

Mémoire de NIKOLAEVA Natalia
sous la direction de Gilles MAMETZ, assistant en sociologie
et la responsabilité de Jean-Marie FIRDION, chercheur à l'INED

Les logiques d'exclusion
des *bomzh* à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg

Année universitaire 2006-2007

COLLEGE UNIVERSITAIRE FRANÇAIS DE SAINT-PETERSBOURG

Tables des matières

Introduction

1. Présentation du sujet et l'actualité du phénomène des *bomzh* en Russie contemporaine.
2. Aperçu des recherches et des concepts sociologiques portant sur l'exclusion et la question des sans-abri.
3. Buts, méthodologie et travail de terrain.

I. Autour du phénomène des sans-abri: un paysage en mouvement

1.1. Le phénomène des sans-abri dans le contexte des changements socio-économiques

- 1.1.1 Les années 1990 : les règles du jeu changent, qui est en perte? p.19
- 1.1.2 La *propiska* comme institution soviétique et post-soviétique spécifique, son rôle dans la reproduction du phénomène des sans-abri
- 1.1.3. L'invitation au travail p.33
 - Le livret de travail et la *propiska* comme instruments du contrôle de l'espace du travail
 - Les difficultés des *bomzh* face à la déréglementation du marché du travail
 - La catégorisation des situations des *bomzh* en fonction de leur rapport au travail

1.2. La parole instituée :

- 1.2.1 Ce que nommer veut dire p.47
- 1.2.2 Quelques réflexions sur le discours en termes de nettoyage p.56

II. Prisons, hôpitaux, orphelinats : leçons des exclusions

- 2.1 La situation particulière des gens après la prison p. 59
 - La spécificité de la législation concernant les anciens détenus
 - Les pratiques de la non-mise à disposition du logement par les Comités du logement
- 2.2. Les hôpitaux : dépossession de soi, dépossession de toit p.74
 - L'importance accordée au facteur psychologique dans les recherches sur l'exclusion
 - La psychiatrie répressive et son invention : l'hôpital-prison

- L'hospitalisation disqualifiante : examen des « cas cliniques »

2.3. Après l'orphelinat: les chemins qui mènent nulle part p.92

2.4. Les zones de cristallisation de la *bezdomnost'* p.105

III. Dans le clair-obscur de la loi

3.1 La législation pour les autres p.109

- Les cas de la privation du logement prévus par la loi
- «Je n'existe plus car ne n'ai plus de papiers »

3.2 Hors-la-loi p.117

3.2.1 Les affaires criminelles organisées :

- Les “envoyés”
- L'affaire des *sanitars*

3.2.2. Le logement non-privatisé et la prise de décision p.131

3.3. Les failles du système de distribution du logement p.135

- Les pratiques des bureaux du logement :
- Le Comité du logement et les départements de distribution du logement: les nouvelles règles

CONCLUSION P. 143

ANNEXES P. 147

BIBLIOGRAPHIE P.151

Glossaire

(quelques explications concernant l'utilisation des termes dans le présent mémoire)

Bomzh	<p><i>Bomzh</i> est l'abréviation officielle pour «personne sans lieu de résidence définie» (<i>Bez opredelennogo mesta zhitel'stva</i>). Etant donné, qu'au fil du temps, ce mot a acquis des connotations péjoratives, nous allons utiliser ce terme officiel de pair avec le mot <i>sans-abri</i> dont la traduction est proche du mot russe <i>bezdomnij</i> dont la signification reste assez neutre (voir le chapitre «Ce que nommer veut dire»). Nous avons adopté cette alternance des appellations utilisée à l'égard du même groupe de population pour se distancier du caractère stigmatisant du terme <i>bomzh</i> sans renoncer pour autant à la terminologie officielle.</p>
Bomzhetude	<p>Néologisme créé par nos soins en vue de caractériser l'existence d'une personne se trouvant dans la situation de <i>bomzh</i> marquée à la fois par l'absence de logement et des conditions de vie difficiles.</p>
Propiska	<p>De temps en temps, nous allons utiliser le terme <i>propiska</i> sans explication supplémentaire. Le mot <i>propiska</i> vient du verbe <i>propisat'</i> - inscrire (dans un registre d'enregistrement territorial). La <i>propiska</i> signifie l'obtention d'un permis de résidence. La structure légale et sociale en Russie fait en sorte que la plupart des avantages sociaux dépendent de la <i>propiska</i> . Ce document n'est émis que pour des personnes ayant une adresse permanente et des papiers d'identité valables. La <i>propiska</i> est liée au domicile plus qu'au résident. (voir le chapitre sur la <i>propiska</i>)</p>
Bezdomnost'	<p>Faute de mot dans la langue française, équivalant au <i>homelessness</i> anglais, nous allons employer soit le <i>phénomène des sans-abri</i> soit <i>bezdomnost'</i> dont les significations nous semblent assez proches. <i>Bezdomnost'</i> signifie l'absence de domicile. Le terme <i>sans-abrisme</i> que nous avons rencontré dans nombre de travaux sociologiques¹ nous a paru un peu artificiel.</p>
Sanitar	<p>Il faut dire qu'il y a un problème de traduction du mot russe <i>sanitar</i> en français. Les <i>sanitars</i> font partie du personnel hospitalier et exercent le travail d'entretien simple et souvent perçu comme</p>

¹ Donerty J., Edgar. B, *La recherche sur le sans-abrisme dans l'Union Européenne*, L'observatoire européen sur le sans-abrisme, octobre, 2004

dégradant (par exemple, *sanitarka* est une femme qui nettoie les bassines de malades, change les draps en cas de défécation des malades, nettoie les toilettes, lave le plancher. Les *sanitars* transportent les malades sur les brancards. On emploie également le mot au sens figuré: on dit, par exemple, que le pivert est un *sanitar* de la forêt car il mange Insectes nuisibles aux arbres, ou bien le loup est aussi un *sanitar* de la forêt car il mange des animaux faibles et malades et, par cela, assainit la faune. Ainsi, le mot *sanitar* renvoie à la fois à l'idée d'élimination des parasites et à l'idée d'un assainissement de l'organisme. (voir les chapitres consacrés aux affaires criminelles organisées et au discours en termes de nettoyage

“.....Une fois j’ai eu un rêve... que je suis resté tout seul... dans tout l’univers... vous ne pouvez même pas imaginer quelle horreur c’était... j’étais seul et personne à côté de moi...pas même Dieu... un vide absolu... C’était le rêve le plus cauchemardesque que j’ai jamais eu...”

Extrait d’entretien avec un sans-abri , V., 43 ans.

Introduction

La question des sans-abri, des gens sans domicile et sans-papiers, des gens mis au ban de la société, est au cœur des réflexions philosophiques et sociologiques portant sur l’organisation de la vie en société et sur les inégalités sociales en général. Ce phénomène, peut être plus que tout autre, rend compte de la dimension tragique de la vie contemporaine et ressortit des questions les plus essentielles de l’existence humaine : le sens de la vie, les relations avec les proches, la vocation de l’individu, la conception de son destin, sa place dans la société, enfin, les fondements principaux de l’organisation sociale.

Dans le contexte des tendances contemporaines à l’augmentation générale du niveau de vie, le phénomène des sans-abri peut être perçu comme un échec indéniable des pays les plus prospères ainsi que de ceux qui s’efforcent d’établir cette prospérité, en vue d’organiser la vie sociale sur la base des principes de justice et d’égalité. Par ailleurs, le fait de se trouver à la rue est souvent perçu par l’individu comme un échec personnel au regard des modèles de réussite généralement véhiculés. Le constat de ces échecs des sociétés au plan de l’intégration sociale incite à s’interroger sur les

raisons d'une rupture du tissu social, celle entre l'individu et la vie collective, et sur les origines des formes paroxystiques de l'exclusion que sont les sans-abri en Russie.

L'actualité du phénomène des bomzh en Russie contemporaine

En Russie, à l'époque soviétique, *la bezdomnost'*^{*} ou, en raisonnant en termes officiels, la question des *bomzh* comme phénomène social, étaient considérées au niveau officiel comme inexistantes. A l'époque, il était impossible de voir dans la rue un mendiant ou un vagabond en guenilles. Sans se rendre compte de l'ampleur de ce phénomène latent, la Russie des années 1990 fut frappée par l'émergence d'un grand nombre de sans-abri apparus, semblait-il, de "nulle part", de "rien".

Avec l'effondrement de l'Union Soviétique et l'instauration de nouvelles régulations sociales, économiques et politiques liées à l'économie de marché, la société russe s'est trouvée dans une situation marquée par de multiples dysfonctionnements dans presque tous les domaines et particulièrement sur les marchés du travail et du logement. Le processus de privatisation accélérée, la montée en flèche du nombre de crimes (pour la première fois dans l'histoire de la Russie, en 1993, le nombre de meurtres était supérieur au nombre de suicides¹.) ont exercé un grand impact sur la situation de milliers de citoyens de Russie. De 1992 à 1996, la Russie a accepté plus de 2,9 millions² de migrants venus, principalement des anciennes républiques de l'URSS et des pays baltes. Tout cela a entraîné une montée en flèche du nombre de gens exclus de la société. Cette rapide transition socio-économique a entraîné des transformations radicales de la législation, qui introduisaient de nouvelles règles dans le domaine de l'immobilier, sur les marchés du logement et du travail.

En même temps, on observait une accentuation de la fracture sociale et une différenciation progressive entre les plus pauvres et les plus riches. Selon les données du rapport d'audit du Ministère du développement économique en 2005, la différenciation économique en Russie entre

* le phénomène des sans-abri, l'absence de logement;

¹ Guilinski Y. I. *Deviantnoe povedenie v Sankt-Petersburge na fone rossijskoj dejstvitel'nosti epokhi perestrojki (Le comportement déviant à Saint-Pétersbourg sur fond de réalité russe à l'époque de pérestroïka)*, Mir Rossii (Monde de la Russie), 1995. №2

² Goutov R. Nikoforof A. *La bezdomnost' vzgljad na problemu (La Bezdomnost' : le regard sur le problème)*, revue « La population », № 4, 2001. p 117-121

les plus pauvres et les plus riches (rapport revenus riches/revenus pauvres) s'élève à 14,8*. Peu à peu se dessine un nouveau profil de la pauvreté en Russie.

Pour mieux comprendre l'ampleur du phénomène, on peut se référer à la statistique. Il faut dire qu'il existe un problème de sources statistiques concernant le phénomène des sans-abri en Russie. Pour le moment, dans les sources ouvertes il n'y a pas de chiffres officiels du nombre de *bomzh* en Russie. En 2000, l'« Académie Nationale des Sciences » (*Rossijskaja akademija nauk*) et son « Institut des problèmes socio-économiques des peuples » (*Institut sotsial'no-ekonomichestikh problem narodov*) a effectué des enquêtes selon lesquelles le nombre de sans-abri a été évalué à 3,3 millions de personnes. En 2004-2006, dans les travaux sociologiques sur ce sujet¹, il est indiqué, en se référant aux données du Ministère de l'Intérieur, qu'il y avait environ 4,5 millions de *bomzh* en Russie dont à peu près 54 000 se trouvent à Saint-Pétersbourg.

Dans le tableau 1, nous avons présenté les données sur le nombre de sans-abri en Russie et en France afin de comparer l'ampleur du phénomène.

Tableau 1. Nombre de sans-abri en France et en Russie

	Saint-Pétersbourg	Paris	Russie	France
<i>Population, en millions d'habitants</i>	4,62 ²	2, 14 ³	143, 5 ⁴	63 ⁵
<i>Nombre total de sans-abri</i>	> 54 000 ⁶	de 10 000 à 15 000 ⁷	~3300 000 - 4 500 000 ⁸	~ 86 000 ⁹
<i>Nombre de sans-abri sur 1000 habitants</i>	> 11,7	~ 4,6 – 7	~ 23 – 31, 3	~ 1,3

* (Il s'agit du coefficient des fond, rapport entre les revenus de 10 % des plus riches et les revenus de 10% des plus pauvres citoyens)

¹ Karlinski I., *Analiz sotsial'nogo i pravovogo polozhenija bezdomnykh v sovremennoi rossii (L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine*, La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg, 2004,

² Selon les données du Service Fédéral de la statistique de la Russie pour 2004 ; www.gks.ru

³ Selon les données de l'INSEE pour 2004

⁴ Selon les données du Service Fédéral de la statistique de la Russie pour 2006 ; www.gks.ru

⁵ Selon les données de l'INSEE pour 2006 ;

⁶ Selon les données de l'asile de Saint-Petersbourg «Nochlezhka» (les dernières études sur le nombre de sans-abri de Saint-Pétersbourg ont été effectuées entre 1994 et 2004)

⁷ Patrick Declerck, *Les naufragés*, éd. Plon, 2002.

⁸ Karlinski I. «L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine», La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg, 2004.

⁹ Selon les données de l'INSEE pour 2004

Même en se rendant compte du caractère approximatif des chiffres indiqués, il nous semble justifié de constater que le taux de sans-abri en Russie est *anormalement* élevé.

Les enquêtes qui ont été effectuées par l'organisation non gouvernementale *Médecins sans frontière* à Moscou et à Saint-Pétersbourg ont mis en évidence les causes principales du phénomène des sans-abri en Russie post-soviétique:

Tableau 2. Les causes du phénomène des sans-abri à Saint-Pétersbourg Médecins sans frontière selon le poste d'assistance médicale (MSF)¹

Causes principales	% 2004
Le fait d'avoir été condamné	40
Fraudes sur le marché du logement	35
Problèmes de famille	15

Tableau 3. Les causes du phénomène des sans-abri à Moscou². %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Fait d'avoir condamné	25	25	26	22,3	18,7	30,3
Perte du logement due à la fraude	21	20	19	19	21,8	24,5
Problèmes de famille	15	16	15	15,7	13	14,5
Perte de l'emploi	16	19	16	23,7	11,5	13,9
Choix personnel	3	6	6	4,7	7,1	4,2
Réfugié (migrant)	5	3	3	2,9	1,9	0,8

Les données de l'enquête de l'organisation MSF de Moscou sont intéressantes car elles montrent la dynamique du phénomène et son évolution dans le temps. Comme on peut le voir, seule la part liée aux problèmes familiaux reste pratiquement identique, les deux causes principales : le passage par la prison et la perte du logement ont considérablement augmenté (le facteur prison est devenu plus important du fait de l'amnistie qui a été effectuée en 2000).

¹ Karlinski I., *Analiz sotsjal'nogo i pravovogo položenija bezdomnykh v sovremennoi rossii (L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine)*, La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg, 2004,

² Goutov R. Nikoforof A. *Bezdomnost' vzgliad na problemu (La Bezdomnost' : le regard sur le problème)*, revue « La population », № 4, 2001. p 117-121.

Ce constat invite à se questionner sur les origines de la persistance et de l'augmentation de la *bezdomnost'* en Russie et sur les approches sociologiques qui pourraient être adoptées pour rendre compte de ce phénomène.

Aperçu des recherches sociologiques portant sur la question des sans-abri et l'exclusion

La question des sans-abri a attiré l'attention de plusieurs sociologues occidentaux. Parmi les ouvrages les plus importants on peut citer *Hobo* (1923) écrit par Nil Anderson¹, livre dans lequel l'auteur décrit le mode de vie des ouvriers migrants américains du début du XX^{ème} siècle. Issu lui-même du milieu défavorisé et se faisant engager en tant qu'homme à tout faire pour payer ses études, Anderson a décrit le monde qui lui était familier. L'ouvrage présente une définition des différents types de sans-domiciles, reposant sur la double opposition entre travail et non travail, mobilité et non-mobilité géographique, de plus, l'auteur a introduit une seconde distinction entre travailleurs saisonniers ayant un métier qu'ils exercent régulièrement (l'«élite des *hobos*») et ceux qui prennent le travail qui se présente. Malgré beaucoup de critiques pour son caractère descriptif, cet ouvrage est devenu un livre classique de la tradition de Chicago.

Autre ouvrage important, celui d'Alexandre Vexliard (1957)² considère la formation de la personnalité du clochard comme le résultat du processus de "désocialisation" selon une logique d'évolution psychologique comportant quatre phases principales. *La phase agressive* représente une étape "d'activité, de tentative de réadaptation extérieure"³. Cette phase, selon Vexliard, est mise en marche par un événement difficile et traumatisant comme un décès d'un proche, une infirmité, une perte d'emploi etc. Pendant cette phase, l'individu cherche à maintenir son univers social antérieur et ne reconnaît pas sa nouvelle situation. La phrase suivante est celle «*régressive* ou de repli» qui se caractérise par le fait que la nouvelle situation "commence à devenir familière", de plus «en raison de la philosophie sociale actuelle, l'individu se croit responsable de ses échecs et en cherche l'explication dans son incapacité. Il est porté à exagérer les difficultés objectives». *La phrase de fixation* suit la phase régressive. C'est l'étape de la rupture avec le passé et les tentatives de résolution du conflit, le clochard commence à mendier et apprend à recevoir sans rien donner, à fréquenter les autres clochards, à adopter leur langage, mais à ce moment l'individu ne «fait partie

¹ Anderson N, 1923, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Nathan Paris.

² Vexliard A, 1957, *Le Clochard. Etude de psychologie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris.

³ Laurent Mucchelli (1998) *Clochards et sans-abri : actualité de l'œuvre d'Alexandre Vexliard* ; *Revue Française de sociologie*, 1998, pp.105-138, édition électronique : p.18

d'aucun des deux univers, c'est le moment le plus aigu de la crise conflictuelle. Lorsque l'évolution se fixe à ce stade, elle aboutit souvent au suicide»¹. La dernière phase c'est *la phase de résignation*. Au cours de cette phase, l'individu accepte, rationalise et même valorise le conflit. Au cours de cette phase il commence à refuser le travail, apparaît un discours sur la liberté. Vexliard écrit : «On retrouve là les mécanismes d'une rationalisation autistique, minimisant autrui et l'univers normal, la négation des valeurs anciennes, le blâme à leur égard...»². Vexliard caractérise la dernière étape du processus de désocialisation par la constitution de l'élément essentiel de la personnalité du clochard – la dégradation de ses besoins.

L'avantage de cet ouvrage est que Vexliard insiste sur l'idée d'un changement progressif de l'identité comme processus. L'auteur examine ce processus de désocialisation d'une manière qui rappelle un peu celle de l'interactionnisme avec ses notions de *carrière déviante* (Becker H.) ou de *carrière morale* (Goffman E.). Vexliard utilise même cette idée d'apprentissage (pendant la troisième phase de la désocialisation) si importante dans les recherches des interactionnistes américains qui insistaient sur l'importance qu'il y a à examiner les processus sociaux en train de se faire.

Daniel Terrolle, membre du Laboratoire d'anthropologie urbaine du CNRS, dont les études portent sur la pauvreté et l'exclusion mène ses recherches en prenant en considération les impacts structurels. Dans son livre "*Ethnologie des sans-logis : Etude d'une forme de domination sociale*"³ l'auteur insiste sur l'importance des causes structurelles et démontre que le phénomène des sans-abri n'est pas occasionnel et conjoncturel, mais structurel, en d'autres termes, socialement construit par la société. Les auteurs abordent la question des sans-abri en termes de domination sociale et de violence réelle et symbolique qui s'abattent sur les SDF. L'approche, critique, met l'accent sur les orientations politiques répressives actuelles envers les sans-logis en France. Le livre où la mort est considérée "comme seule réinsertion"⁴ pour les sans-abri laisse une impression pour le moins triste.

Le terme d'exclusion, apparu en Europe avec le livre de René Lenoir *Les exclus, un Français sur dix* (1974), renvoyait au début à la notion de marginalité et d'inadaptation sociale. Au fond, cette notion se trouve en continuité avec le paupérisme du XIX^e siècle qui caractérisait l'entrée dans la société industrielle et reflétait la prise en considération du phénomène de la pauvreté dans le contexte des changements permanents de la société. Robert Castel mentionne : « ce

¹ Ibid., p.19.

² Vexliard A, 1957, *Le Clochard. Etude de psychologie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, p.235 ;

³ Gaboriau P., Terrolle D, (2003) *Ethnologie des sans-logis : Etude d'une forme de domination sociale* , L'Harmattan, Paris.

⁴ Ibid., p.181.

qui se cristallise à la périphérie de la structure sociale – sur les vagabonds avant la révolution industrielle, sur les “misérables” du XIX^e siècle, sur les “exclus” d’aujourd’hui – s’inscrit dans une dynamique sociale globale»¹.

La constitution du paradigme sociétal de l’exclusion est liée au passage dans la perception du phénomène de la pauvreté comme phénomène individuel dû à l’irresponsabilité des pauvres ou à l’inadaptation de l’individu à la vie dans la société vers la prise de conscience du fait que ce phénomène est en lien avec des changements structurels de la société, la conjoncture économique et des problèmes du marché de l’emploi et des conditions inégales de départ. Le phénomène qu’on nommera « la nouvelle pauvreté », apparu vers le milieu des années quatre-vingt, aide à mieux comprendre les processus de l’époque. Serge Paugam caractérise ce phénomène comme suit : « l’accent fut donc mis non plus essentiellement sur les groupes marginaux jugés inadaptés au progrès comme cela était le cas dans les décennies précédentes mais sur des couches de la population considérées comme parfaitement adaptées à la société moderne et victimes malgré elles de la conjoncture économique et de la crise de l’emploi »². Dans les années 1990 la notion d’exclusion a constitué « une alternative à l’impasse à la fois méthodologique et conceptuelle dans laquelle les travaux traditionnels avaient abouti (...) Le succès de cette notion s’explique aussi par le fait qu’elle est utilisée désormais de façon consensuelle (...) »³.

Serge Paugam introduit également la notion de “*disqualification sociale*” en soulignant que l’exclusion n’est pas quelque chose de figé, mais un processus vécu par les exclus, qui se déroule à partir de l’état de fragilité, par un certain apprentissage de la disqualification sociale, vers la rupture sociale. La disqualification sociale s’opère par une transformation de l’identité sociale passant par la crise identitaire et l’élaboration d’un nouveau statut identitaire.

La notion d’exclusion comme l’indiquent nombre d’auteurs ne peut pas être étudiée de façon abstraite et doit être analysée dans le rapport dichotomique inclusion/exclusion. Dominique Schnapper indique qu’« il n’existe pas d’exclusion dans l’absolu – exclusion de quoi ? Il existe des dialectiques de l’inclusion/exclusion. Toute organisation sociale (...) implique par définition l’inclusion des uns et l’exclusion des autres. Ce qu’il importe d’étudier, ce n’est pas l’exclusion en tant que telle, ce sont les formes spécifiques qu’ont prises aujourd’hui les processus d’exclusion/inclusion »⁴. Selon l’auteur, la participation concrète des individus à la vie collective peut être analysée selon deux axes principaux : “celui qui définit leur rapport à l’emploi et à la

¹ Castel R. *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Librairie Arthème Fayard, 1995, p.29

² *L’exclusion. L’Etat des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Edition la Découverte, Paris, 1996. p. 12

³ Ibid., p.14

⁴ Schnapper D. *Integration et exclusion dans les sociétés modernes*, dans *L’exclusion, l’état des savoirs*, la Découverte, Paris, 1996, p.28

protection sociale et celui qui traduit l'ensemble de leurs échanges et de leurs relations sociales dans la famille et les diverses instances de la société civile ou politique(...). Si les deux axes de l'intégration sociale ne sont pas indépendants c'est que le rapport à l'emploi reste prépondérant pour définir le statut social de l'individu"¹. Il faut souligner l'importance que l'auteur accorde à la place de l'individu dans le système de production : «les enquêtes montrent que les statuts sociaux sont étroitement liés à la place de l'individu dans le système de production et à son rapport à la protection sociale au sens générale du terme»².

Julien Damon³ dans son ouvrage *Question SDF* aborde le phénomène des sans-abri dans l'optique du fonctionnement du système de prise en charge en France et du *complexe bureaucratique-assistanciel*. L'auteur distingue trois phases, trois étapes dans les carrières de SDF et le système de prise en charge : “ la phase de fragilisation, (contacts inexistantes ou hésitants ; ignorance des différences de possibilités proposées ; refus possible d'être pris en charge), la phase de routinisation (contacts établis depuis longtemps, ; relations suivies avec différents segments du système de prise en charge ; capacité d'évaluation et maîtrise des dispositifs permettant d'assurer la vie quotidienne) et la troisième phase, celle de *sédentarisation* (contacts ponctuels et très spécifiques, refus assez général de la prise en charge institutionnelle ; maîtrise de réseaux de survie construits avec et à côté du système de prise en charge”⁴.

Ainsi, peut-on voir le passage des recherches occidentales d'une perception du phénomène centrée principalement autour des questions de l'inadaptation et des logiques d'évolution psychologique vers une analyse en termes d'exclusion et de disqualification sociale de l'individu, enfin vers une analyse axée sur la dimension assistancielle de la question SDF à tel point que la notion même de *pauvre* se trouve en lien étroit avec la notion d'*assisté*.

Les recherches sociologiques russes portant sur la question *bomzhi* ne sont pas très nombreuses. Le terme d'exclusion (*iskljuchenie*) pour l'instant relativement rarement utilisé en russe, est en train de s'installer dans le contexte de la discussion sur les conséquences des changements socio-économiques des années 1990. Le plus souvent les auteurs raisonnent en termes de fracture sociale et de différenciation profonde entre les plus riches et les plus pauvres et de l'apparition des “nouveaux riches” et “nouveaux pauvres” propre à la situation de la Russie

¹ Ibid, p.28

² Ibid. p.29

³ Damon J, , *La question SDF: Critique d'une action publique*, Le lien social, Paris, 2002

⁴ Ibid. p. 157.

contemporaine. Dans les recherches, l'accent est mis sur le processus de marginalisation, sur l'apparition du "fond" de la société, inconnu (mais pas inexistant) du grand public à l'époque soviétique.

Igor Karlinski¹ dans son étude indique les causes principales de ce phénomène en Russie contemporaine : l'insuffisance de législation, l'absence de politique gouvernementale appropriée, l'affaiblissement de l'institution familiale.

Les recherches portant sur la vie des sans-abri dans les conditions des grandes villes effectuées sous la direction de Svetlana Stivenson² ont déterminé trois facteurs principaux qui contribuent à l'avancement de la carrière du sans-abri en Russie, à savoir : le fait d'être condamné, les fraudes sur le marché du logement et les problèmes familiaux.

La sociologue pétersbourgeoise Solovieva (2000) qui a étudié les carrières du SDF à Saint-Pétersbourg parle d'un processus d'apparition de *bomzh* institutionnalisés pour qui le rôle de sans-abri est devenu une source de survie et de revenu». Elle a essayé d'analyser le processus de la formation de l'identité de *bomzh* et le développement des relations entre les *bomzh* et les institutions de bienfaisance. L'auteur constate que les organisations de bienfaisance en Russie sont très peu nombreuses et, malheureusement, ne forment pas un système d'aide sociale. Le constat que «la discussion sur les possibles méthodes de résolution du problème des sans-abri n'est pas ouverte au grand public (dans la sphère publique) (...) les sans-abri restent les acteurs des procès-verbaux de police et non pas l'objet de la politique sociale de l'Etat»³.

Ainsi, on peut voir la différence principale des approches européennes et des recherches russes : la dominante européenne est liée plutôt à l'étude du fonctionnement de l'appareil assistanciel, de l'Etat-providence en général, à la compréhension des mécanismes d'exclusion face aux changements structurels, aux difficultés du marché de l'emploi, à la crise de famille, et la dominante russe est axée plutôt sur le constat du phénomène, sur le désir de mettre en évidence les origines du *bezdomnost'* et sur les aspirations à créer un système bien développé d'assistance sociale.

¹ Karlinsky I., , *Analiz sotsial'nogo i pravovogo polozhenia bezdomnykh v sovremennoj rossii (L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine)*, La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg, 2004

² Stivenson, S., , *Bezdomnye v sotsial'noj strukture bol'shogo goroda (Les sans-abris dans la structure sociale d'une grande ville)*, INION, RAN (Académie Nationale des Sciences), Moscou 1997

³ Solovieva Z., , *Individouqlüniye trqektorii bewdo,nykh 9Les Trajectoires individuelles des sans-abr)*, *Organisation non gouvernementale «Notchkejka (Asile de nuit)» (Saint-Pétersbourg)*, Centre des recherches sociologiques indépendantes avec le concours de l'Université européenne de Saint-Pétersbourg, Saint-Pétersbourg., p.8 ; 2000

Buts, méthodologie et travail de terrain

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les résultats des enquêtes montrent que le taux des sans-abri en Russie contemporaine est anormalement élevé. De ce constat découlent nombre de questions : comment expliquer l'ampleur de ce phénomène en Russie - en quoi la spécificité du cas russe réside-t-elle ? Quelles sont les logiques d'exclusion de *bomzh* en Russie contemporaine ? Si la perte du logement constitue une étape charnière dans les trajectoires des *bomzh*, à quels mécanismes et schémas répond-elle ?

Il est à noter que les recherches russes précédemment citées n'ont que très peu insisté sur les pratiques et les schémas concrets de perte du logement, étape d'une importance capitale tant dans les carrières de sans-abri que dans la construction du statut de *bomzh*.

Le moment de la perte du logement, à notre avis, constitue le point de départ de toute carrière de sans-abri, de vagabond. Comme l'écrit Robert Castel : «dans la majorité des cas l'état de vagabond est l'aboutissement d'une trajectoire commençant pas une rupture par rapport à un premier enracinement territorial (...). Il (le vagabond) a rompu avec ses premières attaches(...) et il en contracte de nouvelles, plus instables et souvent plus dangereuses”¹.

En fait, compte tenu du nombre de *bomzh en* Russie il est possible d'inférer que ce processus de perte du logement constitue une des clés de la compréhension du phénomène d'exclusion. Il faut souligner que, en plaçant au centre de notre étude la question des logiques d'exclusion des *bomzh*, nous voudrions mettre l'accent sur cet aspect du phénomène (sans oublier, bien sûr, des facteurs aussi importants que la précarité accrue vis-à-vis du travail, l'imperfection de la législation et la rupture des liens familiaux).

Notre hypothèse de départ était que les transformations que la Russie a connues dans les années quatre-vingt-dix et plus tard, ont entraîné la formation de grands dysfonctionnements dans le domaine du logement aujourd'hui. Ces dysfonctionnements ont provoqué l'émergence de schémas et logiques, parfois institutionnalisés ou s'appuyant sur les canaux institutionnels de privation du logement (liés à la fraude sur le marché du logement et aux déréglementation de

¹ Robert Castel, *Les marginaux dans l'histoire* dans *L'Exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Edition la Découverte, Paris, 1996, p.37

l'espace de l'immobilier et de la base normative liée à ce domaine) pour un nombre considérable de personnes. Ainsi, le fonctionnement de ces schémas et logiques se trouve à l'origine d'un accroissement permanent des *bomzh* en Russie car la perte du logement constitue le moment décisif dans les carrières des sans-abri et contribue fortement au processus de disqualification sociale de la frange de la société la plus démunie.

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence le fonctionnement des logiques d'exclusion des *bomzh en* Russie, des schémas de perte du logement et des processus liés à la constitution d'une nouvelle identité sociale. La compréhension de ces logiques et processus paraît en effet être un préalable à l'établissement de solutions appropriées en termes de réinsertion. Néanmoins, notre démarche demeure avant tout descriptive et non prescriptive.

Il faut dire que dès le début, nous nous rendions compte qu'il existe une grande difficulté sur qui tombe tout sociologue dont les recherches portent sur la population marginale. Elle consiste à savoir passer entre les "Charybde et Scylla" du sujet: entre misérabilisme et déterminisme. Pour éviter l'écueil mentionné nous avons adopté une approche basée sur le croisement des discours de différents acteurs sociaux, de l'analyse des données statistiques disponibles, des recherches effectuées, de la comparaison de différents points de vue. Nous avons essayé de prendre en compte tant le facteur structurel que le facteur biographique du phénomène des sans-abri.

C'est pourquoi, nous ne nous sommes pas limités aux entretiens avec les sans-abri. Notre travail de terrain, au fond, a été divisé en deux études de terrain : les entretiens approfondis avec les sans-abri, et ceux avec les experts, c'est-à-dire avec les gens qui sont chargés de s'occuper de ce groupe de population soit au sein des organisations de bienfaisance, soit dans les organes gouvernementales, mais également avec les responsables travaillant dans le système de distribution du logement.

La description de notre travail de terrain peut être présentée comme suit :

- Un travail pendant une année en tant que bénévole du *Bus de nuit* (distribution du repas chaud pour les sans-abri). Cette partie comprenait des observations, la prise des notes, de petites conversations avec des sans-abri et avec des travailleurs sociaux ;
- Des entretiens approfondis avec des sans-abri ;
- Des entretiens approfondis avec des experts (au total, nous avons effectué 14 entretiens approfondis) ;

- Observation lors des consultations du juriste-conseil de l'asile de nuit «Notchlezhka») (les sans-abri s'adressent au juriste en racontant leurs problèmes liés le plus souvent à la restitution des documents et à la perte du logement);
- La fréquentation des séances du procès de l' « affaire des *sanitary* » (nettoyeurs) (observations, prise de notes, conversation avec les participants de l'affaire)
- Travail d'analyse des documents juridiques et normatifs concernant la réglementation sur l'enregistrement, le logement, les droits des sans-abri
- Travail avec les données statistiques et les données des recherches scientifiques concernant la question sans-abri.

Au début, les difficultés principales auxquelles nous avons été confrontées étaient liées aux problèmes de confiance de la part des sans-abri. Parfois, les sans-abri refusaient d'enregistrer l'entretien, craignant que nous puissions collecter des informations et des données pour les transmettre à la police. Le travail régulier dans le *Bus de nuit* en tant que bénévoles nous a aidé à faire des connaissances dans le milieu des sans-abri et même de créer des relations presque amicales, des relations de confiance. A partir des connaissances faites dans le cadre du travail du *Bus de nuit*, nous avons réussi à trouver d'autres informateurs qui nous ont accordé leurs témoignages sur recommandation de leurs amis sans-abri.

L'autre difficulté était l'absence de désir de la part de certains responsables liés à la distribution du logement de nous renseigner sur les mécanismes concrets de ce processus et sur les normes officielles régissant ce domaine. Nous avons partiellement réussi à résoudre ce problème en nous adressant aux responsables des organisations de bienfaisance qui travaillent directement avec les organes gouvernementaux et à un ex-responsable qui a accepté de parler avec nous.

Nous avons construit notre mémoire de façon suivante : le mémoire comprend 3 parties, la première est consacrée aux changements socio-économiques sur le marché du logement, du travail et sur les tendances générales relatives au phénomène du sans-abri. Dans la deuxième partie nous avons abordé la question des institutions qui, selon les témoignages reçus, jouent un rôle important dans les trajectoires des sans-abri (prison, hôpitaux, orphelinats). Dans la troisième partie, nous avons étudié le phénomène des sans-abri dans l'optique de la loi, de ses dysfonctionnements et des processus et affaires qui vont au-delà des frontières du domaine légal en Russie.

En abordant tel ou tel aspect de la *bezdomnost'* nous avons essayé d'adopter également une approche historique en vue de procéder à une *archéologie du savoir*¹ sur cette question qui, nous semble-t-il, s'inscrit dans la spécificité de la situation de la société russe qui se trouve en état de transition. En effet, il est important de comprendre les conditions d'émergence du discours sur le phénomène et la continuité entre les logiques passées et contemporaines.

¹ Foucault M. *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

I. Autour du phénomène des sans-abri: paysage en mouvement

1.1. Le phénomène des sans-abri dans le contexte des changements socio-économiques

1.1.1. Les années 1990 : les règles du jeu changent, qui est en perte?

Dans les années 1990 la Russie subit des changements radicaux dans tous les domaines : politique, économique, juridique, social, voire culturel et mental. Ce passage d'un système à l'autre, d'un système jusqu'alors bouché, étanche au monde extérieur et strictement réglementé et planifié par l'Etat à un système ouvert d'économie de marché aux règles encore mal déterminées allait complètement bouleverser la réalité dans laquelle vivaient à peu près 147 000 habitants. D'un seul coup, tout ce qui était défendu est devenu autorisé et tout ce qui était garanti s'est trouvé sans protection.

Le début de cette période est marqué par la libération des prix, du commerce extérieur, la déréglementation de l'économie, la privatisation et le commencement de la construction d'une économie capitaliste. Au coeur de ces changements – la question de propriété et, bien sûr, la privatisation. Sans aborder les questions de restructuration globale de l'économie, de la « thérapie de choc », de la privatisation accélérée des entreprises et du secteur commercial en général, nous allons nous interroger sur les conséquences de la privatisation dans le secteur du logement, secteur dont l'analyse est nécessaire pour mieux comprendre la situation dans laquelle une grande partie de la population a perdu son logement.

Le système du logement soviétique se caractérisait par une régulation sévère de tous les rapports dans l'espace du logement par l'Etat et la domination de la propriété d'Etat. A la suite des réformes effectuées, la structure du fonds de logement de la Fédération de Russie a radicalement changé. Depuis 1989, les gens ont reçu à titre de propriété privée environ 18,5 millions de locaux à usage d'habitation d'une surface totale de 903,2 millions mètres carrés⁽²⁾.

Logement privatisé (en bleu)

Vendu (ligne rouge)

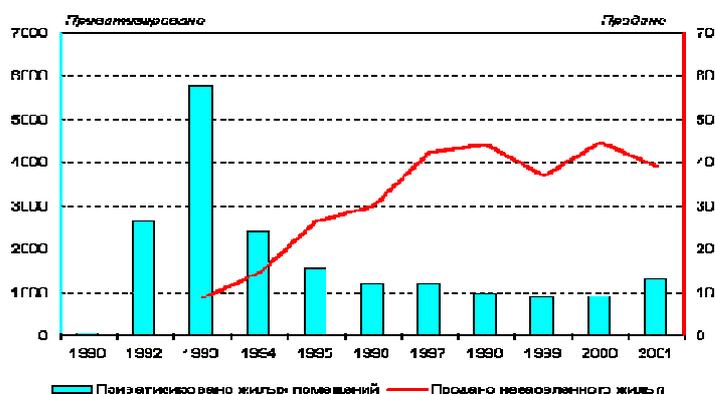


Figure 1. La privatisation et la vente primaire des locaux d'habitation dans la période 1990-2001 ²

En 1999, après la privatisation de 45% des appartements à privatiser, la part du fond de logement privé était de 59% par rapport à 33% en 1990. En 2001, cette valeur s'est élevée à 67,7%.¹ La fig. 1 montre que le processus de privatisation du logement a battu son plein en 1993–1994 et que la vente du logement privatisé était particulièrement intense en 1997, 1998 et 2000.

Il est nécessaire d'indiquer deux particularités de ce processus :

- son caractère extrêmement accéléré et criminogène;
- il était accompagné d'une grande déréglementation de la législation et de multiples dysfonctionnements des textes normatifs adoptés.

Essayons d'analyser plus en détails ces deux caractéristiques du processus de privatisation des années 1990.

Plusieurs auteurs analysant cette période soulignent la montée en flèche de toute sortes de criminalités pendant la période de privatisation, et que l'une des causes de la situation difficile dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique est la croissance catastrophique des accessions frauduleuses à la propriété.

En 1996, le centre d'étude de la corruption de la faculté de droit de l'Université d'Etat de Saint-Petersbourg indique dans son analyse "La fraude dans le domaine de l'immobilier à Saint-

¹ Bulletin "Population et sociétés", Le centre de la démographie et de l'écologie de l'homme de l'Institut de la prévision de l'économie nationale RAN 17 février - 2 mars 2003

Pétersbourg : rapport direct avec la criminalité organisée et la corruption" qu' «au cours des quatre dernières années, le nombre de crimes enregistrés a augmenté 13 fois (2516 en 1993 par rapport à 32024 en 1996). De plus, il faut prendre en compte que ce genre de crime se caractérise par une forte latence. Les recherches effectuées montrent que jusqu'à 55 % des actions pénales restent hors du champ de vision des organes judiciaires. Il faut souligner que la privatisation a donné une forte impulsion à la montée de la fraude dans ce domaine». En 2004, les experts de la Cour des comptes ont préparé une note analytique sur "L'analyse des processus de privatisation de la propriété d'Etat en période 1993-2001". Dans cette note, pour la première fois au niveau officiel on a reconnu que les marchés de privatisation de cette période, au fond, portaient un caractère criminel¹.

Comment expliquer ce degré élevé de la criminalité liée au marché du logement, en particulier, pendant la période transitoire ?

G. Kleiner, docteur ès science économiques de l'Académie des sciences de Russie, explique la spécificité de cette période dans son article "L'économie contemporaine de la Russie comme économie des personnes physiques"². Selon le concept d'économie des personnes physiques « (...) en Russie contemporaine (NB: l'article a été écrit en 1997), les principaux acteurs des interactions entre l'économie de marché et l'économie hors marché ne sont pas les entreprises, institutions ou établissements (y compris les pouvoirs publics et rouages administratifs), mais en premier lieu les personnes physiques ayant la possibilité de prendre les décisions au nom des objets concernés. La libre concurrence dans la sphère de l'offre et de la demande comme une des conditions d'une économie de marché efficace cède la place à l'entente ou à l'opposition des personnes physiques qui revêtent très rapidement un caractère criminel". Ce concept reflète très bien la situation réelle des années 1990 et même, en partie, la situation actuelle dans l'économie russe et, en particulier, dans le domaine du logement.

Les conséquences de la pratique de l'"économie des personnes physiques" dans l'espace du logement sont évidentes. Comme le montre la pratique, tous les organes responsables de l'accomplissement des formalités nécessaires (notaires, employés du bureau d'inventaire technique, bureaux de logement et services, bureau d'enregistrement des biens immobiliers municipaux) sont des personnes actives dans de multiples schémas frauduleux de prise du logement. Les différentes pratiques de fraude liées à des faux en écriture, faux documents, à la donation du logement ne

¹ Ekaterina Gourkina, *Business-gazeta RBC-daily*, Département de l'économie, 22.11.2004

² Kleiner G. *Sovremennaja ekonomika Rossii kak ekonomika fizicheskikh lits* "L'économie contemporaine de la Russie comme "l'économie des personnes physiques// *Questions d'économie*. 1997. № 4, p.81-95

peuvent se produire sans l'aide des fonctionnaires et de certains responsables politiques. Ainsi, presque dans tous les schémas de privation de logement que nous allons examiner dans les chapitres suivants nous trouverons soit un ou deux fonctionnaires soit tout un groupe de représentants impliqués dans ces affaires.

Il y avait encore un facteur qui contribuait à la croissance de la criminalité dans ce domaine. Comme à l'époque soviétique il n'y avait pas d'institution de la propriété privée au sens général du terme, il n'existait pas de mécanisme de protection de cette propriété, à savoir, il n'existait pas d'assurance des marchés, du logement, de l'immobilier, qui si elle avait été instaurée dès le début de la privatisation, aurait permis d'éviter de nombreuses infractions et aurait protégé certaines personnes de la ruine et de la perte de leur logement.

Depuis peu de temps, les premières compagnies d'assurance proposant ce type d'assurance - assurance de titre, c'est-à-dire l'assurance contre la perte du droit de propriété - sont apparues en Russie. Ce n'est que plus de 10 ans après le début de la privatisation, qu'apparaissent les premiers moyens de protection du droit de propriété.

70 ans sans agir

Dans le contexte des changements permanents de la législation relative au logement, de l'affaiblissement des institutions juridiques, des autorités de justice, du rôle croissant de la corruption, des personnes physiques représentants des organes officiels et capables de prendre leurs décisions de façon arbitraire et non contrôlée, une grande partie du fonds de logement a été privatisée dans un délai très court. Qu'est-ce que cela signifiait pour les gens qui sont tout à coup devenus les propriétaires de leurs propres logements ?

Tout d'abord il faut dire que pendant à peu près 70 ans, les citoyens de l'URSS n'ont pas eu la possibilité de passer des marchés, de gérer leurs biens, de prendre la responsabilité de leurs actes. Ils n'ont pas été confrontés à ce genre d'activité (sauf, bien sûr, les échanges d'appartements, de la participation aux coopératives de logement et du commerce latent des maisons de campagne mais ces activités étaient en grande partie réglementées et protégées par l'Etat). Le dicton anglais dit «*if you don't use it, you lose it*» semble ici particulièrement bien approprié. En effet, le modèle paternaliste de l'Etat soviétique proposait à ses citoyens de ne pas s'occuper des questions de leur existence quotidienne – l'essentiel était de travailler et d'obéir aux règles établies, en échange la société assurait le reste (logement, santé, éducation).

On peut même dire qu'au fil du temps, on observait une certaine atrophie du «sens de propriété» et la formation d'un "habitus soviétique" qui consistait, d'une part, en l'inertie de la pensée, en l'habitude de considérer que tout est déjà décidé, que rien ne dépend de nous et qu'on ne peut rien changer et, d'autre part, en la difficulté d'agir indépendamment, surtout dans des conditions de vie radicalement modifiées et exigeant des gens des actions rationnelles et bien réfléchies pour survivre. Il existait une petite chansonnette «*my tol'ko moshki my zhdem kormezhki (nous sommes des insectes, on n'attend que du repas)*» qui en quelque sorte reflète cet état d'esprit.

Il s'agit également de la perte de la conscience propriétaire comme savoir spécifique transmis d'une génération à l'autre. Presque trois générations ont grandi sans réellement participer à la création de leur patrimoine. Aujourd'hui, on peut dire que ce sens commence à se restituer avec l'arrivée de la nouvelle génération et avec la formation de nouveaux groupes de propriétaires.

Ainsi, sans posséder des connaissances juridiques et des savoir-faire nécessaires, les gens se lançaient dans l'effervescence du marché du logement. Donc, il n'est pas étonnant que parmi les gens qui étaient les premiers à perdre leur logement se trouvent en grande partie ceux dont le niveau de formation était assez bas (ouvriers, manoeuvres). La statistique montre très bien cette tendance (voir le tableau 3 présenté ci-dessous) :

<i>Niveau de formation des BOMZH à Saint-Petersbourg</i>	<i>RAN (Académie des sciences de la Russie), 1994</i>	<i>Organisation de bienfaisance, Nochlezhka, 1999</i>
1. Enseignement secondaire inachevé	24	2,9
2. Enseignement secondaire	46	75, 8
3. Enseignement supérieur (y compris inachevé)	7	11

Tableau 3. Le nombre de BOMZH en 1994 et en 1999¹ et leurs niveaux de formation. (le pourcentage de Bomzh selon la formation reçu, l'enquête à été effectué selon le lieu d'hébergement (asile de nuit)

¹KARLINSKI I., 2004, *Analiz sotsjal'nogo i pravovogo polozhenija bezdomnykh v sovremennoj rossii (L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine*, La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg,

A titre de comparaison, on peut examiner les chiffres concernant le niveau de formation de la population en Russie en 2002 ¹

Tableau 4. Le niveau de formation de la population en Russie en 2002

Enseignement secondaire inachevé	7,8
Enseignement secondaire	27,5
Enseignement supérieur	16,1

Les données de ce tableau (I.Karlinski) sont importantes parce qu'elles montrent le changement de la structure des *Bomzh* après la période active de vente du logement privatisé (voir le graphique 1, le maximum des ventes pendant cette période a eu lieu en 1998).

Dans son analyse, I. Karlinski suppose que le nombre de *Bomzh* ayant reçu un enseignement secondaire inachevé (1) a chuté grâce à l'application de la nouvelle loi² concernant le logement pour les gens sortis de prison (la plupart de ces gens ont un très faible niveau de formation) . L'augmentation considérable (+30%) des *Bomzh* ayant reçu un enseignement secondaire (2) (qui reste encore un bas niveau de formation) est expliquée par l'auteur par l'accroissement de la part des gens ayant perdu leur logement à cause de marchés frauduleux. Le nombre des gens ayant reçu un enseignement supérieur (3) reste relativement stable et peu élevé. Cela peut être expliqué par le fait que ce groupe est davantage capable d'estimer la situation de façon rationnelle et de ne pas commettre d'erreurs entraînant les pertes d'argent et de logement.

Ainsi, en analysant ces chiffres, on peut dire qu'après l'étape la plus active de la vente du logement privatisé, ce sont les gens ayant un faible niveau de formation qui étaient les premiers à perdre leur logement à la suite de fraudes sur le marché du logement et à devenir *Bomzh*.

1. *Uroven' obrazovanija rastet ot kogorty k kogorte* (Le niveau de formation augmente d'une génération à l'autre) Bulletin "Population et sociétés", Le centre de la démographie et de l'écologie de l'homme de l'Institut de la prévision de l'économie nationale RAN № 189 – 190, 7 - 20 février 2005

2 Cette loi a annulé la privation du logement en cas de condamnation, propre à l'époque soviétique, voir le chapitre «Situation particulière des gens après la prison »

Le portrait social des sans-abri en Russie

Les données de MSF (« Médecins sans frontière », l'enquête a été effectuée sur le lieu de prestation d'assistance médicale) permettent de construire un portrait social du sans-abri et de mettre en évidence quelques unes des tendances des changements qui se sont déroulés dans la période de 1995 à 2000 :

Tableau 4. Le portrait social des sans-abri¹

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Sexe %						
Hommes	86	85	83	84,5	84,8	85,8
Femmes	14	15	17	15.	15,2	14,2
Niveau de formation %						
Primaire	5	4	2	2,3	1,8	1,8
Secondaire inachevée	5	23	18	17,4	14,1	13
Secondaire	62	43	49	53,3	52,1	55,7
Secondaire professionnelle	19	21	21	18	22	19,7
Supérieure	8	9	9	8,8	9,3	8,5
Sans formation	0	0	1	0,2	0,6	1,2
La position sociale, %						
Ouvrier	79	78	78	85,3	77,3	71,6
Employé	9	14	14	11,4	13,9	16,3
Paysan	2	3	2	0,5	1,6	1,7
Militaire	1	1	1	1,5	1,1	0,9
Autres	6	4	3	1	4,8	7,7
Ne sait pas	2	0	20,3		1,2	1,8
Age, %						
< 5 ans	0	0	0	0	1,2	0,5
5 — 14	0	0	0	0,1	0,4	0
15—24	8	9	8	7,4	6,4	3,9
25—34	23	24	22	21,7	18,8	17
35-54	35	33	34	34,6	32,6	29,7
45—54	22	22	24	24,3	29	33,8
55—64	10	9	9	9,9	9,3	12,9
>65 ans	2	2	2	2	2,3	2,2
Ancienneté de la vie a la rue, %						
< 1 mois	5	18	26	30,9	8,7	4,7
1-6 mois	42	50	24	17,6	14,1	12
7-12 mois	13	7	10	9	9,5	7,9
1-5 ans	30	20	30	26,7	36,1	42
6-10 ans	5	3	5	6	10,5	21,4

¹ Goutov R. Nikoforof A. *La bezdomnost' vzgljad na problemu (La Bezdomnost' : le regard sur le problème)*, revue « La population », № 4, 2001. p.117-121

11-20 ans	2	1	1	1,9	2,3	5,3
> 20 ans	1	0	0	0,3	0,6	1,8
E. Sources de revenu, %						
Mendicité	48	54	53	52,4	45,6	41,4
Travail temporaire	39	40	40	42,3	40,9	46,2
Pension	3	3	4,3	3,1	3,4	2,5
Travail permanent	1	1	1	1,2	1,3	1,7
Autres	8	2	1,7	1	8,8	8,2

Comme on peut le voir, la majorité des sans-abri sont des hommes ; on observe le déplacement de la même génération des sans-abri dans le temps (en 1995 : 35-44 ans, en 2000 – 45-53 ans). Cela peut être expliqué par le fait que l’homme grandi dans les conditions de l’époque soviétique a du mal à s’adapter aux nouvelles conditions de vie. La catégorie socio-professionnelle dont est issue majorité des sans-abri est principalement celle des ouvriers, mais vers 2000 la part des employés a considérablement augmenté (certains auteurs expliquent ce fait par la perte du logement à cause de la fraude sur le marché du logement). La fait que le phénomène des sans-abri devienne une sorte de problème social chronique se lit dans la part des gens vivant à la rue pendant 6-10 ans : cette part a augmenté de 5 à 21,4 %.

Une législation en panne

Essayons maintenant d’examiner les problèmes liés au changement de la législation relative au logement dans les années 1990. La loi “Sur la privatisation du fonds de logement en Fédération de Russie” a été adoptée le 4 juillet 1991. Cette privatisation consistait en la transmission gratuite des locaux d’habitation faisant partie du fonds municipal ou de celui de l’Etat à la propriété des gens occupant ces locaux. Mais une grande partie des locaux d’habitation a été exclue de la liste des biens immobiliers susceptibles de privatisation. Parmi ces locaux - les chambres d’appartements communautaires (*kommunal’naja kvartira*) (pour les privatiser il faut recevoir l’accord de tous les locataires de l’appartement – condition presque impossible à réaliser) .

Ce type de logement constitue une particularité héritée de l’époque soviétique et pèse d’un poids considérable sur la structure immobilière de Saint-Pétersbourg. Au début des réformes, ces chambres constituaient environ 16 % de tout le fonds du logement de Saint-Pétersbourg et dans le centre de la ville – 44 %¹. Au milieu des années 1990, 23,8 %¹ de la population de Saint-

¹ *Rajony Sankt-Peterbugra (Les arrondissements de Saint-Pétersbourg)*, 1998, Spb, Goskomstat, 1999, pp. 27 – 28

Pétersbourg habitaient ce type de logement. Il faut également dire que cette concentration d'appartements communautaires représentait la principale particularité du parc de logement de Saint-Pétersbourg et, par conséquent, le mode de régulation (tant légal qu'illégal) dans ce domaine déterminait passablement la situation du logement à Saint-Pétersbourg.

Dans les conditions d'une privatisation intense, les habitants des appartements communautaires étaient évidemment discriminés. Il est clair, que les gens qui voulaient acquérir ou vendre une chambre cherchaient des possibilités de le faire. Ainsi, pour gérer leurs biens, ils n'avaient d'autre choix que de recourir au commerce illégal (sur le marché noir). En d'autres termes, la situation (en l'occurrence, l'insuffisance de la législation) les forçait à utiliser des schémas illégaux de vente et d'achat de logement. Il est à noter qu'à cette époque, presque toutes les agences d'immobilier proposaient de «vendre ou acheter une chambre sans problème et dans de très brefs délais», tous les journaux de l'époque étaient remplis de ce type d'annonces.

Il ne manquait pas de moyens de le faire : fausses donations, échanges (officiellement effectuée sans paiement mais en réalité cela signifiait qu'on donnait de l'argent de la main à la main sans remplir de papiers, conventions de rente, fausses procurations, faux testaments, falsification des documents etc.). Il n'est pas étonnant qu'à la suite de ce genre de marchés, un grand nombre de gens aient perdu leur logement et se soient trouvés à la rue.

En 1996, la Douma d'Etat (la chambre "basse" du parlement russe) a adopté un amendement pour la loi sur la privatisation en autorisant à privatiser les chambres situées dans les appartements communautaires, mais les cinq ans de cette lacune législative avaient déjà engendré une nouvelle vague de *Bomzh*.

Autre exemple de l'insuffisance de la législation de cette période : selon les articles 131 et 164 du Code civil de la Fédération de Russie, tous les marchés liés à la cession des droits de propriété immobilière (vente-achat, échange, donation, division des parts, hypothèque, etc.) ainsi que la dénonciation de ce type de marchés doivent être officiellement enregistrés. Une fois que l'enregistrement est effectué, le marché est considéré comme accompli et entré en vigueur. En même temps, les normes législatives de l'époque ont permis aux « sujets » (*sub'ekty*)² de la

² Mouzdybaev K. *Dinamika zhizni v Spb*. (La dynamique de la vie à Saint-Pétersbourg), SPB, Smart, 1995

² La fédération de Russie comprend 88 « sujets », subdivisions administratives de gouvernement local

Fédération d'introduire leurs propres modalités d'enregistrement, différents coûts de procédure, et de tenir des registres séparés d'enregistrement des droits de propriété immobilière. Cela a entraîné un flux des faux marchés (doubles et triples ventes). Beaucoup de gens ont perdu leur logement. Ce n'est qu'en février 1998, que la loi fédérale "sur l'enregistrement des droits de propriété immobilière" qui a établi la procédure unique d'enregistrement sur tout le territoire de la Fédération de Russie est adoptée.

Les conséquences négatives de la privatisation consistaient également en une forte réduction de la part de logement accordée gratuitement aux frais de l'Etat (ou partiellement financé par l'Etat) et destiné aux gens appartenant à la catégorie des « *l'gotniki* » (bénéficiaires de l'aide d'Etat : pauvres, handicapés, invalides, vétérans (Afghanistan, Tchernobyl, Tchétchénie), élèves sortant des maisons d'enfants, orphelins etc.). A l'époque soviétique cette catégorie formait « la liste d'accès prioritaire au logement de faveur » et le système d'obtention du logement dans le cadre de cette liste fonctionnait plus ou moins bien. Cette liste n'a pas été supprimée avec le début des réformes et, officiellement, continuait à exister. Mais en réalité, l'Etat n'était plus capable de financer cette mesure bénéficiant à ce groupe de population et donc, une grande partie de ces gens ont perdu l'espoir de recevoir quelque logement dans les années à venir, beaucoup d'entre-eux se sont trouvés à la rue. Dans les entretiens, plusieurs *bomzh* déclarent être enregistrés sur la liste du logement de faveur depuis des années mais la réponse des organes responsables est toujours la même : pour l'instant il n'y a pas de logement libre. Selon l'analyse de V. Grichanov¹ qui a examiné les conséquences sociales des réformes du logement, si en 1990 14 % des gens faisant partie de cette liste d'octroi du logement ont reçu au final un logement (la durée hypothétique moyenne d'attente pour obtenir ce type de logement était d'environ 7 ans), en 1999, ce chiffre était de 5 %. (la durée d'attente – 20 ans). Ainsi, l'incapacité de l'Etat à respecter ses engagements à l'égard des gens les plus démunis, contribuait et contribue à l'accroissement permanent du nombre des sans-logis.

En conclusion, on peut dire que les réformes effectuées dans le domaine du logement dans les années 1990, ont créé des conditions favorables à l'accroissement de la criminalité et de la corruption dans l'espace du logement (l'économie des personnes physiques). Dans le contexte d'un affaiblissement des institutions juridiques et de grands dysfonctionnements de la législation, ces changements ont créé de grandes inégalités et amené à une forte différenciation de la population tant dans l'accès au logement que dans les possibilités de gérer la propriété immobilière et de défendre

¹ Grichanov V. *Reforma zhilja i ee sotsial'nye posledstvija* (La réforme du logement et ses conséquences sociales (publié dans 10 ans de réformes. La situation socio-démographique). M.: RIZ, ISEP, 2002 p.239-250

ses droits dans les tribunaux et instances officielles. En l'absence de mécanismes de protection du droit de propriété, d'une base normative régissant de manière claire les nouvelles relations entre les propriétaires, les locataires et les représentants des établissements publics, la partie la plus défavorisée de la population s'est trouvée sans protection de l'Etat. Tous ces changements ont entraîné l'apparition d'une vague de "nouveaux *bomzhi*" c'est-à-dire les *bomzhi* apparus à la suite des bouleversements des années 1990 et de la politique à courte vue dans le domaine du logement.

1.1.2 La propiska comme instrument spécifique de la réglementation de l'espace du logement et son rôle dans la formation des sans-abri.

Il est impossible d'examiner la question de la perte du logement en Russie sans aborder la notion de *propiska* (enregistrement territorial – permis de résidence). Cette notion jouait et continue à jouer un rôle extrêmement important non seulement dans la réglementation de l'espace du logement, mais dans la vie quotidienne de toute la population de l'URSS et de la Russie post-soviétique: la prestation des services médicaux, l'entrée au jardin d'enfants, à l'école, l'accès au travail, au vote, le déroulement de la carrière, la possibilité de se déplacer, le droit de s'adresser aux tribunaux et aux instances judiciaires – tout cela dépend directement de l'existence de la *propiska*.

L'institution de *propiska* a été introduite en URSS en 1922 en vue de fournir aux autorités une information complète sur les habitants et sur leurs déplacements. Jusqu'en 1932, la *propiska* avait un caractère plutôt informatif, mais à partir de 1932 a été introduit un système commun des passeports (Service des passeports et des visas PVS*) qui faisait partie du Commissariat Populaire de l'Intérieur (NKVD) et dès l'instauration de ce système, la *propiska* change radicalement de profil. En 1932, le Comité Central de l'Union a émis l'arrêt du 27 décembre 1932 «Sur l'établissement du système unique des passeports sur le territoire de l'URSS et sur la *propiska* obligatoire des passeports». Dans ce document est indiqué que "le but du PVS est d'enregistrer la population des villes, des cités ouvrières; et cités nouvelles et de nettoyer (sic !) ces lieux des éléments criminels, des koulaks (koulaks - paysans aisés) et des gens antisociaux se cachant, en vue d'affermir la dictature du prolétariat"¹. Les «nettoyages» des gens antisociaux en vertu de l'absence de *propiska*, et, de façon générale, de tous les gens n'ayant pas de papiers concernant leur

* PVS – *Passportno-vizovaja sluzhba* (Le service des passeports et des visas)

¹ Ganouchkina S. *Ob istorii propiski v Sovetskom Sojuze i Rossijskoj Federatsii* (Sur l'histoire de la *propiska* dans l'Union Soviétique et dans la Fédération de Russie), *Institut de l'institution de la propiska (l'enregistrement sur le lieu de résidence) et son évolution*, 1998.

domicile ont été complètement légalisés par cet arrêté. Ainsi, au fil du temps, la *propiska* devient un outil à la fois réglementaire, politique et répressif très important.

Les autorités qui délivraient la *propiska*, pouvaient prendre la décision dite de l'entassement (*uplotnenie*) et faire enregistrer un nouveau locataire dans un appartement déjà occupé et souvent bien peuplé.

Avec ce cachet dans le passeport (la *propiska* proprement dite) le nouveau locataire pouvait s'installer dans l'appartement et personne ne pouvait l'en empêcher. De façon arbitraire, les autorités pouvaient également priver les gens de *propiska*, par exemple sous prétexte qu'ils étaient absents «sans raison valable» pendant plus de six mois. (A titre d'exemple, je peux évoquer une histoire relative à ma famille. En 1965, ma mère à la fin de ses études dans L'Institut de la Culture de Léninegrad est partie pour Tobolsk pour faire son stage pour une année. Etant donné qu'elle était absente pendant plus de 6 mois et craignant que les voisins puissent envoyer une dénonciation aux organes administratifs pour qu'elle soit privée de *propiska* (et, par conséquent, pour s'emparer de sa chambre dans l'appartement), elle a été obligée de quitter un bon travail à Tobolsk et revenir à Léninegrad pour ne pas perdre la *propiska* et tous les avantages sociaux liés à cet enregistrement).

Jusqu'en 1974, un nombre considérable des gens n'avaient pas de passeport et de *propiska* – la plupart d'entre eux étaient les habitants des régions rurales, par exemple, les *kolkhoziens* n'avaient pas de *propiska* et donc ils n'avaient pas le droit de se déplacer. La libéralisation du système des passeports de 1974 eu pour conséquence que tous les citoyens de l'Union soviétique sans exception reçoivent un passeport. Cependant, jusqu'en 1993, pour un déplacement même temporaire, la personne devait avoir un enregistrement temporaire (faire apposer un cachet spécial dans le passeport par les autorités locales). En 1993, la situation a changé avec l'adoption de la loi de la Fédération de Russie «sur le droit des citoyens à la liberté de déplacement, au lieu de séjour et de résidence».

L'article 3 de cette loi introduit la notion d'enregistrement sur le lieu de résidence et de lieu de séjour qui devaient remplacer la *propiska* permanente et temporaire «Les citoyens de la Russie sont obligés de se faire enregistrer sur leur lieu de séjour ou de résidence sur le territoire de la Fédération de Russie (...). L'enregistrement ou l'absence d'enregistrement ne peuvent pas servir de raison pour une limitation des droits et des libertés des citoyens prévus par la Constitution de la Fédération de Russie». Mais malgré cette loi, les autorités locales (de Moscou, de Krasnodarski et Stavropolski krai, de Voronej etc..) ont émis leurs propres documents réglementaires relatifs à la limitation de la possibilité de l'enregistrement (*propiska*) sur leurs territoires. A partir de 1996, le

Tribunal constitutionnel reconnaît à plusieurs reprises ces décisions comme invalides. Mais en dépit de l'avis du Tribunal constitutionnel, les autorités locales adoptent de nouveaux arrêtés concernant la *propiska*. Ainsi, ce processus d'échange de décisions (entre le Tribunal constitutionnel et les autorités locales) se prolonge jusqu'à présent.

Aujourd'hui, l'organisation humanitaire régionale saint-pétersbourgeoise d'aide aux sans-abri maison de nuit "Nochlezhka" décrit le problème de la *propiska* de façon suivante: «La structure légale et sociale en Russie fait en sorte que tous les avantages sociaux dépendent du permis de résidence «propiska». Ce document n'est émis que pour des personnes ayant une adresse permanente et des papiers d'identité valables, confirmant leur nationalité russe. De plus, la «propiska» est liée au domicile plus qu'au résident, ce qui **signifie que lorsqu'un résident perd son domicile, il perd automatiquement sa «propiska»¹**. Sans *propiska*, il ne lui est plus possible d'obtenir un permis de travail et il n'a plus accès au marché du travail. En outre, le réseau de la santé publique ne lui est plus accessible et le droit à une pension ou tout autre avantage social auquel il a normalement droit ne lui est plus accordé. Il ne lui est plus possible de s'enregistrer pour voter et il devient extrêmement difficile de prendre part à une action judiciaire sans *propiska*, parce que les cas doivent être enregistrés dans le secteur de résidence du plaignant. Ainsi, une personne qui perd son domicile est très rapidement entraînée dans un cercle vicieux dans lequel de nombreux droits civiques sont violés et d'où il est très difficile de sortir en vue d'une réintégration dans la société. Dans les faits, une personne sans *propiska* devient «non-existante» pour la société russe et est reléguée au rang de parias comme les «Dalits» en Indes.

Dans ce contexte on peut dire que la perte du logement en Russie est plus qu'une simple perte de logement. La perte du domicile entraînant la perte de la *propiska*, conduit à la destruction de tout un univers dépendant de l'existence de la *propiska*, de tout un système des repères de l'homme, de l'espace habituel de sa vie quotidienne (santé, travail, logement, droit).

En comparant le système d'enregistrement russe avec les systèmes d'autres pays qui sont construits selon des principes comparables (Belgique, Pays-Bas) et dans lesquels l'enregistrement donne accès à des prestations locales, il faut remarquer qu'à la différence de ces pays (qui dans les années 1990 ont modifié les textes de loi et règlement pour prendre en compte les intérêts des sans-abri, en Russie on n'a non seulement apporté quelque modification que ce soit dans les règlements relatifs à la *propiska*, mais le problème continue à s'accroître à la suite de l'introduction de nouveaux outils

¹ C'est nous qui soulignons

qui sont rattachés à la *propiska*. Par exemple, on attribue le numéro INN* selon le lieu de la *propiska* (sans le numéro INN, il est impossible de trouver un travail de façon légale car le logiciel de comptabilité prévoit la saisie du INN et, donc, la personne sans *propiska* et sans INN, ne peut pas être introduite dans les registres prévus pour le calcul du salaire.

Si à l'époque soviétique c'était la perte de la *propiska* qui était à l'origine de la perte du logement (pas de propriété privée), en Russie post-soviétique la situation est devenue contraire – c'est la perte du logement qui entraîne la perte de la *propiska*.

De façon générale, il apparaît que le lien entre la perte de logement et la perte de la *propiska* conduit à remettre en cause la place de la personne dans l'espace social. En considérant la *propiska* comme un axe autour duquel gravitent toutes les structures sociales, juridiques et professionnelles, on peut comprendre pourquoi la perte de *propiska* a un tel impact sur les trajectoires individuelles des *bomzh*.

* INN (*Identifikatsionnyj nomer nalogoplatel'schika*) – numéro d'identification aux impôts, numéro introduit pour faciliter le fonctionnement du système de fiscalité en Russie.

1.1.3 Invitation au travail

Dans tous les récits des sans-abri, on peut distinguer trois sujets majeurs dont l'importance varie selon le vécu de la personne : la perte du logement, les relations avec leur famille et la situation vis-à-vis du travail. Ces trois axes de l'exclusion sociale sont étroitement liés les uns aux autres. Le fait de la perte du logement, la rupture totale ou partielle des liens familiaux, les difficultés en matière de travail, pris séparément ne conduisent pas automatiquement et obligatoirement à la vie dans la rue. Mais la juxtaposition et l'agencement de plusieurs facteurs produit un certain effet synergique qui, à son tour, entraîne des conséquences souvent irréversibles pour les sans-abri. Et il faut dire que la frustration des personnes *bomzħ* due à leur place sur le marché du travail est d'une importance capitale dans la production de cet effet.

Dans les recherches sociologiques, la question du rôle de l'organisation du travail dans le fonctionnement de la société a toujours occupé une place de choix. En considérant le travail comme facteur de l'intégration sociale, E. Durkheim a montré le rôle de la division de travail qui engendre le lien social et assure la cohésion des sociétés : « (...) la division du travail jouerait un rôle beaucoup plus important que celui qu'on lui attribue d'ordinaire. Elle ne servirait pas seulement à doter nos sociétés d'un luxe (...) elle serait une condition de leur existence. C'est par elle, ou du moins c'est surtout par elle, que serait assurée leur cohésion"¹. Ainsi, pour mieux analyser les logiques de l'inclusion et de l'exclusion, il semble raisonnable d'examiner les mécanismes et les règles officielles et réelles qui régissent l'espace du travail dans une société donnée.

Les débats européens contemporains (R. Lenoir, R. Castel, S. Paugam etc.), développés autour de la notion de l'exclusion sociale et sur la pauvreté mettent l'accent sur l'impact des transformations structurelles de la société, sur l'organisation de l'espace du travail, des conditions de l'emploi, et du chômage accru dus aux changements économiques et sociaux. R. Castel voit

* Cette phrase fait partie de l'article 12 de la Constitution «stalinienne» de 1936 et du Code moral du constructeur du communisme ; il s'agit d'une citation modifiée, empruntée du Nouveau testament "Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus», seconde épître de Paul aux Thessaloniens 3:10

¹ Durkheim E. *De la division du travail social*. "Les classiques des sciences sociales" livre I. p.60

l'origine du phénomène de la marginalité «dans les structures de base d'une société, l'organisation du travail et le système de valeurs dominantes»¹.

Le rapport au travail et à l'emploi est placé au cœur des recherches de S. Paugam. En étudiant la réalité française contemporaine, l'auteur parle de "*disqualification sociale*" en soulignant que l'exclusion n'est pas quelque chose de figé, mais un processus vécu par les exclus, qui se déroule à partir de l'état de fragilité, un certain apprentissage de la disqualification sociale, vers la rupture sociale (due à l'accumulation des problèmes : chômage, perte des liens familiaux, difficultés de santé). S. Paugam examine les notions des «*nouveaux pauvres*» et de *la nouvelle pauvreté* en indiquant que «les figures nouvelles de la pauvreté sont liées à plusieurs évolutions structurelles qui se sont produites simultanément. La première est la dégradation du marché de l'emploi et la montée du chômage de longue durée (...). La deuxième est l'affaiblissement des liens sociaux»²

Dans les recherches sociologiques russe les notions de *nouveaux riches* et des *nouveaux pauvres* sont étroitement liées aux changements des années 1990. L. Petrova dans son étude consacrée à ce sujet définit les nouveaux pauvres comme «un groupe de population qui subit une nette chute de son niveau de vie tout en gardant son statut professionnel»³. Les *budjetniki* représentent des exemples de nouveaux pauvres russes (les travailleurs de la sphère publique dont le financement relève du budget de l'Etat): scientifiques et chercheurs (y compris universitaires), enseignants, médecins, travailleurs des industries ayant changé leur profil (par exemple, de la Défense) etc. P.M Noreev parle de *nouveaux groupes marginaux* et de l'apparition de *zones de marginalité* dues au chômage latent, celui de longue durée, au passage du travail permanent et stable vers d'autres forme d'emploi caractérisées par une grande précarité (mi-temps, rémunération à l'heure, travail au noir etc.). Les transformations du marché du travail et sa déréglementation, la redistribution des tâches professionnelles conduisent, selon l'auteur, à l'apparition «de gens "jetés" à la suite des réformes et de la crise économique, et privés de leur système de repères et qui n'ont pas su s'adapter et trouver de nouvelles positions sociales»⁴. L'auteur définit les *nouveaux groupes marginaux* comme «des groupes socio-professionnels dans la structure sociale contemporaine qui subissent les transformations les plus profondes de leur position par rapport à l'ancien système de

¹ Castel R. (1995) *Les marginaux dans l'histoire*, in l'Exclusion: l'état des savoirs, La Découverte.

² Paugam S. *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige PUF 202, p.5-11, 1991

³ Petrova L.E. La sociologie économique : (*Novye russkie*) «Les nouveaux pauvres : les stratégies de vie dans les conditions de la crise », p.26-46 .

⁴ Noreev P.M.(*Transformatsii ekonomicheskikh institoutov v post-perestroetchnoi)Rossii Les transformations des institutions économiques dans la Russie post-soviétique* (analyse micro-économique), Moscou. La fondation scientifique publique de Moscou, 2000, série «La Nouvelle Perspective »

relations sociales, déterminées par des changements socio-économiques et politiques irréversibles” (idem). Y.Guilinski, chef du département de sociologie du comportement déviant de l’Institut de la sociologie de Saint-Pétersbourg, met en évidence «la montée en flèche, proche d’un niveau critique, du comportement déviant»¹ dans le contexte des déréglementations du marché du travail.

Dans cette optique, il serait intéressant d’analyser la situation des gens ayant perdu leur logement dans la situation marquée par une très grande incertitude relative au travail. Il faut dire que selon les données de l’institut VTSIOM (Centre national de l’étude de l’opinion publique) à la question "Qui sont les personnes sans-abri?", 71,7 % des gens ont répondu qu’«il s’agit d’alcooliques et de parasites qui ne travaillent pas».² Cependant, les personnes *bomzh* travaillent, pour une bonne partie d’entre-eux. Selon les données de l’asile de nuit de Saint-Pétersbourg “Notchlezhka», qui a effectué un sondage en 2004 : environ 4,7 % des sans-abri avaient un travail permanent, et 13,7 % un travail temporaire. Selon d’autres données, ces chiffres peuvent s’élever à 25% (travail permanent) et à 21,9 % (travail temporaire)³. Il faut remarquer que le sondage a été effectué à Saint-Pétersbourg, grande ville où la possibilité de trouver un travail temporaire est plus élevée par rapport à des villes plus petites.

Ainsi, on peut dire qu’une grande partie des sans-abri se trouve exclue du marché du travail, tandis que l’autre partie éprouve une pression permanente et se trouve dans une situation de grande incertitude face aux risques de perdre leur travail à tout moment. Il est important de comprendre, quelles logiques d’exclusion opèrent sur le marché du travail à l’égard des *bomzh* en Russie ? Et quelle place les *bomzh* occupent relativement au travail?

¹ Guilinski Y, Saint-Petersbourg, *Deviantnoye povedenie v sankt-Petersbourge v kontekste postsovitskoi real’nosti (Le comportement déviant à Saint-Pétersbourg dans le contexte de la réalité russe post-soviétique)* Le monde de la Russie. 1995. n 2, p.131.

² Stivenson S., 1996, *O fenomenе bezdomnosti*, (Sur le phénomène des sans-abri), Moscou, RAN, L’Académie Nationale des Sciences

³ Karlinski I., 2004, *Analiz sotsjal’nogo i pravovogo polozhenija bezdomnykh v sovremennoj Rossii (L’Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abri dans la Russie contemporaine)*, La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg

La propiska et le livret de travail comme instruments du contrôle de l'espace du travail

Dans les entretiens les sans-abri parlent de la multitude des facteurs qui font obstacle à leur insertion professionnelle et aux difficultés auxquelles ils sont confrontés à la recherche d'un emploi. Les premiers obstacles qu'ils rencontrent concernent l'absence de *propiska* et de livret de travail. Dans ces deux documents, toute entreprise (tant publique que privée) refuse d'accorder un travail permanent (il est à noter qu'à partir de l'époque de la *perestroïka*, certaines entreprises permettaient de travailler sans livret sur la seule base d'un contrat de travail, mais ce n'était cependant pas la règle générale) sans parler de la bourse pour l'emploi (*birzha truda*), à laquelle les sans-abri n'ont pas accès sans *propiska*. On a beaucoup parlé dans les chapitres précédents de la spécificité de la *propiska* (enregistrement territorial) en tant qu'outil majeur contribuant à l'exclusion sociale des *bomzh* en Russie et notamment à l'exclusion du marché du travail des personnes *bomzh*, ce qui les prive de la possibilité de trouver un emploi de façon légale et les pousse par ailleurs à avoir recours à des sources de revenu illégales. Le livret de travail est encore un outil important mis en place à l'époque soviétique. Pour mieux comprendre son rôle dans la réglementation et dans le contrôle de l'espace du travail, essayons d'analyser l'aspect historique de l'apparition de ce document et d'examiner ensuite les témoignages des sans-abri sur les problèmes du travail.

L'apparition des livrets de travail

Les premiers livrets de travail ont été introduits dans le contexte du communisme de guerre et de l'introduction du service de travail obligatoire. Les premiers livrets étaient prévus pour obliger les couches sociales dit "parasites" à travailler (les anciens nobles, grands ou petits propriétaires, officiers etc.) par le décret du 5 octobre 1918 "Sur le livret de travail pour les non travailleurs". Les titulaires de ces livrets, devaient accomplir toutes sortes de travaux obligatoires publics pour obtenir des bons d'alimentation. La fameuse phrase de Lénine «Il faut fusiller chaque dixième parasite sans tribunal» reflète bien la perception de ces couches par l'autorité qui venait d'arriver au pouvoir. Au fond, à l'époque, la phrase "qui ne travaille pas ne mange pas" devait être perçue au pied de la lettre : sans ces bons d'alimentation échangés contre travail, il était impossible de survivre. En 1919, on a introduit les livrets de travail pour toute personne âgée de plus de 16 ans. On a trouvé le

moyen de forcer les gens à travailler sans contrepartie en introduisant le service de travail obligatoire. En 1920, L. Trotski écrivait: “La réalisation définitive de l’introduction du service de travail obligatoire peut être effectuée au moyen de l’amélioration de l’appareil administratif et économique et par l’introduction dans l’usage quotidien et pour tout le monde, *du livret de travail qui donnera la définition exacte de la place occupée par chaque citoyen de la République Soviétique dans le système économique et celui de la défense du pays.*[...] Le recrutement des mains-d’œuvre par l’introduction du système de travail obligatoire demande une organisation du travail qui se rapproche du type militaire”¹.

La coercition et la contrainte (les autorités employaient le terme *d’armée de travail*) pratiquées au cours de l’introduction du travail obligatoire étaient présentés comme le moyen d’unir la nation face aux menaces extérieures et intérieures. Ainsi, à partir des années 1920, la place de l’homme soviétique dans le système économique du pays est déterminée par le livret de travail. En 1926, pour assurer le contrôle et une surveillance maximale sur les travailleurs, on a ajouté aux livrets de travail des listes de travail (prévues pour les employés soviétiques) dans lesquelles on indiquait toute information concernant les déplacements de travail de la personne, sa nationalité, son origine sociale, son appartenance au parti et même l’enregistrement militaire.

En 1939, Staline introduit une autre forme de livret de travail. Dès lors, l’homme n’avait le droit d’avoir qu’une seule activité productive, les autres types de revenus étaient considérés comme «revenu ne provenant pas du travail». Sans ce document, il devenait impossible d’être embauché ou de démissionner ce qui, au fond, a instauré un certain “esclavage soviétique” lié au travail régi par cet outil de contrôle. Ainsi, le livret de travail a vu ses fonctions progressivement transformées: si au début, la fonction du livret de travail était de contraindre les non travailleurs (les ennemis de classe) à travailler, ensuite sa tâche principale devient d’assurer le contrôle de tous les travailleurs de Russie. A l’époque ultérieure, dans le contexte de l’économie soviétique caractérisée par une absence de motivation et un faible niveau de rétribution du travail, le livret de travail a continué à exercer sa fonction de contrôle et de surveillance. Hormis les informations mentionnées, dans ces livrets sont indiquées les punitions, les sanctions, les motifs de licenciement (en indiquant les

¹ L. Trotski, *Ob mobilizatsii promychlennogo proletariata. Sur la mobilisation du prolétariat industriel, le service de travail obligatoire, la militarisation de l’économie et l’utilisation de l’armée pour les besoins économiques*, Predvoencovet (Conseil principal de Guerre), brochure, 1920

articles du Code de travail, par exemple, les raisons de licenciement étaient l'ivrognerie, l'absence injustifiée sur le poste de travail, retards etc.)¹.

Le livret de travail comme portrait moral de la personne

Comme on sait, aujourd'hui, pour se faire embaucher, tout futur travailleur doit présenter son livret de travail au service du personnel de l'entreprise où il entend travailler. Selon les indications portées sur le livret, les services publics calculent la pension de retraite, la taille de remboursement pour la période de maladie, la taille des primes.

Comme on y indique tous les emplois effectués et les pauses de travail, toutes les sanctions et félicitations, le livret de travail représente, pour ainsi dire, *un portrait moral* de son titulaire, en quelque sorte une caractéristique de ses qualités morales. Si la personne change souvent de travail (il y a avait d'inscriptions dans le livret), cela est très mal vu par les employeurs ; il y a peu de temps, on a même qualifié ces gens de «*letuny*» (ceux qui volent comme des papillons d'un travail l'autre). Si dans le livret on indiquait des blâmes ou des blâmes avec avertissement, la personne avait peu de chance de trouver un bon emploi par la suite.

L'expression «*il a été licencié selon l'article*» est toujours d'usage, cela signifie qu'avec une telle inscription dans le livret de travail, il serait très difficile d'en trouver un autre. Ainsi, de telles inscriptions dans le livret de travail transforment ce dernier en un *billet de loup** et font obstacle à l'accès au travail. Souvent la présence du livret de travail rend de mauvais service car les inscriptions sur l'ivrognerie font qu'il vaut mieux ne pas avoir de livret de travail que d'un avoir un avec des inscriptions stigmatisantes:

Voilà un extrait de l'entretien avec L, sans-abri, 54 ans : «*Je leur ai dit que je ne bois plus... ils disent, nous cherchons les gens sans mauvaises habitudes...et ton livret de travail est plein*

¹ La grand-mère de mon ami racontait qu'à la fin des années 40, elle ne s'était pas réveillée à temps et, pour ne pas être en retard à l'usine elle courait à perdre haleine auprès le tramway - pour ne pas recevoir d'inscription dans le livret de travail et ne pas être envoyée dans un camp de concentration (où il y avait beaucoup de gens dont la seule faute était d'être en retard à leur travail (E.Ginzbourg, «La route escarpée").

* *Le billet de loup* est la marque rouge mis dans les passeports dans la Russie tsariste certifiant l'incivisme de la personne (il a été mis de façon souvent très arbitraire, pour les gens qui par exemple, avait participé dans les grèves, ou pour quelques catégories de gens après la prison, ceux qui ont été considérés comme trop libre d'esprit, etc.) et l'absence de confiance à cet individu de la part du gouvernement tsariste. Ce billet fermait l'accès au travail dans l'éducation par exemple.

d'inscriptions sur ça... tu es un ivrogne invétéré... je leur dis, j'ai déjà cousu...j'ai une capsule¹ dans ma peau, donc je ne bois plus.. ils ne me croient pas..» .Il arrive que l'administration de l'entreprise menace de porter dans le livret de travail des inscriptions négatives dans le but d'influencer le comportement du travailleur. Ces problèmes concernent surtout les sans-abri anciens détenus, qui, d'habitude, sortent de prison sans papiers et se mettent à chercher du travail : dans ce groupe de sans-abri, il arrive souvent qu'ils n'aient ni propiska, ni livret de travail (voir le chapitre consacré aux sans abri, anciens détenus).

B, sans abri , 65 ans : *«Je suis sorti de prison.... J'essayais de me débrouiller, mais comme je suis ancien détenu - pas de travail, pas de propiska... j'ai commencé de nouveau à voler... aprèsdeux condamnations, personnes ne voulait me prendre.. malgré mon diplôme de menuisier de 2^{ème} classe*... le problème est que tous les documents ont été soi-disant perdus... ce sont les miliciens qui ont fait ça... ils ont perdu mes documents... donc j'ai cherché un boulot comme simple manœuvre... ensuite j'ai eu la chance d'aller à l'usine. Elle (dame du service de personnel) me demande : «Donnez votre livret de travail», je dis “je n'ai pas de livret de travail“... et je lui donne mon relevé des condamnations... Elle me jette ce relevé au visage et crie «Nous n'avons pas besoin des gens comme toi, nous en avons assez »... ensuite mon ami a longuement parlé avec elle, enfin, elle m'a dit «d'accord, je vous prend, je vous donne un livret de travail , mais une seule transgression des règles et j'écrirai dans ce livret un tel article de licenciement que personne ne vous embauchera plus jamais... »*

A son tour, l'absence de propiska pose deux problèmes majeurs : limitation de l'accès au travail et l'impossibilité d'obtenir des soins médicaux. De plus, cela empêche de trouver un emploi même pour les gens ayant un certain niveau de qualification, ayant des diplômes, car l'absence de ce document est perçue comme la preuve d'absence de statut officiel de la personne et, de ce fait, annule tous les autres critères de sélection professionnelle (compétence, niveau de formation, expérience professionnelle, capacité physique, désir de travailler etc.) :

K, sans-abri, 32 ans: *“... il arrive très souvent que je n'ai rien à manger... au début j'ai trouvé un travail sur un chantier, on m'a pris sans propiska... si je trouve un petit boulot, vois des à-côtés, j'achète du savon ou un rasoir... pour avoir l'air plus ou moins normal comme un homme et ne pas comme un bomzh puant...les boulots c'est difficile... je pourrais trouver un boulot un peu*

¹ * Avoir une capsule, “être cousu” signifie que la personne suit un traitement contre l'alcoolisme et s'est fait implanter un médicament hypodermique qui, en cas de prise d'alcool, peut provoquer de fortes douleurs et même la mort.

* les classes de 1 à 4-6 signifient les niveaux de qualification de l'ouvrier (la 1^{ère} classe est le niveau le plus bas)

mieux mais je n'ai pas de propiska... Sans propiska, on peut travailler comme auxiliaire, ou chargeur... j'ai eu trois diplômes : électricien de 3^{ème} classe, ajusteur des machines-outils de 4^{ème} classe et cuisinier de 3^{ème} classe... mais on ne prends pas sans propiska.. encore un chose - je ne peux pas tomber malade... une fois j'ai eu mal à la dent, et une forte fièvre, on a fait appeler l'ambulance il fallait faire une opération dentaire urgente, couper la gencive..... mais on ne m'a pas pris sans propiska et sans police médicale ... dont il fallait prendre la police d'assurance d'une autre personne.... Mais l'essentiel pour moi c'est le boulot.. si j'ai le boulot j'ai l'argent et l'argent c'est la vie.. ”.

Dans la littérature soviétique on décrivait souvent le modèle paternaliste de l'Etat, présenté en bon père qui protège ses citoyens en assurant le travail pour tous. Mais, au fond, L'Etat rappelait plutôt un père autoritaire qui, à l'aide, parmi d'autres, de ces deux institutions de contrôle (propiska et livret de travail), a transformé le pays en un grand camp de travail où les mesures de coercition ont compensé l'absence de motivation chez les travailleurs. Cette logique de travail obligatoire se lisait également dans l'article du Code pénal prévu pour les non travailleurs (contre le parasitisme) (à titre d'exemple, on peut mentionner le célèbre poète I. Brodsky, lauréat du prix Nobel, qui avait été accusé de parasitisme et condamné à l'exil hors de Saint-Petersbourg dans un village éloigné pour y faire des travaux agricoles). Cet article n'a été supprimé qu'en 1995.

Au fond, les logiques de la contrainte exercée par l'Etat soviétique à l'aide de ces deux outils, ont été modifiées aujourd'hui en logiques d'exclusion des personnes *bomzh* et des sans papier. Aujourd'hui, la fonction de contrôle de la *propiska* ne se réduit non seulement pas mais s'étend à d'autres domaines. L'introduction d'un nouveau système fiscal, l'attribution d'un INN (numéro d'identification fiscale) à chaque travailleur se trouve en lien avec la *propiska*. De ce fait, l'accès au travail pour un sans-abri devient fermé pour ces deux raisons principales. Voilà le témoignage d'un responsable du centre d'hébergement qui s'occupe de la restitution des papiers des sans-abri :

« Nous pouvons restituer presque tous les documents, sauf deux : nous ne pouvons rien à l'égard de la propiska et du numéro INN...Le problème est que les instructions intérieures des Services de fiscalité interdisent d'attribuer l'INN à une personne qui n'a pas de propiska... Et sans l'INN il est impossible de se faire embaucher car les logiciels d'enregistrement comptable sont faits de telle manière qu'il fasse saisir un INN pour que le programme prévu pour le calcul du salaire se mette en marche...Il faut résoudre ce problème au niveau fédéral.... Aujourd'hui, il est impossible d'attribuer un INN à un sans-abri... sans décision au niveau de l'Etat».

Ainsi, on observe une extension de la zone d'impact du système de la *propiska* dans le domaine du travail qui se trouve considérablement affecté par cet outil de réglementation et de contrôle. Il semble étonnant de constater que les nouveaux instruments de fiscalité et de comptabilité, introduits dans de nouvelles conditions de l'économie du marché (comme l'INN et le certificat de pension), et qui sont censés faciliter les rapports entre travailleur et employeur, donner plus de liberté et de possibilité d'agir sur le marché du travail, se trouvent attachés à des dispositifs lourds et inadaptés à la situation actuelle.

Les difficultés des bomzh, face à la déréglementation du marché du travail

Dans les trajectoires examinées, on peut nettement distinguer la période des années 1990 : les gens parlent des plusieurs difficultés auxquelles ils ont été confrontés en cherchant leur place sur le marché du travail ; certains considèrent même la période de la *perestroïka* comme le point de départ de leur carrière de *bomzh* :

V, sans-abri, 43 ans *« je faisais mes études en 4^{ème} année à l'Institut... et ensuite c'était la perestroïka... on ne me payait pas de bourse pendant 3 mois... j'ai commencé à travailler la nuit dans une boulangerie... après on a commencé des campagnes de licenciement et c'était difficile de trouver quelque boulot à mi-temps... bref, on m'a licencié... je suis venu voir le doyen pour demander quelque aide, il me répond "je ne peux rien » ...ok, j'ai pris un congé académique... et cela a commencé... tantôt on me prenait au travail dans peu de temps on me licenciait... j'ai pensé que je pouvais gagner assez d'argent et ensuite reprendre mes études... mais non.. c'est la perestroïka... Gorbatchev avec sa bande, ils sont tous des traîtres...mais bon, par rapport au blocus de Léninegrad c'est mieux.... J'ai travaillé partout – balayer, casser du bois, construire, tous les petits boulots... C'est du capitalisme.. Marx avait raison, le capitalisme c'est un monstre qui dévore tout»*

Très souvent, les employeurs, en profitant de l'absence totale des droits des sans-abri, embauchent ces gens et ensuite, les licencient sans payer. Compte tenu du fait que les sans-abri évoquent une expérience comparable dans presque chaque récit, on peut parler d'une certaine typicité de cette situation :

S, sans-abri, 46 ans: *« J'ai rencontré des gens bomzh qui travaillaient pour des Coréens, ils travaillaient sans argent, gratuitement, parce qu'ils ne pouvaient pas s'échapper... on les gardait comme des chiens... donc ils ont organisé une fuite, c'était difficile, comme s'évader de prison... J'ai rencontré des gens qui travaillaient pendant 6-8 mois sans salaire sur la construction des cottages pour les nouveaux riches... On les jette en trouvant un prétexte insignifiant.. Et où un bomzh peut aller se plaindre ? ils jettent les uns et embauchent les autres. Il ne manque pas de bomzh, regarde toi-même.. ils sont prêts à faire n'importe quoi".*

Il est intéressant de mentionner quelques observations faites au cours de notre travail dans le « Bus de nuit » : au cours de la distribution du repas chaud, une infirmière soignent les sans-abri et leur donne des médicaments nécessaires. La plupart de gens se plaignent des douleurs du dos, des articulations, du rhumatisme articulaire relatif au travail (l'autre plainte répandue - les plaies et les lésions cutanées). Le médicament le plus demandé - la crème de zinc qui apaise ces douleurs (ou, le finalgon, réservé pour les plus malades car il est plus cher) ce qui confirme le fait que beaucoup de *bomzh* (même les femmes) trouvent des boulots nécessitant de porter des fardeaux lourds.

Voici l'extrait de la conversation entre l'infirmière du Bus de nuit et une femme sans domicile :

«F : c'est encore moi... donnez quelque chose contre le mal de dos... j'ai du mal même à me réveiller le matin, il m'est difficile de bouger le bras..

I : vous ne devez pas soulever des charges pesantes...vous êtes une femme, que faites vous comme travail ?

F : Je prend le boulot qu'on me donne... eh..je porte des sacs de 50 kg..».

Dans la situation de l'exclusion du marché du travail officiel, c'est le secteur du marché noir qui est destiné à ce groupe de population. Ce secteur, dévolu aux *bomzh*, pas demandé par les gens ayant une *propiska*, un livret de travail et un logement, regroupe les travaux les plus difficiles et les plus mal payés, qu'on peut nommer "le sale boulot" – petits travaux sur la construction, chargements, nettoyages dans les secteurs industriel et commercial, travaux agricoles, collecte de métaux et de bouteilles etc. La forme du travail est aussi spécifique à ce groupe : il s'agit du travail à mi-temps, temporaire, horaire, etc. L'une des caractéristiques de ce type de travail c'est l'absence de toute garantie de paiement et la précarité la plus totale quand aux garanties attachées au travail. Parmi les gens cherchant du travail sur les chantiers de construction il y a beaucoup de migrants issus des pays ex-membres de l'Union Soviétique (Ouzbeks, Moldaves, Tadjiks, Turkmènes, Biélorusses, Ukrainiens etc.) qui un peu comme *les hobos* de l'Amérique des années 1920 (N. Anderson) représentent des travailleurs migrants employés à titre temporaire pour des taches saisonnières.

K, sans-abri, 32 ans : " il y a beaucoup de migrants sans logement qui cherchent du boulot... on les trompe - c'est une force de travail bon marché... Allez voir sur la place Komsomolskaya, il y là-bas un endroit qu'on appelle «plechka» (calvitie). On peut y toujours trouver des gens pour un boulot temporaire : réparer la datcha (maison de campagne), charger quelque chose, nettoyer..."

Bien que leur position diffère des sans-abri locaux (le plus souvent les migrants gardent des liens avec leur famille, ont la possibilité de trouver un emploi chez eux mais préfèrent aller en Russie pour gagner plus et, ce qui est le plus important, ils ont un logement éloigné mais assuré), pendant la période de leur séjour, leur situation rappelle celle des *bomzh* locaux. Très souvent, les

équipes (qui se forment de façon autonome) se composent de «locaux» et de migrants étrangers. De temps en temps, cette hétérogénéité conduit à des bagarres et à des malentendus à l'intérieur du groupe :

V, sans abri, 43 ans : *«nous avons travaillé pendant 8 jours dans le monastère de Voskressenje... jusqu'au Nouvel an... c'était des travaux de construction...dans les catacombes - poussières, saletés, impossible de respirer, c'était affreux.. on nous a promis 2000 roubles (~56 euro) , ils devaient payer le 30 décembre... et tout à coup, vlan! On nous a dit que quelqu'un de notre équipe était ivre, soi-disant ivre.... donc ils nous pénalisent et licencient sans payer. Il y avait parmi nous beaucoup de gens différents – Ouzbeks, Moldaves... et au lieu de demander la vérité, ces cons se sont mis à se bagarrer "C'est toi qui es coupable, non c'est toi ! C'était une grande bagarre...on a cassé beaucoup de gueules...à quoi ça sert pour moi ? »*

Ainsi, on peut dire que la pression du marché du travail déréglementé, l'impunité des employeurs refusant de payer le travail aux *bomz'h* (sans papiers et, de ce fait, sans droits), l'absence de protection de l'Etat en matière de travail, les changements du rapport demande/offre et les changements structurels sur le marché de travail dus, entre autres, aux transformations des années 1990, produisent des effets tels que les personnes *bomz'h* se trouvent dans une situation marquée par une forte discrimination.

La catégorisation des situations des bomz'h en fonction de leur rapport au travail

Sur la base de nos observations, il nous semble possible d'essayer de distinguer quelques catégories de situations dans lesquelles se trouvent les *bomz'h* selon leur rapport au travail. Il faut remarquer qu'il existe une liaison bilatérale entre le rapport au travail et le mode de vie de la personne : d'une part, le mode de rémunération conditionne les possibilités trouver un logement, d'organiser le temps libre, les pratiques liées au repas, aux relations avec les autres, et, de façon générale, la façon de s'adapter à la vie dans la rue et vice-versa: le mode de vie conditionne la façon de gagner sa vie. Les stratégies adoptées par les *bomz'h* à la recherche du travail diffèrent non seulement en fonction du niveau de formation, des liens sociaux existants, de l'*habitus* (au sens bourdieusien) de la personne, des capitaux culturels, économiques, sociaux et symboliques, mais aussi en fonction de l'état de santé (y compris les troubles mentaux), de l'âge, de l'appartenance ethnique (compte tenu par exemple de la situation particulière des gens issus de Caucase, appelés «noirs») l'existence de différentes dépendances (alcool, drogue) etc.

Dans la section précédente nous avons mentionné que très souvent les *bomzh* occupent le secteur du marché de travail dit «sale boulot», mais en analysant la situation des personnes *bomzh* dans son ensemble, il faut préciser qu'il y a des gens qui réussissent à utiliser leur stratégies de façon efficace et, par conséquent, à trouver des places plus ou moins avantageuses selon les atouts à leur disposition. Par conséquent, l'espace du travail réservé aux *bomzh* se trouve bien structuré. De plus, il existe une certaine hiérarchisation dans ce milieu:

V, sans-abri, 43 ans: *-Vous dormez dans la rue ? - Non, bien sûr, bien que je n'aie pas de logement....Pour moi, cette question n'a jamais été trop compliquée.... Je gagne de l'argent en donnant des conseils, des informations... parfois pas très légaux (sourit)... mais je dors toujours chez quelqu'un...*

- Vous payer pour la nuit ? - Non, ils ont besoin de moi.. je connais beaucoup de choses... tu sais, les bomzh sont différents... il y a ceux, tu sais toi-même, les plus, disons, abattus – ils dorment dans les décharges, la décharge pour eux, c'est la vie... ils vendent les choses qu'ils y trouvent... les autres, c'est plus haut, qui dorment dans les sous-sol... ils collectent des bouteilles... il y a une autre caste – ceux qui collectent des métaux non ferreux, cuivre, aluminium... ces gens-là boivent moins que les précédents et ils dorment de temps en temps chez leur connaissances, parfois dans la rue...et il y a des gens libres comme moi»

Ainsi, on peut distinguer une catégorie des *bomzh* qui possède plus de liberté d'agir, de gagner sa vie pour assurer une vie "presque supportable" pour ne pas dormir dans la rue. Un sans-abri a souligné que même les miliciens ne le prennent pas tout de suite pour un *bomzh*: "je suis mieux habillé qu'eux". A titre d'exemple, on peut également mentionner un autre sans-abri qui, en répondant à la question comment nous pouvons le trouver, nous a donné son numéro de téléphone portable (il habitait tantôt dans l'asile de nuit tantôt chez ses amis et travaillait assez régulièrement dans une entreprise privée). Ce groupe mène, pour ainsi dire, une vie de «*bomzhetude veloutée*». Ce groupe, pour ainsi dire se trouve à la frontière in/out de la société.

Les personnes *bomzh*, qui collectent et ensuite vendent les métaux (ils s'appellent *les métallistes*), soulignent leur statut supérieur par rapport à ceux qui par exemple, collectent les bouteilles (*bouteillistes*). Il faut dire que la vente des métaux dans les postes spécialement prévus à cet effet est une bonne source d'argent. Parmi cette catégorie, il y a des gens qui sont capables de se payer un logement temporaire, de payer par exemple le droit de dormir dans des fourgons abandonnés (mais contrôlés par d'autres groupes). Cette activité est tellement populaire parmi les personnes *bomzh* que, quand on a voulu organiser un deuxième « Bus de nuit » (distribution de repas chauds) et informer les *bomzh*, sur les lieux de stationnement et les heures de travail du Bus, le responsable de l'information a placé des affiches d'information sur les postes de réception des métaux non ferreux en considérant que cette mesure serait suffisante pour qu'un grand nombre de *bomzh* viennent au nouveau « Bus » aux heures fixées.

Les bouteillistes sont considérés comme inférieurs par ceux qui travaillent sur des chantiers, aux petits boulots liés au chargement. A son tour, les bouteillistes se considèrent comme supérieures par rapport à ceux qui habitent dans les décharges et à ceux qui mendient. Cependant, les mendiants, surtout les handicapés qui se spécialisent dans la mendicité (M. Kourdiavtzeva dans son étude des mendiants de Saint-Petersbourg¹ parle de mise en scène et de dramaturgie du comportement pratiquées par les mendiants, en indiquant que «les mendiants perçoivent leur activité comme un vrai travail »), parfois gagnent assez d'argent pour avoir un logement temporaire (sous-sol aménagé, maison de campagne, etc.). Pourtant, les gens de ces groupes (métallistes, bouteillistes, mendiants professionnels, ceux qui travaillent sur les chantiers de construction etc.) peuvent être regroupés dans une catégorie car ils se distinguent par le fait d'avoir une source d'argent (travail) quasi-permanente. Côté logement, on peut dire que leur périodes "logées" et celles dans la rue se suivent. Ainsi, on pourrait dire que cette catégorie se trouve dans la situation de la "*bomzhetude adaptée*".

L'autre catégorie des gens se caractérise par le fait de ne pas avoir de source d'argent permanent ou quasi permanente (très souvent cela est dû à l'état de santé, aux troubles mentaux, à l'âge, aux problèmes liés à l'alcool etc.). Dans le milieu de sans-abri, on les appelle souvent «abattus» (terme employé par les détenus en prison quand il s'agit des gens se trouvant dans le bas de la hiérarchie des détenus). Les gens de cette catégorie dorment soit dans la rue, soit dans les locaux tout à fait impropres à la vie, le plus souvent ils n'ont pas gardé de liens avec la famille et se trouvent dans une situation extrêmement difficile (d'habitude, il s'agit des gens dont la durée de vie vagabonde est assez longue, mais cela peut dépendre aussi d'autres facteurs). On pourrait désigner leur situation comme celle d'une «*bomzhetude marginale*».

Il faut dire que cette catégorisation est flexible et que les gens d'une catégorie peuvent passer dans une autre : par exemple, les gens qui travaillent à la construction peuvent se trouver soit dans la situation de bomzhetude adaptée, soit dans celle de bomzhetude marginale en fonction de la régularité du travail, des développements de leurs relations avec les autres, de la dégradation de leur santé etc.

Ainsi, en analysant la situation et la place des personnes *bomzh* dans l'espace du travail, on peut dégager deux logiques importantes, exerçant une influence considérable sur la possibilité de ce groupe de population de créer des liens sociaux et de s'adapter à la société au moyen de l'insertion professionnelle. La première logique est liée au fonctionnement de deux outils de contrôle de

¹ Koudriavtseva M. *Dramatourguia poprochainitchestva (La dramaturgie de la mendicité)*, les résultats des recherches sociologiques, Spb, 2006

l'espace de travail hérités de l'époque soviétique - la *propiska* et le livret de travail, moyens de contrôle de l'Etat des déplacements professionnels des travailleurs et de l'accès au travail en général. Les logiques de contrainte exercées par l'Etat soviétique et inscrites dans le fonctionnement de ces deux outils, ont été modifiées aujourd'hui en logiques d'exclusion dont le mécanisme s'opère par le triage des gens considérés comme dignes au travail, et les autres, évincés de cet espace. Néanmoins, il est nécessaire de remarquer qu'aujourd'hui ce triage se produit sans volonté explicite de la société mais apparaît plutôt comme résultat des actions d'inertie des mécanismes hérités de l'époque précédente. En analysant cette inertie normative face aux transformations globales, il semble raisonnable d'utiliser la notion d'*hysteresis* de l'*habitus* introduite par Pierre Bourdieu, qui parlait d'effet durable des attitudes et les idéologies des agents sociaux « parce qu'elles ne se transforment pas au même rythme que les structures économiques »¹. En l'occurrence, on pourrait parler de *d'hystérésis de l'habitus administratif*, qui en créant ce décalage en arrière et le retardement de la réaction appropriée dans le domaine de réglementation de l'espace du travail, provoque des effets négatifs.

L'autre logique est due aux changements structurels du marché du travail, à sa déréglementation, à l'impossibilité de s'adresser aux instances juridiques face au non-respect des obligations des employeurs et à l'absence de la protection de l'Etat dans ce domaine.

En d'autres termes, il s'agit d'un phénomène de double exclusion sur l'espace du travail à l'égard des *bomzh* en Russie d'aujourd'hui : d'une part, c'est l'Etat qui à l'aide de l'appareil de contrôle administratif hérité et inadapté aux conditions d'aujourd'hui, met ces gens à l'écart du travail ; et d'autre part, le marché, mal contrôlé et mal réglementé régit, à son tour, ce secteur et impose ses propres logiques d'exclusion. Par conséquent, les *bomzh*, face à ce jeu d'exclusions, sont obligés de s'adapter à cette situation en développant les stratégies appropriées et en avançant toujours plus dans leur carrière de *bomzh*.

¹ Bourdieu P., 1963, *Travail et travailleurs en Algérie*, avec A. Darbel, J-P Rivet, C. Seibel, Mouton

1.2 La parole instituée

- Eh, la mère! Donne-moi le sac ! Tu es sourde ou quoi ?
Tu m'entends, bomzhicha ?
- Laisse-moi tranquille, je ne suis pas bomzhikha¹, je suis
un individu»
(*extrait d'une conversation entre deux sans-abri
pendant la distribution du repas chaud du "Bus de nuit")*)

1.2.1 Ce que nommer veut dire ?

En plaçant au centre de notre recherche un groupe de la population qu'on appelle souvent la frange de la société la plus démunie et qu'on désigne par une grande multitude d'appellations: *bomzh*, sans-abri, sans-logis, vagabonds, mendiants etc., il semble raisonnable de poser la question: de qui s'agit-il ? Et pourquoi le simple fait de trouver une appellation adéquate pour ce groupe pose-t-il tant de problèmes?

En l'occurrence, aux problèmes de la diversité des appellations s'ajoute un problème de traduction. Dans les premiers temps de notre recherche, nous avons traduit le titre de notre mémoire en utilisant l'abréviation française SDF mais ensuite, nous avons décidé de la remplacer par l'abréviation russe *bomzh* car cette confusion des abréviations comporte le risque de ne pas saisir les différences importantes dont nous allons parler plus bas.

Dans ce chapitre nous allons nous interroger sur le rôle de l'appellation dans la perception des personnes *bomzh* par la société et par les sans-abri eux-mêmes.

S. Smirnoff, dans son travail² consacré aux personnes *bomzh* indique qu'officiellement on ne parle que des personnes *bomzh*. Pour la plupart des experts, des représentants des autorités et des organismes officiels russes. le seul critère selon lequel l'individu est considéré comme personne sans lieu de résidence définie (BOMZH), c'est l'absence de propiska (enregistrement territorial). La définition du terme *bomzh* donnée par l'organisation non gouvernementale *Notchlezhka* souligne également cet aspect : "Les personnes sans domicile (en langage officiel – les personnes sans lieu

¹ Bomzhikha – bomzh femme, appellation très péjorative, injure.

² S. Smirnoff, *BOMZH – finansovaya otsenka pravitel'stvennoi politiki (Les personnes sans lieu de résidence définie : L'estimation financière de la politique gouvernementale)*. L'institut de la politique sociale GU, RAEN. "L'Homme et le travail". - 2004. – n°3

de résidence officielle ou les BOMZH) est un groupe social latent en tant qu'il se définit en vertu des caractéristiques négatives communes : l'absence de logement (absence de droit pour un logement concret) et l'absence d'enregistrement sur un lieu de domicile ou de séjour (*propiska*). Cependant, la situation réelle est beaucoup plus compliquée car même si la personne est enregistrée (possède sa *propiska*), il arrive très souvent qu'il n'y ait pas de possibilité réelle d'habiter sur le lieu de son enregistrement (migrants, les relations difficiles avec les membres de la famille etc.).

A cela s'ajoute une grande diversité de parcours, d'âge, de statuts, de mode de vie, de moyen de se procurer des repas et un logement, de dotation en capital culturel, symbolique, et même économique (parmi les gens interviewés nous avons rencontré des personnes ayant eu deux appartements et plus d'une voiture, mais qui à cause des problèmes de famille se sont trouvés à la rue) donc il s'agit d'un milieu marqué par une grande hétérogénéité. Ainsi, le terme *bomzh* peut être considéré plutôt comme une appellation générale d'un grand nombre de groupes différents aux trajectoires de vie les plus diverses. Malgré cette multiplicité, le mot *bomzh* a pris une signification presque symbolique. Le mot *bomzh* a non seulement presque perdu son sens acronymique mais aujourd'hui, il est perçu plutôt comme un substantif, un signifié, un symbole (souvent les gens ont du mal à déchiffrer cette abréviation).

Anselm Strauss dans son livre *Miroirs et masques* s'interroge sur ce que signifie nommer. En évoquant les philosophes John Dewey et Arthur Bentley, qui dans *Knowing and the Known* ont démontré que nommer revient à connaître et que l'on connaît dans la mesure où l'on nomme, indique que «nommer n'est pas seulement indiquer ; c'est identifier un objet comme appartenant à une espèce d'objet. Un acte d'identification implique que la chose dont on parle soit située dans une catégorie.... la nature ou l'essence d'un objet ne réside pas mystérieusement en lui-même, mais dépend de la façon dont il est défini par celui qui le nomme... la justification réside dans le regard porté et non dans les choses elles-mêmes»¹.

Dans cette optique, sous l'enseigne *bomzh* on place un grand nombre de gens dans une catégorie dont le sens est déterminé plutôt par la société, par les gens qui nomment plutôt que par la nature des personnes placées dans cette catégorie. En effet, la désignation n'est pas tant portée de l'intérieur par les acteurs de ce groupe mais provient d'un étiquetage extérieur. Mais le sens de cette catégorisation (*bomzh*) a subi, au fil du temps, des changements très considérables. Essayons d'examiner ces changements.

¹ Anselm L. Strauss, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métaille, 1992, traduit de l'américain par Maryse Falandry de *Mirrors and Masks*, 1989 p. 21-22

Avant l'apparition de ce terme, on parlait de *bezdomnyïé* (gens sans maison), *brodiagui* (des vagabonds), *nischij* (mendiant), *bych* (clochard) sans mettre l'accent sur l'absence de résidence ou de domicile déterminés ou définies. Pour la première fois le mot *bomzh* est apparu en Union Soviétique au milieu des années 1970 dans les procès-verbaux de la milice comme simple abréviation de la locution *personne sans lieu de résidence définie* (*Bez. Opredeleennogo mesta zhitel'stva*). En fait, c'était l'Etat qui définissait le lieu de résidence (*propiska*): la plupart du temps, cela était lié au lieu de naissance mais parfois les structures étatiques définissaient le lieu de résidence de la personne de façon très arbitraire (voir le chapitre consacré à la *propiska*). A partir de cette époque, le terme a été régulièrement utilisé dans la documentation administrative, judiciaire et normative et à l'époque avait donc un caractère strictement officiel. Il est à noter que les fondements principaux de la poursuite des personnes *bomzh* était la "violation des règles d'enregistrement dans un lieu de résidence définie" (article du Code Pénal valable jusqu'en 1995), donc l'appellation même *bomzh* (personnes sans lieu de résidence définie) comportait un élément d'accusation. Au fil du temps, le mot a été largement utilisé par la presse dans les rubriques de faits divers, des informations sur les descentes de milice, des opérations de nettoyages dans les grandes villes dans le cadre des préparations d'événements importants et de l'envoi des personnes jugées *bomzh* dans un rayon de 120 km en dehors de la ville" (Jeux Olympiques, arrivées des personnes importantes politiques, surtout de l'étranger, festivals etc.). Petit à petit, cette appellation est entrée dans le langage courant dans la vie quotidienne... Mais au cours de ce passage de l'espace strictement officiel vers celui de la communication quotidienne et familière, le sens du terme a subi quelques transformations.

Ayant dès le début un sens tout à fait neutre et presque bureaucratique, le mot *bomzh* a pris une signification nouvelle. Il a obtenu des connotations plutôt péjoratives, humiliantes et stigmatisantes. Les expressions «être habillé comme un bomzh», «sentir comme un bomzh», «vivre comme bomzh» se sont répandues et sont devenues l'objet de multiples plaisanteries. De plus, la pratique verbale a fait naître plusieurs dérivés de ce terme et chaque terme a acquis ses propres aspects et connotations, à savoir:

- substantif *bomzhatnik* : on utilise ce mot en parlant d'un lieu en grand désordre, d'un endroit insalubre. Le mot est utilisé également pour souligner l'absence d'hygiène dans un local ; Ce mot a été utilisé à plusieurs reprises par le chef d'un centre d'hébergement (établissement d'Etat) pour les *bomzh* pendant notre entretien, il utilisait ce mot en parlant de son établissement ;

- verbe *bomzhevat'* : mener une vie de *bomzh*, ne pas avoir son propre logement ; mener un mode de vie caractérisé par un niveau très bas d'existence, par des odeurs spécifiques, par la perte de son apparence humaine ;
- substantif *bomzhevanie* : la vie d'un *bomzh*, existence à l'état de *bomzh*; sans-abrisme avec des connotations péjoratives ;
- *bomzhicha* : *bomzh* femme, terme extrêmement péjoratif. Parfois, on utilise ce mot aussi pour désigner des femmes alcooliques, dégradées physiquement et psychologiquement.

Ainsi, on peut parler de la formation d'un certain consensus du mot *bomzh* autour duquel aux yeux des gens «normaux» se construit un monde à part entière de relations, de caractéristiques, de pratiques, d'habitudes, de qualités morales et physiques propres aux personnes *bomzh*.

Les travailleurs sociaux et les appellations qu'ils choisissent

La sociologue pétersbourgeoise Z. Solovieva dans son étude¹ consacrée au comportement des sans-abri dans un asile de nuit de Saint-Pétersbourg souligne la perception négative du mot *bomzh* par les habitants de l'asile de nuit «Notchlezhka». Pour nous, il est important d'examiner la question de l'appellation dans les interactions entre les personnes *bomzh* et les travailleurs sociaux. En observant le comportement des employés des organisations de bienfaisance, nous avons remarqué qu'en parlant avec les personnes *bomzh* ils évitaient d'utiliser ce mot. Voici, par exemple, l'extrait de l'entretien avec le spécialiste N, 25 ans qui travaille avec les sans-abri au sein d'une organisation de bienfaisance :

«Comment vous appelez les gens qui s'adressent à vous pendant votre travail ?

- D'habitude, si je travaille avec la personne que je connais, je l'appelle par son prénom mais je vouvoie toujours..... pour montrer le respect... je suis plus jeune qu'eux....et pour qu'ils comprennent qu'ils sont respectables.... Mais je ne les appelle presque jamais bomzh Je ne peux pas dire que c'est un mauvais mot, mais... comment dire... je ne prononce pas ce mot... Je ne sais pas pourquoi.... D'habitude non...Si on a besoin de les appeler, disons, de façon générale, on emploie l'expression « personnes sans logement » (« bezdomnye »)..... vous voyez vous-même, tous nos programmes ils sont prévus pour les gens sans logement... programme «Le vagabond » pour les personnes sans logement, pas pour les bomzh, le programme «L'arche de Noé » , vous ne trouverez pas ce mot dans la description de nos programmes.....

¹ Solovieva Z., *Obitateli notchlezhki i drougikh blagotvoritel'nyh organizatsii v perspective sotsiologii povsednevnosti (Les habitants de l'asile de nuit et d'autres organisations de bienfaisance dans la perspective de la sociologie du quotidien.* Centre des recherches sociologiques indépendantes avec le concours de l'Université européenne de Saint-Pétersbourg, Saint-Pétersbourg.2000

On peut comparer cette pratique verbale avec une autre, utilisée par un responsable du centre d'hébergement de l'arrondissement Admiraltiesky de Saint-Petersbourg (établissement gouvernemental) :

“*Quelle est l'appellation officielle de votre organisation?*”

” *Nous sommes... c'est un centre d'hébergement de nuit pour les personnes... comment dire... bref ...pour les personnes sans domicile.... maintenant on dit comme ça... on ne dit plus bomzh....*

- *Pourquoi? Est-ce que le mot bomzh est devenu de quelque chose de spécifique?*

- *Non. Non.....bomzh c'est un terme officiel... il a été introduit par les organes de l'Intérieur à l'époque soviétique... mais vous savez... les gens sans-domicile considèrent que ce mot n'est pas beau... comme s'il s'agissait d'une certaine catégorie de criminels... ils ont été poursuivis à l'époque soviétique pour vagabondage.... C'est pourquoi on considère que c'est une catégorie de criminels. Mais vous savez, ils ne sont pas des criminels... ils sont les hommes comme vous et moi....”.*

Il est intéressant de remarquer que malgré sa prise de conscience de la signification stigmatisante du terme, le responsable, tout au long de l'entretien utilisait le mot *bomzh*, peut être de façon inconsciente malgré son affirmation qu' “on ne dit plus *bomzh*”.

Par contre, nous avons aussi remarqué que les bénévoles, travaillant dans le cadre du programme «L'autobus de nuit » pendant la distribution du repas, s'adressent aux personnes sans logement par un terme assez spécifique *respecté (uvazhaemyj)* *.

Par exemple, «Respecté, il est interdit de fumer à côté de l'autobus..... », ou «Respecté, ne jetez pas les assiettes par terre, il faut les mettre dans la poubelle » en soulignant le respect qu'ils éprouvent à l'égard des sans-abri même si les assistants sociaux font une remontrance concernant le comportement de la personne.

Donc, on observe la tendance à résister à la stigmatisation, à “décriminaliser” ce groupe de population, à défaire, peut être de façon inconsciente, l'appellation contenant une image négative, en s'efforçant d'y substituer d'autres termes.

Cela concerne non seulement les pratiques verbales mais aussi les formes d'expression écrites. Il faut dire qu'il existe une nette différence entre les dénominations utilisées dans les documents rédigés par les organisations non gouvernementales et les appellations indiquées dans les textes issus d'organismes de bienfaisance. A la différence des organisations officielles, les textes des organisations non gouvernementales ne contiennent presque jamais le terme *bomzh*, en préférant employer d'autres termes, par exemple, *bezdomnye (personnes sans domicile)*, tandis que

* *respecté* - mon cher, avec une marque de respect. Substantif tiré du verbe *uvazhat* : Respecter.

tous les documents émis par les organismes gouvernementaux contiennent le mot *bomzh* de façon obligatoire. Il est à noter que cette abréviation est utilisée dans presque tout les noms des organismes officiels responsables de ce groupe de population : *Centre d'adaptation pour les personnes bomzh*, *Centre d'enregistrement pour les personnes bomzh* etc.

Pour mieux comprendre ces deux dimensions de perception de l'appellation *bomzh*, on peut comparer quatre documents rédigés par des organismes différents :

Organisations officielles :

**l'Administration du département Nevski
du Gouvernement de Saint-Pétersbourg**

Extrait d'une lettre administrative¹ : "Dans le but de réalisation de la Loi de Saint-Pétersbourg du 09/04/97 № 70-22 «Sur le programme social municipal «*Assistance aux personnes **bomzh** et aux personnes sorties des lieux de détention*», par l'ordre du gouverneur de Saint-Pétersbourg du 02/04/98 on a créé des Commissions d'arrondissement interdépartementales sur les problème de prévention du phénomène des gens sans logement".

Organisations non officielles

**Organisation non gouvernementale,
l'asile de nuit "Notchlezhka"**

Extrait d'une brochure adressée aux sans-abri : "...Le service de consultation a été ouvert pour tous les sans-abri (bezdomny). Sur demande, le sans-abri peut être enregistré dans ce service. Dans ce cas, l'homme reçoit un certificat spécial d'enregistrement avec une photo et les données personnelles. Ce certificat confère un statut officiel de sans-abri (bezdomny) à Saint-Pétersbourg... ».

¹ Réponse du Comité de la politique du logement de l'Administration de Saint-Pétersbourg du 04/01/03 contenant le refus d'accorder un logement à un sans-abri et la recommandation de s'adresser à la commission interdépartementale..

**Le rapport de la Commission
interdépartementale contre le terrorisme,
janvier, 2005¹ (de l'Administration de
Saint-Pétersbourg)**

".... Les mesures de prévention contre les actes terroristes: on a effectué 46 descentes de police pour découvrir les sans-logis se trouvant sur le territoire de l'arrondissement Petrogradki (en 2004 – on a effectué 21 descentes, en 2003 – 40), on a examiné 286 objets dont 96 immeubles, 74 greniers, 85 sous-sols, 31 cours, on a arrêté 41 personnes.....

dans le cadre d'une autre opération "on a arrêté 5 personnes *bomzh*, on a supprimé 5 lieux utilisés par les *bomzh* comme abri pour la nuit...."

**Extrait du document de la fondation de
bienfaisance *La main de l'aide*):**

"....Dans quatre groupes pour les personnes **sans domicile** (deux pour les hommes et deux pour les femmes) on organise 6 fois par semaine les séminaires sur le programme «La réhabilitation des **personnes sans domicile** ».

L'emploi du mot *bomzh* par les représentants des autorités dans le contexte des descentes effectuées par les détachements de police souligne le caractère déviant des gens transgressant les normes établies. De plus, le positionnement de la catégorie *bomzh* ensemble avec la catégorie des gens sortis de prison (l'Assistance aux personnes *bomzh* et aux personnes sorties des lieux de détention) déplace les sans-abri vers l'espace de la criminalité tandis que formellement il n'y a pas de rapports entre ces deux groupes.

La suppression du mot *bomzh* dans les textes des organisations non gouvernementales peut être considéré comme une réaction à la connotation négative du terme. Même au cas où les organisations non gouvernementales utilisent ce vocable, il est utilisé dans sa forme développée (par exemple , " *L'asile de nuit pour les personnes sans lieu de résidence définie*", sans réduire cette phrase à *bomzh*.

En observant le comportement des sans-abri pendant le travail du *Bus de nuit*, nous avons remarqué que les sans-abri se rendent compte de la signification stigmatisante de ce terme. L'extrait de la conversation que nous avons mis en exergue de ce chapitre, montre la résistance que les personnes sans logement mettent en œuvre pour se distancier de cette catégorisation.

¹ Le site officiel de l'Administration de Saint-Pétersbourg

Voici un autre exemple, extrait d'un entretien (avec Y, homme sans abri, 41 ans) qui met en évidence la perception de ce terme par les sans abri:

«Un jour, j'étais dans la rue....comme d'habitude... un homme s'est approché de moi et m'a demandé : "Tu fais du bomzh (bomzhuesh') ? Et bien, ne sois pas fâché.. je ne t'injurie pas.... je faisais du bomzh moi aussi...mais j'ai pu m'en sortir... maintenant je suis normal" ...».

Pourtant il faut ajouter que le rapport des sans-abri à cette appellation varie en fonction de l'expérience vécue, de la période de vie vagabonde, et, en utilisant le concept goffmanien, de l'étape de la "carrière morale" du sans-logis. Selon nos observations, plus longue est la période de vagabondage, plus la personne avance dans la carrière du *bomzh*, plus la personne est portée à accepter ce terme sans résistance. Selon nos observations, il y a une certaine corrélation entre le degré de développement de l'identité nouvelle et l'acceptation du terme *bomzh* par l'individu . Il faut dire qu'à la différence des pays européens et des Etats-Unis, en Russie on n'observe aucun mouvement solidaire, il n'y a pas d'actions réellement organisées dans le milieu des *bomzh* comme, par exemple celles organisées par *Les Enfants de Don Quichotte* en France. Donc, on n'observe pas de phénomène de «retournement du stigmate». A titre d'hypothèse on peut supposer, que cette absence de toute concertation est liée à une politique officielle plutôt répressive à l'égard des *bomzh*, à la différence de la politique assistancielle adoptée en Europe. Cette contrainte exercée par les actions de la milice* (descentes, raids, opérations spéciales de "nettoyage" avant les événements importants comme le sommet du G8 de 2006 à Saint-Petersbourg etc.) réduit considérablement la marge de liberté des *bomzh* en Russie.

Ainsi, en analysant les transformations du terme, on peut dire que l'acte de nommer les sans abri comme des personnes *bomzh* n'a pas été perçu dès le début, ni par les sans-abri, ni par la société, comme quelque chose de négatif. Mais comme la naissance même de cette appellation était liée au système pénitentiaire et répressif, et, de ce fait, pensée en termes de punition, de correction d'un comportement considéré comme déviant, l'aspect stigmatisant du terme a été diffusé et, par conséquent, a conduit à des changements significatifs dans la perception du groupe de population placé dans cette catégorie. Il convient de souligner le rôle des articles du Code Pénal (valide jusqu'en 1995): l'article № 209 qui prévoyait une responsabilité pénale pour le vagabondage systématique ou pour la mendicité et l'article № 198 – pour la violation des règles de *propiska* dans la perception de ce groupe social. Ainsi, on observe une certaine trajectoire sémantique de ce

* la police russe

mot, un glissement du terme, un passage de la dénotation administrative (terme originellement neutre et bureaucratique, sorte de statut en creux) vers des connotations stigmatisantes.

En empruntant le concept de Erving Goffman (*Stigmaté*)¹, selon qui le stigmaté représente « la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société », on pourrait dire qu'aujourd'hui le mot *bomzh* est devenu un vrai élément de stigmatisation, qui «jette un discrédit profond» et par qui on attribue à une personne *bomzh* concrète toutes les caractéristiques propres, selon l'avis de ceux qui sont détenteurs de la légitimité de cette définition, à toute personne *bomzh*. Le contenu symbolique du terme *bomzh* est entré dans le langage courant de la société et est devenu une étiquette disqualifiante sous laquelle on a rangé un grand nombre des gens sans logement aux trajectoires et aux profils les plus variés. A travers cette appellation on procède à une certaine déshumanisation des personnes sans logement car tout *bomzh* devient stigmatisé donc, par la définition de Goffman «n'est pas tout à fait humain»².

Ainsi, en examinant les pratiques réelles de l'utilisation du terme en question, on peut dire qu'on observe deux tendances importantes: une première tendance pratiquée par les structures d'Etat, judiciaires, les représentants du système pénitentiaire, qui consiste - en employant le terme *bomzh* - à stigmatiser, voire à criminaliser ce groupe de population, à présenter le monde de sans-abri comme déviant et qui, par conséquent, influence l'opinion publique et la perception du phénomène par la société dans son ensemble ; et une autre tendance, pratiquée d'habitude par les structures non gouvernementales et par les sans-abri eux-mêmes, qui, au contraire, consiste à défaire cette image négative, à décriminaliser la perception des sans-abri en y substituant d'autres dénominations et qui, de façon générale, met en évidence la résistance faite au stigmaté imposé. Cette résistance se lit également dans les propos et le comportement des sans-abri. Il est également à noter qu'à la suite de l'opposition de ces deux perceptions des sans abri, il se produit une rupture entre l'identité officielle et l'identité «pour soi» des gens. Cette rupture va avoir un impact sur la formation de l'identité nouvelle de la personne se trouvant sans logement.

En examinant ces deux logiques représentées par des acteurs sociaux différents, on peut remarquer que leurs capacités d'agir ne sont pas du tout égales et que cette inégalité reflète une situation d'un déséquilibre propre aux interactions entre les sans-abri et le reste de la société dont on va parler dans les chapitres suivants.

¹ Erving Goffman, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps* (1963) traduit de l'anglais par Alain Kihm, Collection : Le Sens commun, Edition de Minit, Paris, 1975,

² Ibid. p.15

1.2.2 Quelques réflexions sur le discours en termes de “nettoyages”

Dans le chapitre précédent nous avons examiné le trajectoire sémantique du mot *bomzh* et l’aspect stigmatisant de cette appellation. Il nous semble important de dire quelques mots sur le discours qui se trouve en continuité avec cette stigmatisation. Il s’agit du discours qu’on peut entendre assez souvent de la part des représentants des organes officiels et qui s’exprime en termes de “nettoyages”.

Il est à noter que la formulation «nettoyer la ville contre les éléments asociaux» a été largement utilisée dans la presse à l’époque soviétique de façon tout à fait officielle surtout pendant les événements importants (par exemple, les fameux nettoyages avant les Jeux Olympiques de 1980 à Moscou). Bien que le phénomène des sans-abri était considéré comme inexistant, la milice organisait régulièrement des opérations de «nettoyage».

Aujourd’hui, au niveau officiel, on a déclaré l’intention de se démarquer de la politique répressive à l’égard des *bomzh* et de passer vers une politique assistencielle orientée vers la réinsertion des sans-abri. Cependant, pendant le Sommet du G8 à Saint-Pétersbourg (été 2006) un exemple concret des "nettoyages officiels" s’est à nouveau donné à voir lorsque la milice a reçu ordre de la part du Gouvernement de Saint-Pétersbourg de "nettoyer la ville (envoyer les gens asociaux à distance de 100 km de SPb)"¹. Cela a provoqué de nombreuses protestations de la part des organisations non gouvernementales et des fondations de bienfaisance (qui a envoyé une missive au gouverneur de SPB) avec la demande d’arrêter ces « nettoyages ».

Pour comprendre à quel point la stigmatisation à l’égard des *bomzh*, héritée de l’époque soviétique (quand les *bomzh* ont été déclarés hors la loi) a pénétré les mentalités, on peut citer les paroles du chef du GUVD* de Tcheliabinsk (Département des affaires intérieures de la ville) L. qui en parlant des descentes effectuées dans le cadre de la lutte contre les agressions des *bomzh* à l’égard des personnes âgées, a déclaré:

„, la montée en flèche de ces crimes est typique non seulement pour Tcheliabinsk mais aussi pour Moscou, par exemple...Au cours des dernières semaines, on a effectué les opérations à grande échelle qui sont intitulé «Bomzh», « Enfants abandonnés» et «Petit vagabon».... Nos ratissages ont donné des résultats... on a arrêté plus de 150 000 bomzh, dont 500 sont venus d’autres villes, 360 sont des enfants abandonnés... Le fait de l’affluence des bomzh est dû à ce que nos fosses à ordures

¹ L’information de l’asile de nuit pour les sans-abri «Nochlezhka»

* GUVD -Département des affaires intérieures de la ville (Gorodskoé oupravlénié vnoútrénnikh del)

*sont riches (en produits d'alimentation)... Les bomzh aggravent non seulement la situation criminogène mais diffusent aussi des maladies infectieuses... Nous avons vérifié aussi les patients des hôpitaux psychiatriques et les élèves des orphelinats y compris ceux qui ont déjà commencé une vie indépendante.... Nous continuons notre travail mais il faut que la population nous aide. **Informez-nous de tout individu louche...** Seulement comme ça nous pourrions **nettoyer la ville** contre les éléments potentiellement dangereux et protégez la vie de nos vieux”¹*

Ainsi cette idéologie du “nettoyage”, assimilable à une sorte d’hygiénisme social continue à configurer le comportement des gens à l’égard des sans-abri. A titre d’exemple d’actions concrètes allant dans ce sens, nous pouvons mentionner que cet hiver au cours de travail dans le *Bus de nuit*, un bus de milice* s’est arrêté devant le *Bus de nuit* autour duquel il y avait beaucoup de sans-abri dans l’attente d’une assiette de soupe chaude. Les policiers, sans attendre que les gens finissent de manger ont fait entrer dans leur bus tous les sans-abri sans exception et, ensuite, sont partis, en laissant les travailleurs sociaux perplexes. Le lendemain, les sans-abri ont raconté que cette opération avait été réalisée pour «réaliser le plan dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et pour la vérification des documents». En effet, les organes de maintien de l’ordre sont tenus à des exigences de résultats et doivent donc atteindre certains quotas de détention de personnes sans-domicile.

Cette conception des nettoyages fait penser à l’introduction d’une certaine hygiène sociale. Dans le chapitre consacré aux affaires criminelles (3.2.1.) organisées nous aborderons quelques unes des conséquences que peut avoir ce discours hygiéniste. En effet, ce discours peut avoir des conséquences dramatiques. Cette approche a été reprise par les “*sanitars*” qui a créé une idéologie hygiéniste du social en justifiant son action par un nettoyage de la ville des “déchets asociaux”.

Il est à noter que les sans-abri appellent parfois les policiers «les *sanitars* de la ville». Ainsi, il est curieux d’observer que la même locution a été utilisée à l’égard d’une bande criminelle et à l’égard des représentants du pouvoir. Le juriste de l’asile de nuit «Nochlezhka», auteur d’un projet de la loi sur l’adaptation sociale des sans-abri, utilise cette locution à l’égard du gouvernement de Saint-Petersbourg «les initiatives (sur les nettoyages) des *sanitars de la ville* ont été annulées à cause d’un scandale développé dans les médias portant sur la pratique des nettoyages»²

¹ Galina Brandt : *Bomzhej k nam tjanut zhirnye pomojki* (Ce sont nos fosses à ordures riches qui attirent les bomzh), journal Ouraliskij kourier (Courrier d’oural), 6 février, 2002

² Ibid.

Le criminologue norvégien Nils Christie¹ a bien décrit l'approche industrielle dans l'activité des organes pénitentier quand le but est ne pas la découverte d'un crime concret mais le contrôle sous les groupes sociaux jugés «déviant».

Il semble que, bien qu'on observe une certaine évolution (on a annulé les articles du Code pénal qui prévoyaient des sanctions pour le vagabondage et la mendicité), le mouvement sur le chemin allant de la politique répressive vers une politique assistencielle est très lent. Et la pratique de l'«hygiène sociale» reflète la présence de gigantesques difficultés sur ce chemin.

¹ Nils Christie *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, 2003, "Autrement".

II. Prisons, hôpitaux, orphelinats : leçons des exclusions

1. Tous sont égaux devant la loi et le tribunal.
2. L'Etat garantit l'égalité des droits et des libertés de l'homme et du citoyen indépendamment du sexe, de la race, de la nationalité, de la langue, de l'origine, de la situation patrimoniale et professionnelle, du lieu de résidence, de l'attitude à l'égard de la religion, des convictions, de l'appartenance à des associations, ainsi que d'autres considérations. Toute forme de limitation des droits du citoyen selon des critères d'appartenance sociale, raciale, nationale, de langue ou de religion est interdite.

L'article 19 de la Constitution de la Fédération de la Russie

2.1 La situation particulière des gens après la prison

Nous avons déjà parlé du problème de la statistique concernant les *bomzh*: les sources connues donnent des chiffres très différents, la plupart de ces chiffres sont présentés par les organisations non officielles – fondations de bienfaisance, organisations des droits de l'homme, organisations médicales etc. En l'absence de statistique officielle, nous sommes obligés de nous référer aux chiffres disponibles. Néanmoins même en comparant ces données approximatives obtenues par le biais de différentes organisations, le pourcentage des anciens détenus (la prison comme cause de devenir *bomzh*) dans le nombre total des *bomzh* en Russie est frappant. Dans le tableau 1 sont indiquées les données concernant les *bomzh* de Saint-Pétersbourg ,

Tableau 1. Les causes du phénomène des sans-abri en Russie

(L'enquête de MSF a été effectuée sur les postes d'assistance médicale)

Causes principales	Institut de la sociologie RAN (Académie des sciences de la Russie), ¹ (2004)	Médecin sans frontière (département de Saint-Pétersbourg) ¹ (2004) (Médecin sans frontière (département de Moscou) ² (2001)
Fait d'avoir connu la prison	48	40	30
Fraude sur le marché du logement	17	35	24
Problèmes de famille	25	15	14

¹ Karlinski I., *Analiz sotsjal'nogo i pravovogo položenija bezdomnykh v sovremennoj Rossii (L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine)*, La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg, 2004,

² Goutov R, Nikiforov, 2001, *Bezdomnost' v Rossii, vzgliad na problemou (Le sans-abrisme en Russie : regard sur le problème)*, revue «Narodonaselenie (La population)», № 46 p. 117-121Ainsi,

selon ces données, la prison occupe la première place parmi les causes du sans-abrisme à Saint-Pétersbourg. Conformément à d'autres données, présentées par l'asile de nuit «Nochlezhka» de Saint-Pétersbourg en 2005, ce chiffre s'élève à 18 % (3-ème place): bien que ces données soit bien inférieures aux précédentes, ce chiffre reste très élevé et inquiétant.

A Moscou, selon les recherches effectuées sur la base des données du Centre de l'adaptation sociale «Liublino » en 2003, la part des gens qui sont devenu des *bomzh* à cause de la prison s'élève à 53, 5 %¹ et, en l'occurrence, les anciens détenus constituent plus de la moitié de tous les sans-abri moscovites. Il faut dire que la prison comme cause du sans-abrisme est indiquée presque dans tous les analyses internationales (par exemple, américaines²) consacrées à ce problème. Un pourcentage si élevé s'observe seulement en Russie.

Se pose une question : pourquoi les anciens détenus en Russie contemporaine ont -ils une probabilité si élevée de devenir des *bomzh*? Il faut donc comprendre : quels facteurs à l'origine de cette tendance?

Pour répondre à cette question, essayons, en premier lieu, d'étudier l'aspect historique de ce problème, d'examiner les textes normatifs et, enfin, de comparer les règles formelles de l'obtention du logement pour ce groupe de population et les pratiques réelles de ce processus, en analysant les données empiriques collectées au cours de notre étude de terrain.

La spécificité de la législation concernant les anciens détenus

Tout d'abord, il faut dire que la législation soviétique prévoyait une punition supplémentaire pour les gens condamnés à la prison : à savoir la privation du logement. Selon le paragraphe 1 de l'article 60 du Code du Logement, et le point 5 de l'article 306 du Code Civil de RSFSR adopté le 11 juin de 1964, en cas de condamnation d'un individu à la détention en prison, à l'exil ou à la déportation pour une période supérieure à six mois, le contrat de bail (contrat municipal, forme unique des relations entre l'Etat et le locataire à l'époque) était considéré comme résilié à partir du

¹ Serguei Smirnov, BOMZH : l'estimation financière de la politique gouvernementale. L'institut de la politique sociale GU, "L'homme et le travail", 2004

² Homeless Agency. Facts about Homelessness: Causes of Homelessness. Retrieved 2006-05-10.

moment de l'entrée en vigueur de l'arrêt, si dans le logement où le condamné habitait avant, ne restaient plus de membres de sa famille.

Après sa mise en liberté, l'ancien détenu pouvait s'installer dans le logement où il habitait avant la condamnation seulement avec l'accord de tous les membres de sa famille. En cas d'absence des membres de la famille ou de refus des membres de la famille de cohabiter avec l'ancien condamné, il devenait automatiquement sans-abri.

De plus, il existait beaucoup de restrictions de *propiska* (enregistrement territorial, voir le chapitre consacré à la *propiska*) pour un certain nombre de lieux. En fait, ces restrictions remontaient à l'époque stalinienne et post-stalinienne, quand après les repressions, un grand nombre de détenus politiques ont été libérés, il leur a été défendu d'habiter à Moscou, ainsi que dans les capitales des républiques de l'Union et les centres de contrées et centres régionaux. Il est évident, que l'ancien détenu sans *propiska* ni logement commençait à mener une vie de vagabond car sans *propiska* il n'y avait pas accès (et il n'y a pas accès jusqu'à présent) à un travail légal (sans parler de l'absence d'accès aux soins médicaux, aux tribunaux pour défendre ses intérêts légaux...). Le système soviétique a bien réagi à l'apparition d'un grand nombre de vagabonds (sans-abri) créée par le système lui-même.

Quelle était cette réaction? En 1961, on a adopté un nouveau Code pénal dans lequel ont été introduits deux articles supplémentaires : l'article № 209 qui prévoyait une responsabilité pénale pour le vagabondage systématique ou pour la mendicité et l'article № 198 – pour la violation des règles de *propiska*.

Si un ancien détenu essayait quand même de revenir dans une grande ville malgré ces restrictions, pour, par exemple, rejoindre sa famille, il risquait d'être condamné de nouveau, dans ce cas-là pour une violation des règles de passeport (absence de *propiska*). Essayons de suivre ce schéma :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ Condamnation à la détention à une période supérieure à 6 mois (PRISON)⇒ privation légale automatique (prévue par la loi) du logement et du <i>propiska</i>⇒ après la mise en liberté : sans <i>propiska</i> il est impossible de trouver un travail de façon légale + absence de logement⇒ ancien détenu (maintenant sans-abri) commence à mener une vie de vagabond⇒ condamnation à la détention pour soit le vagabondage, soit pour la mendicité, soit pour le parasitisme soit pour la violation des règles de <i>propiska</i> (1an et 2 ans de prison selon la transgression) <p style="text-align: center;">(PRISON)</p> |
|---|

Ainsi, on peut dire qu'il existait un cercle vicieux : les gens une fois condamnés à la prison étaient voués à rester dans la prison pour une période illimitée. Donc, ce type de système reproduisait sans fin non seulement des sans-abri mais était aussi à l'origine de l'augmentation du nombre de détenus ce qui, en partie, contribuait au fait que la Russie est devenu le pays ayant le nombre des personnes détenus le plus élevé après les Etats-Unis (en 2004, en Russie, on comptait 532 détenus pour 100,000 habitants, aux Etats-Unis - 714¹).

Il est intéressant de comprendre comment en réalité se réalisait la privation du logement «conformément à la loi». Selon la loi, la confiscation du logement et des biens, ne peut être effectuée que sur décision du tribunal mais en réalité, ce n'est pas le cas. Voici l'extrait de l'entretien avec L, expert du centre d'adaptation des sans-abri (voir la description de cet établissement dans le chapitre consacré aux dispositifs d'aide sociale), anciens détenus :

"- Comment cette privation du logement se passait-elle ? par exemple, la personne est arrêtée, elle se trouve en prison, mais ses affaires, ses biens se trouvent dans l'appartement. Où on transférait ses biens ?

- ...nulle part. On passait tout dans le vide...on jetait à la décharge...donnait à n'importe qui -Mais, peut être, y- avait-il des conteneurs dans lesquels on stockait ces bien pour que la personne puisse les récupérer à son retour?

--Non, non.... S'il oubliait par hasard des papiers d'identité, des documents... diplômes... tout disparaissait.... Quand il sortait de prison et revenait dans son ancien appartement.. il trouvait rien... une autre personne habitait son appartement. Parfois tout est déjà privatisé au nom d'une autre personne...S'ils voulaient s'adresser à quelques instances, on ne leur répondait rien..."

La pratique du silence et des non-réponses était (est) très répandue. Etant donné que les gens n'avaient pas accès aux textes des normes réglementaires concernant les modalités de la privation de la *propiska* et du logement des gens condamnés (il faut noter que selon la législation de l'époque toute confiscation du logement et des biens ne pouvait être effectuée que sur décision du Tribunal), ils n'avaient pas la possibilité de comprendre que leurs droits étaient violés. De plus, on peut dire que cette pratique et l'article 60 du Code du Logement dans la partie concernant la privation du logement des gens détenus était en contradiction avec les dispositions de la Constitution et violait «le principe d'égalité des droits et des libertés des hommes et des citoyens » garanti par l'Etat. En fait, l'Etat a prévu les normes discriminatoires pour les anciens détenus.

¹ International Center for Prison Studies (King College of London), Roy Walmsley, *World Prison Population list (sixth edition)*, 2005, (pour comparer on peut indiquer le nombre des détenus par 100,000 habitants à d'autres pays en 2004 : en Espagne – 140, en France – 91, en Island - 39)

Les changements politiques et économiques des années 1990 ont mis en évidence la nécessité de réviser les normes législatives de caractère discriminatoire. Les changements de législation de l'époque concernaient les groupes de populations les plus divers (annulations de plusieurs articles concernant les dissidents, homosexuels, vagabonds, mendiants, le parasitisme etc.). Dans ce contexte, en 1995, les dispositions du paragraphe 8 de la partie 2 de l'article 60 concernant la privation du logement en cas d'absence temporaire de locataire (en l'occurrence en cas de condamnation) ont été reconnues comme contraires aux dispositions de la Constitution de la Fédération de Russie par l'arrêt du Tribunal Constitutionnel du 23.06.1995 N 8-II. Conformément à la partie 3 de l'article 79 de la Loi constitutionnelle Fédérale du 21.07.1994, les actes et dispositions reconnus comme contraires à la Constitution deviennent caducs. De plus, le Tribunal Constitutionnel a officiellement reconnu qu'en Russie (et en l'URSS) existait «une peine supplémentaire sous forme de privation du logement ».

De prime abord, on peut conclure que l'annulation de la pratique qui constituait l'une des causes de la reproduction des sans-abri en Union Soviétique, doit faire baisser considérablement le nombre de sans-abri. Mais selon l'opinion d'un des experts avec qui nous avons parlé, la situation est contraire et l'augmentation du nombre des sans-abris en Russie contemporaine est due à l'annulation de ces deux articles :

“Pourquoi on parle de l'augmentation du nombre de sans-abri? Ce chiffre doit décroître compte tenu de l'annulation de l'article sur la privation du logement en cas de condamnation...l'Etat ne prive plus les détenus de leur logement, donc les sans-abri doivent devenir moins nombreux.. c'est logique, non?

-Et non, autrefois, par exemple, il (sans-abri) sortait de la prison et s'il restait dans la ville il serait arrêté et accusé soit de vagabondage ou violation des règles de propiska, ce sont les article 209 et 198 (c'est un an de prison), soit de parasitisme, on donnait pour cela 2 ans... donc toute la masse de ces gens, étaient perpétuellement en prison et maintenant ils sont tous en liberté !... donc... voilà la différence».

Ainsi, d'une part, on peut dire que le phénomène des sans-abri, à l'époque soviétique officiellement déclaré comme non existant, mais étant, au fond, latent et lié à une grande concentration de ces gens en prison, est devenu apparent avec les changements des années 1990 et avec l'annulation des lois discriminatoires. Donc, il s'agit désormais d'une exclusion révélée. D'autre part, on pourrait dire que cette annulation devrait mettre fin à l'ancien cercle vicieux. Mais, malheureusement, la situation des anciens détenus n'est pas devenue moins difficile et compliquée. Essayons de comprendre, comment le schéma mentionné ci-dessus a été hérité et modifié dans les

conditions de la Russie contemporaine, et, de ce fait, comment un cercle vicieux a été transformé en un autre.

Les pratiques de non mise à disposition du logement par les Comités du logement

«Un logement est mis, gratuitement ou pour un loyer abordable, à la disposition des citoyens pauvres et des autres citoyens ayant besoin d'être logés sur les fonds d'Etat, municipaux et les autres fonds de logements, conformément aux normes fixées par la loi".

Article 40 de la Constitution de la Fédération de Russie

Selon les parties 1 et 2 de l'article 15 et du point 2 de la division 2 de la Constitution de la Fédération de Russie, les gens qui ont été condamnés le 25. 12. 1995 et plus tard devaient conserver le droit au logement qu'ils avaient occupé avant la condamnation. Cependant, comme l'indique l'avocat-conseil d'un asile de nuit de Saint-Petersbourg *“ma pratique de 8 ans de travail avec les sans-abri montre que les instances judiciaires de la Russie ignorent les normes législatives”*. De plus, les gens qui ont été condamnés avant 1995, n'ont aucune chance de récupérer leur logement. En se référant à la loi fédérale « sur le Tribunal Constitutionnel de la Fédération de Russie », les instances indiquent que les dispositions du Tribunal Constitutionnel entrent en vigueur à partir du moment de la publication, qu'elles ne valent que pour l'avenir et n'ont pas d'effet rétroactif (bien que dans ce cas, ces dispositions violent le principe d'égalité des droits de l'homme). Au fond, cela signifie que les gens condamnés avant 1995, restent discriminés.

Examinons la situation des personnes, qui s'adressent aux Comités du logement en vue de récupérer leur logement. Officiellement, le Comité doit répondre à la demande de toute personne à la recherche du logement, dans un délai d'un mois à partir du moment de la demande et, ensuite, accorder soit gratuitement soit pour un loyer abordable un logement. Mais, en pratique, chaque Comité a établi une liste d'attente spéciale. Soulignons qu'il s'agit du logement, dans lequel la personne (devenue sans-abri) habitait avant la condamnation. Comme ce logement a changé de locataire, le Comité est obligé de trouver un autre logement. Cette liste d'attente représente un document essentiel qui sert de justification au régime d'octroi du logement. Cependant, selon

l'employé du Centre d'adaptation des sans-abri anciens détenus de Saint-Pétersbourg, qui s'adresse aux Comités du logement au nom des sans-abri, ces listes d'attente ne représentent qu'un prétexte pour refuser le logement :

«Combien de temps, les sans-abri attendent-ils leur tour ?

- Cela peut durer des années... de plus, les Comités proposent des variantes inacceptables... Pièces sans eau courante, avec des toits cassés, sans sanitaires... c'est affreux...il est impossible d'y vivre.. Vous ne pouvez même pas imaginer quelles variantes ils nous proposent.... Maintenant je suis devenu plus maligne et je prends des photos et les montre aux responsables du Comité pour qu'ils se rendent compte de ce qu'ils proposent... ils ne croient pas qu'on ne peut pas y vivre... “

Au lieu d'accorder le logement dans un délai d'un mois, les Comités ne répondent pas pendant des années et proposent des variantes inacceptables. Dans les entretiens avec les sans-abri, anciens détenus, ces gens (ceux qui sont capables de s'adresser aux organisations et d'expliquer leur problème) avouent que, parfois les Comités fixent des ultimatums arbitraires : *«on vous donne 2-3 variantes, si elles ne vous conviennent pas, vous n'êtes plus dans la liste»*, certains évoquent leur expérience de ce processus extrêmement long et souvent inutile, de tentative d'obtenir un logement auprès des comités d'arrondissement. Un sans-abri de longue durée, qui a perdu son logement et sa *propiska* à cause de la détention en 1989, nous a transmis sa correspondance avec le Comité du logement de son arrondissement et avec l'administration de la ville. Voilà les extraits de cette correspondance :

K.sans-abri, 36 ans, extrait de la sollicitation adressée à l'Administration de la ville de Saint-Pétersbourg, (mars 2002) :

"... on me propose des logements qui sont inaptes à une vie normale, en soulignant que je suis un ancien détenu et que je n'ai pas le droit à un logement normal avec l'eau courant (même froide). L'Etat, en violant l'article 40 de la Constitution (§1 "chacun a droit au logement. Nul ne peut être privé arbitrairement de son logement»), de façon illégale, m'a privé du logement et de la propiska, sans aucune raison (il n'y avait pas de confiscation des biens et du logement selon la décision du tribunal).

Maintenant je dois frapper à toutes les portes pour recevoir ce qui m'appartient de plein droit. Madame S. et K, responsables du Comité du logement me disent directement " Sur quoi tu comptes? Tu ne recevras rien ! Tu es un ancien !" Je ne reçois que des réponses bureaucratiques, échappatoires «Vous n'avez pas le droit"... Dans la liste d'attente, il y a plusieurs personnes mais pendant des longues années personnes n'a rien reçu...

Je voudrais demander qu'on me transfère à un autre arrondissement car le Comité de l'arrondissement Nevski refuse ma demande en expliquant qu'ils n'ont pas la possibilité de me donner un logement... En annexe, merci de trouver les photos des pièces que le Comité m'a proposées.»

A cette demande, K avait reçu une réponse (presque après une année). Voilà l'extrait de cette réponse :

La réponse de l'Administration de la ville, le Comité de la politique du logement

(janvier 2003):

Cher K,

....Selon les décisions du Comité de la politique du logement et du Comité de l'entretien du fonds d'habitat du 16.10.98 N° 44119, on a établie les catégories des personnes ayant le droit à un logement (Annexe 2), vous n'y avez pas droit.

*Compte tenu d'un manque des logements libres dans les résidences communales et un grand besoin du logement dû à la reconstruction et à la réparation des logements en état d'avarie, nous n'avons pas de raisons légales pour satisfaire à votre demande.... A cause de la condamnation en 1989, vous n'avez plus d'enregistrement territorial (*propiska*). Selon la décision du Tribunal Constitutionnel du 23.06.95, les gens condamnés à la prison conservent leur droit à un logement. Mais cette décision ne concerne pas les gens condamné avant 23.06.1995. Il vous faut vous adresser au Comité de votre arrondissement.*

En analysant cette réponse, il nous semble important de souligner deux choses : en premier lieu, les catégories des gens ayant le droit d'obtenir le logement sont déterminées par les Comités eux-mêmes, donc par l'autorité locale, et par conséquent, elles peuvent être modifiées et changées selon l'avis ou les intérêts des responsables locaux et de la région. Selon l'avis d'un des experts, plus le prix de l'immobilier est élevé, plus les règles deviennent strictes. Ces règles changent en fonction du territoire : à Moscou elles sont différentes de celles de Saint-Pétersbourg. En deuxième lieu, le Comité mentionne l'absence de raisons légales pour satisfaire à la demande en indiquant le fait d'une perte du droit au logement pour les gens condamnés avant 1995, mais la législation fédérale ne distingue pas et ne divise pas les gens condamnés, il n'existe pas de texte normatif dans lesquels sont écrites ces pratiques discriminatoires à l'égard des gens condamnés avant 1995, donc les conclusions faites par les Comités constituent une interprétation erronée et abusive de la législation fédérale.

De plus, la question de la *propiska* (enregistrement territorial) mentionnée dans cette lettre, est également d'une importance cruciale - les anciens détenus éprouvent de grandes difficultés avec la restitution de la *propiska*. Etant donné que c'est l'Etat qui les a privé de *propiska*, il est très difficile de la restituer car tout comme pour le logement, pour la *propiska* la loi n'a pas d'effet rétroactif (par conséquent, pas d'accès aux soins médicaux, au travail et à la défense juridiques). Il faut souligner particulièrement cet obstacle qui empêche de trouver un travail, de gagner de l'argent de façon légale et qui pousse les gens à avoir de nouveau recours à des sources d'argent criminelles, ce qui augmente leurs chances de revenir en prison.

K. avait reçu une autre réponse, émise par le Comité de l'arrondissement :

L'extrait de la réponse de l'Administration de l'arrondissement Nevski, (avril 2005):

*Cher K,
...Nous vous informons que le logement (surface habitable) du fond d'habitat d'Etat est accordé aux gens qui sont enregistrés en tant que personnes en besoin du logement selon la liste d'attente compte tenu de la date de l'inscription dans cette liste.
L'octroi du logement aux gens sortis de la prison, n'est pas prévu par la législation en vigueur... de plus, il n'y a pas de logement libre en ce moment.*

Cette réponse, en répétant, au fond, la réponse précédente, souligne que la législation en vigueur ne prévoit pas de logement pour cette catégorie de population. Au fond, cette conclusion est contraire aux articles 19 et 40 de la Constitution de la Fédération de Russie. Ainsi, on observe la non-conformité des normes réglementaires locales à la loi fédérale, due, en partie, à l'absence des précisions dans la loi fédérale portant sur cette catégorie de gens et des modalités concernant la distribution du logement.

Les dates de la correspondance présentée montrent bien la longueur et la lourdeur de ce processus bureaucratique. Etant donné que les sans-abri, en menant cette correspondance difficile de longue durée continuent à vivre dans la rue (ou dans un local temporaire), il est évident que peu d'hommes sont capables de mener cette affaire à bien et d'obtenir un logement. Beaucoup de sans-abri, en répondant à la question «vous avez le droit au logement, pourquoi ne voulez –vous pas vous adresser au Comité du logement? » disent que “*je ne veux pas...à quoi bon ? c'est inutile et ce n'est pas la peine de commencer* ». Selon l'avis du responsable du centre d'adaptation, en 14 ans de travail, seulement quelques personnes ont réussi à obtenir un logement de cette façon (“officielle”): «*c'est presque impossible... une fois j'ai attendu la réponse pendant une année... et de nouveau, un refus... c'est illégal... c'est absurde.. Il n'y a pas de norme qui pourrait réglementer tout cela.. Chaque comité écrit les réglementations lui-même.. Nous n'avons que la Constitution et le Code du logement.*»

Il faut dire que les relations avec les responsables du centre d'adaptation, qui, au fond, représentent les intérêts des sans-abri, et les responsables des Comités, qui sont chargés d'accorder le logement, sont aussi très tendues. Les responsables des Comités manifestent sans scrupule leur

mépris à l'égard des sans-abri, anciens détenus et même aux responsables du centre d'adaptation. Voici les paroles d'un responsable du centre d'adaptation :

“... les responsables du Comité, ils m'injurient, ils parlent avec moi avec mépris comme si je leur demande quelque chose de pas bien... Et, en fait, ils doivent rendre le logement que l'Etat a pris il y a quelque années... C'est une dette... il faut rendre ses dettes, n'est-ce pas ?... Une dame, travailleur du Comité.... Vous savez ..avec la coiffure comme ça... elle me demande «Pourquoi vous êtes si inquiète pour lui ? Il est ancien détenu...».. Tu imagines? Elle me le dit en présence de ce sans-abri ! Moi je réponds «Excusez-moi, en premier lieu, ils sont citoyens de Russie et de plus, ce qui leur est arrivé peut arriver à tout le monde, surtout avec vous car vous travaillez avec le logement »... Imaginez, cette dame est devenue rouge, furieuse, elle a commencé à crier comme une folle «Libérez la pièce ! Fichez le camp! ».... Donc ces gens du Comité ils parlent comme ça avec moi, et comment parlent –ils avec les sans-abri eux-mêmes ? ... C'est pourquoi les sans-abri ne veulent pas s'adresser à eux..”.

Ce témoignage met en évidence la réticence avec laquelle les responsables des Comités exercent leurs fonctions concernant la distribution du logement, cette réticence se lit dans les procédés de blocage qu'ils mettent en œuvre : des demandes de présentation d'innombrables certificats, dans leur non volonté de parler sur leur problème avec nous, des «oublis» spécifiques (un sans abri, ancien détenu, a témoigné qu'il pensait être inscrit dans la liste depuis une année, alors que la responsable avait «oublié» de le mettre dans la liste).

Au fond, on peut dire qu'il s'agit d'un arbitraire bureaucratique : les Comités ont élaboré leurs propres procédés bureaucratiques pour refuser le logement. Etant donné, que les règles locales de distribution du logement pour ce groupe de population sont établies par les Comités eux-mêmes (y compris l'établissement des listes d'attente, la liste des catégories de gens ayant droit au logement), ils ont la possibilité d'élaborer des mécanismes efficaces permettant d'éviter d'exercer la tâche dont ils sont chargés – donner du logement, au lieu de cela, ils élaborent une série de procédures permettant de refuser les demandes des sans-abri tout en restant dans le champ légal. Ainsi, il n'y a pas de continuité entre les principes déclarés dans la Constitution, dans les décisions du Tribunal Constitutionnel et leur application au niveau local. Il s'avère que ce sont les administrations locales qui transforment radicalement le contenu des changements de la législation fédérale de 1995, en introduisant leurs propres modalités d'octroi pour conserver le logement libre à d'autres fins (par exemple, un responsable du Comité a répondu à sans-abri L (39 ans), qu'il manque de logement pour les gens «normaux»).

Il existe encore un aspect important de la question concernée : l'absence de programme de réinsertion professionnelle et sociale pour les gens sortant de prison. Selon un autre spécialiste P. du Centre d'adaptation :

" la plupart des sans abri, anciens détenus, ont un niveau de formation très bas, parfois ils se limite à la 4ème classe (enseignement primaire); il n'existe pas de centre professionnel prévu pour ce type de population... de plus il n'y a pas de communication entre les responsables des lieux de détention et des centres d'adaptation. Si on pouvait réserver un certain nombre d'emploi pour eux, un atelier de formation.. cela leur faciliterait la vie... Mais aujourd'hui, ils sortent de prison, ils n'ont pas de profession, sans argent, sans logement, pas de propiska....Bien sûr, beaucoup d'entre-eux se trouvent de nouveau très vite en prison. Moi je crois qu'il faudrait créer sur la base des collèges professionnels des petits groupes pour qu'ils puissent apprendre à faire quelque chose.. L'Etat ne leur donne aucun argent pour commencer une vie normale. Vous croyez, je leur donne mon propre argent pour qu'ils fassent des photos pour les documents, aussi pour payer la taxe pour le passeport... hier je lui ai donné 400 roubles.... Je ne peux pas autrement. Le Comité ne comprend pas qu'ils n'ont pas d'argent.... Les gens bien placés ne le comprennent pas....Celui qui mène une vie aisé ne comprend pas celui qui a faim».

L'absence d'aide de la part de l'Etat, d'assistance sociale efficace, de programmes de réinsertion professionnel et sociale à la sortie de la prison font que ce groupe de population reste dans une situation extrêmement difficile.

En examinant les trajectoires des gens condamnés avant 1995, on peut conclure que les régularités observées sont étroitement liées aux pratiques et aux normes législatives agissant avant les années 1990. Essayons de suivre le schéma contemporain des personnes condamnées avant 1995 : ce schéma est devenu plus long mais le résultat est presque le même, à savoir :

⇒ Les gens condamnés avant 1995
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Condamnation à la détention à une période supérieure à 6 mois (avant 1995) ⇒ privation légale automatique (prévues par la loi) du logement et de la propiska ⇒ après la mise en liberté : sans propiska il est impossible de trouver un travail de façon légale + absence de logement ⇒ ancien détenu (maintenant sans-abri) commence à mener une vie de vagabond ⇒ après 1995 – annulation des lois discriminatoires, le sans-abri a déjà une certaine expérience de vie sans logement)– si la personne s'adresse au comité du logement – on l'inscrit sur la liste d'attente ⇒ les années d'attente sans résultat, la raison officielle – l'absence du logement libre + la loi n'a pas d'effet rétroactif ⇒ en l'absence du programme de la réinsertion professionnelle, la personne n'a pas de métier ⇒ le refus des Comité de restituer la propiska sans logement (en attendant son tour selon la liste d'attente) – impossibilité de trouver un travail légal

⇒ la personne continue à vivre dans la rue (ou tombe en prison de nouveau)

Au fond, les normes du système élaborées dans le cadre de l'idéologie de l'époque soviétique sur la lutte contre le vagabondage et la mendicité ont été héritées et reproduites dans les conditions actuelles, conditions tout à fait différentes et malgré la non-conformité de cette pratique aux postulats déclarés. Dans ce contexte, on peut rappeler l'affirmation de Max Weber sur *la cage de fer* dans laquelle peut se trouver la société quand les institutions et les processus sociaux mis en œuvre autrefois pour des raisons justifiées, se reproduisent mais, cette fois-ci, sans leur logique d'origine. Ils commencent alors à former leur propre milieu auquel les générations suivantes sont obligées de s'adapter. En l'occurrence, on peut dire que ces logiques considérées comme efficaces du point de vue de l'idéologie soviétique, continuent à s'imposer dans la société d'aujourd'hui.

Il est à noter que, bien sûr, ce schéma ne peut pas être considéré comme la seule variante possible pour ce groupe de population, ces gens ne restent pas des acteurs passifs. Dans certaines situations les anciens détenus agissent de façon différente selon leurs propres stratégies et logiques qui dépendent, en premier lieu du niveau de formation reçu, des liens sociaux qu'ils possèdent, des systèmes de relations avec différents groupes de société qu'ils maintiennent, de la place qu'ils occupaient dans l'espace social avant la condamnation etc. En raisonnant en termes boudieusiens, leur comportement sera également conditionné par leurs capitaux culturel, économique et social. Les récits des sans-abri en témoignent, en représentant une grande diversité de destins individuels, mais avec cela on observe certaines régularités liées au schéma mentionné. Tout en soulignant l'absence d'un caractère strictement déterministe du schéma, il nous semble raisonnable de remarquer que cette partie des sans-abri, peut être plus que toute autre, est soumise aux conditions imposées par les facteurs extérieurs et donc possède moins de liberté de prendre la parole et d'agir.

Au début du chapitre nous avons remarqué que la Russie occupe la 2^{ème} place au nombre des détenus (voir la statistique indiquée ci-dessus), après les Etats-Unis. L'auteur américain David Garland¹, dans « *The culture of control* », en analysant le phénomène américain parle du phénomène de « *mass imprisonment* » (incarcération en masse) et de la *transformation structurelle* du système pénitentiaire propres à deux dernières décennies. En examinant l'augmentation des différenciations sociales à la fin de XX^{ème} siècle, l'auteur met en évidence l'augmentation de la

¹ David Garland, *The culture of Control. and Social Order in Contemporary Society*. Chicago: The University of Chicago Press; Oxford: Oxford University Press, 2001

distance entre les plus pauvres et les plus riches (politique néo-libérale) et dont, au lieu d'une société solidaire marquée par la prospérité commune, l'auteur constate l'apparition d'une société profondément divisée. Le mode de vie des pauvres (toxicomanie, dépendance de l'aide sociale etc.) aux yeux de la population aisée sert de justification pour la légitimation de la politique sociale et économique de la «punition des pauvres ». La criminalité est devenue caractéristique du monde des pauvres (sans prendre en compte des facteurs sociaux, la déviance est perçue comme attribut individuel de tout pauvre) et donc la lutte effective contre la criminalité doit comprendre l'augmentation du contrôle et des mesures répressives et de la ségrégation des groupes considérés comme dangereux (noirs, les gens du banlieux etc.). Il s'agit de la formation d'une nouvelle couche sociale inférieure criminalisée que le système pénitentiaire reproduit lui-même.

Malgré évidemment les grandes différences économiques, historiques et sociales des Etats-Unis et la Russie, ces deux pays sont à la tête de la liste de «*mass imprisonment* ». Il est important de noter que selon les données du rapport d'audit du Ministère du développement économique en 2005, la différenciation économique en Russie entre les plus pauvres et les plus riches (rapport revenus-riches/revenus-pauvres) s'élève à 14,8¹. On observe une tendance à considérer les couches les plus pauvres de la société, et la pauvreté en général comme une zone d'où émerge un danger potentiel pour la prospérité des gens qui réussissent peu ou prou à s'inscrire dans la logique de la société de consommation. Donc, il n'est pas étonnant que l'avis de l'opinion publique ne s'insurge pas contre des condamnations parfois trop sévères (on va parler des cas concrets aussi dans d'autres chapitres), élément qui concourt à l'entretien du cercle vicieux décrit (sans-abri - prison - sans-abri – prison).

De plus, à notre avis, la continuité existante entre les logiques pénitentiaires de l'époque soviétique et celles d'aujourd'hui contribue fortement à l'augmentation du phénomène d'«incarcération en masse» car la catégorie des gens sans travail (nous avons montré ci-dessus comment les pratiques en vigueur ne donnent pas aux sans-abri, anciens détenus l'accès au travail) constitue plus de moitié des détenus : en 2005, ce chiffre était de 57 %².

Ainsi, on peut dire que la conjonction des facteurs mentionnés (la continuité entre les schémas de l'époque soviétique et ceux d'aujourd'hui qui se lit dans le passage d'un cercle vicieux vers un autre, les manques de la législation fédérale permettant aux autorités locales d'élaborer leurs

¹ Il s'agit du coefficient des fonds, rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et des 10% les plus pauvres ;

² Bulletin "Population et sociétés" Centre de la démographie et de l'écologie de l'homme de l'Institut de la prévision de l'économie nationale RAN, 17 février-2-mars 2003

² L'almanach "Nevolia", *Quelques données statistiques sur la composition des détenus en Russie*, №9, 2006, Moscou.

propres règles en contradiction avec la loi fédérale, les lacunes de la législation concernant la restitution de la *propiska*, incitant les gens à alimenter le marché noir du travail, l'économie souterraine et, par conséquent, l'augmentation des probabilités de retour en prison. L'existence des pratiques en vigueur visant à ne pas donner de logement aux «anciens», la possibilité élevée pour le sans-abri d'être incarcéré de nouveau, la stigmatisation de ce groupe de population très marquée dans l'atmosphère bureaucratique des instances officielles, l'absence d'aide publique, financière, l'absence du programme de réinsertion professionnelle et sociale après la prison etc.) nous permet de mieux comprendre les tendances observées qui se lisent dans le pourcentage extrêmement élevé des anciens détenus dans le nombre total des sans-abri en Russie contemporaine.

« Pourquoi moi et tous ces malheureux devons rester ici, comme boucs émissaires ? Vous, l'aide-médecin, le gardien et toutes vos canailles d'hôpital au niveau de la morale êtes incommensurablement inférieurs à chacun de nous, donc pourquoi c'est nous qui sommes reclus et pas vous ? Où est la logique ? »

Anton Tchekhov, Salle N° 6

2.2. Les hôpitaux : dépossession de soi- dépossession de toit

Selon les données du rapport de l'OMS de 2003, «dans les pays de l'Europe de l'Est on observe un problème d'hospitalisation excessive...plus de 60 % des malades mentaux suivent un traitement dans de grands hôpitaux psychiatrique. Dans quelques uns de ces hôpitaux on observe un taux très élevé de mortalité due à un niveau inadmissiblement bas d'assistance médicale. On observe différents degrés de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion sociale des personnes atteintes de maladies mentales.... Dans les pays souffrant de manque de financement on observe l'utilisation du traitement inadapté et le non-respect du principe d'inviolabilité de la personne....jusqu'à 50 % de tous les sans-abri sont atteints de psychose.»¹

L'importance accordée au facteur psychologique dans les recherches sur l'exclusion

Plusieurs auteurs travaillant sur le phénomène des sans-abri (A.Vexliard, P. Declerck, T.Craig, J. Moore, C.Cohen) mettent l'accent sur le lien entre le phénomène des sans-abri et la leur santé mental.. P. Delecrcck en posant ses réflexions sur la clochardisation et la désocialisation à la lumière de la psychiatrie, de la psychanalyse, mais aussi sous l'angle de l'organisation de la société, s'interroge sur le croisement de l'approche sociologique et de l'approche psychiatrique : «Il est indéniable que la clochardisation ne peut se réduire à un seul type de cause. Il s'agit d'un processus

¹ . Le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, *La santé psychique de la population de la région européenne*, Les faits et les chiffres, le 8 septembre, 2003, Vienne

à l'étiologie multifactorielle où se conjuguent, en général, les effets croisés des exclusions économiques, sociales, familiales et culturelles ainsi que des facteurs de pathologie individuelle le plus souvent psychiatriques (alcoolisme et polytoxicomanie, personnalités pathologiques etc.).¹ Tom Craig, chercheur anglais, en se basant sur les recherches sur le *homeless* et la santé mentale effectuées en Angleterre, souligne que le nombre des sans abri atteints de troubles psychiques augmente constamment et qu'«aujourd'hui, la combinaison des maladies psychiques et des troubles dus à l'emploi des substances psychotropes par les sans abri est devenue une règle et ne pas une exception»². Certains auteurs occidentaux (B. Eikeimann, H. Richard Lamb, Leona Bachrach) voient l'origine de l'augmentation actuelle du nombre malades mentaux dans la rue dans le processus de désinstitutionalisation (la réforme et la réduction importante des hôpitaux psychiatriques accompagnées d'élaboration de différents dispositifs d'aide médicale alternative sur lieu de résidence du malade). Dr. Lamb, en analysant la situation américaine, considère que «les conséquences imprévues de la désinstitutionalisation se traduisent par l'apparition d'une génération des patients atteints de graves troubles mentaux qui n'ont pas réussi à s'intégrer dans la société et sont devenus des sans abri»³. Paradoxalement, bien qu'en Russie on observe la tendance contraire : une hospitalisation excessive (rapport de l'OMS), le développement du phénomène va dans la même direction : l'augmentation des malades mentaux dans la rue.

Dans les recherches sociologiques russes, les auteurs insistent sur l'impact des troubles mentaux et des corollaires de ces problèmes sur la formation du sans-abrisme. Les recherches de Artamonov F.F. mettent en évidence un taux très élevé de personnes souffrant de troubles mentaux parmi les sans-abri⁴. Les problèmes liés à l'alcool, traditionnellement aigus dans notre pays aggravent les tendances observées. Selon les données de Afanassiev V et Guilinski Y. : 34 % des sans-abri pétersbourgeois boivent chaque semaine, dont 17 % - quotidiennement. 46 % d'entre-eux utilisent la vodka, 21% boivent des spiritueux divers⁵. Le taux de la mortalité dû à l'alcool reste très élevé en Russie : en 2003, 72,2 % des meurtres, 42, 1 % des suicides et 52,6 % des morts ont été provoquées par des problèmes imputables en partie à l'alcool⁶.

¹ Declerck. P, *Les Naufragés. Avec les clochards de Paris*, Plon, p.288

² Tom Craig, *Homeless et mental health*, Psychiatric Bulletin, 1998, 22, p195-1971.

³ H. Richard Lamb, *Some perspectives on deinstitutionalization*, Psychiatric Services, n°52, 2001, p1039-1045

⁴ Artamonov F.F. *Migratsionnoye povedenie v klinike psichitsheskikh bol'nykh (Le comportement de migration dans la clinique des maladies mentale)s // Revu de la neuropathologie et de la psychiatrie Korsakov*, 1990, n°4, p137-149

⁵ Afanassiev V et Guilinski Y, *Peterbourgskié bezdomnyé Les sans-abri pétersbourgeois : étude sociologique*, Les problème actuels du comportement déviant (La lutte contre les maladies sociales, Moscou, RAN (Académie de science de Russie), 1995

⁶ Nemtsov A., *Smertnost' sviazannaya s alkogolem (La mortalité due à l'alcool) dans les régions de Russie*, le Bulletin d'information du Centre de démographie et de l'écologie de l'homme de l'Institut de la prévision économique, RAN, n°78, décembre 2003

L'augmentation de l'emploi de la drogue et de la colle (particulièrement prisé parmi les adolescents et enfants sans-abri (*besprizorniki*) pour son caractère bon marché) accentue ce problème. Une autre cause, qui confirme de façon indirecte l'actualité de ce problème, est que la Russie occupe la deuxième place dans le monde au nombre des suicides¹ après la Lituanie.

Malheureusement, autant que nous sachions, il n'y a pas de statistiques fiables concernant les personnes atteintes de troubles mentaux parmi la population des sans-abri en Russie. Néanmoins, il est clair que l'examen des problèmes liés à la santé mentale et au système d'assistance médicale qui contribuent à l'augmentation des sans abri, serait utile pour mieux comprendre la spécificité du cas russe.

L'organisation médicale : un remède pire que le mal ?

Dans le cadre de notre travail, il serait impossible d'examiner tous les aspects de ce problème, donc nous avons choisi d'analyser un aspect qui nous paraît extrêmement important : on va s'interroger sur la période importante dans la vie des sans-abri atteints de troubles mentaux, à savoir la période du séjour dans l'hôpital.

Selon notre hypothèse, le fonctionnement des hôpitaux psychiatrique en Russie, l'organisation de l'aide médicale au sein de ces établissements, leur règlement intérieur, les pratiques du personnel médical opèrent de telle manière que la personne recluse non seulement se trouve souvent privée de son logement mais aussi voit aussi son identité considérablement transformée par son passage dans ces institutions ce qui contribue à une accélération de sa carrière de sans-abri. D'autant plus que les sans-abri atteints de maladies psychiques se trouvent dans une situation de double stigmatisation : en tant que malades mentaux et en tant que sans -abri.

Pour examiner le cas russe, nous allons tout d'abord étudier l'aspect historique des hôpitaux psychiatriques (leur organisation à l'époque soviétique) ce qui, comme nous espérons, doit nous aider à comprendre quels facteurs se trouvent à l'origine des pratiques observées aujourd'hui, ensuite nous allons analyser des cas concrets actuels.

¹ GuilinskiY., Roumiantseva G., *Souitsid v Rossii (La suicide en Russie)*, le Bulletin d'information du Centre de démographie et de l'écologie de l'homme de l'Institut de la prévision économique, RAN, n° 25, janvier 1998

La psychiatrie répressive et son invention : l'hôpital - prison

Les procédures de déshumanisation et de dépersonnalisation des individus au sein des hôpitaux psychiatriques ont été réalisées avec brio par la psychiatrie répressive soviétique dont l'activité battait son plein à l'époque de Khrouchtchev et d'Andropov. Dans la période post-soviétique, beaucoup de recherches ont été consacrées à ce sujet (Podrabnek, Alekséeva, Prokopenko et d'autres), basées sur les témoignages publiés et les archives récemment ouvertes.

La formation de la psychiatrie répressive soviétique comme système organisé de lutte contre les ennemis politiques date de 1935, quand on a envoyé à l'hôpital psychiatrique de Kazan un groupe de malades mentaux, «politiques», pour qu'ils suivent un traitement obligatoire. Après la deuxième guerre mondiale, les juges d'instruction des organes de la sécurité d'Etat ont commencé à soumettre régulièrement les personnes jugées douteuses à un examen psychiatrique et à un traitement obligatoire. Ce système s'était progressivement étendu sur les personnes qui occupaient de hautes positions sociales dans les sphères économiques, politique et culturelles.

Un événement important dans le développement de la psychiatrie répressive était une innovation spécifique : les hôpitaux de type prison constitués par l'arrêt du Ministère de l'Intérieur, connus sous le nom des *spetsbolnitsy* (hôpitaux psychiatriques spéciaux, créés selon les articles 408 et 409 du Code de procédure pénale de RSFSR), prévus pour un contingent spécifique par rapport au contingent des hôpitaux psychiatrique "normaux", à savoir pour les dissidents, dont les idées différaient de celles de la ligne générale du parti communiste. La caractéristique principale des hôpitaux spéciaux était qu'ils étaient organisés selon le modèle des prisons et réglementés selon les mêmes règles, bien documentés. Les hôpitaux spéciaux étaient les établissements de type fermé, privés de tout lien avec le monde extérieur. Si les hôpitaux psychiatriques «normaux» relevaient du Ministère de la Santé, les hôpitaux spéciaux étaient de la compétence du Ministère de l'Intérieur, en fait ils se trouvaient dans la juridiction du 5^{ème} département du Comité de la Sécurité de l'Etat¹.

La phrase de Nikita Khrounitchev "Seulement les fous peuvent ne pas aimer le socialisme" était perçue par son entourage comme un ordre, car bien que les répressions staliniennes aient été dénoncées par le XXème Congrès du parti, la nécessité de lutter contre les adversaires politiques étaient toujours à l'ordre du jour. En 1956, dans les hôpitaux spéciaux du Ministère de l'Intérieur de l'URSS se trouvaient 3350 détenus². En 1961, est émise l'instruction «Sur l'hospitalisation urgente

¹ Koroleva L, docteur en histoire, *Vlast' i sovetskoe dissidentstvo (Le pouvoir et la dissidence soviétique : bilans et leçons*, la revue «La polémique», № 11, 2005

² ²Koudriavtsev V, Troussov A, *Politicheskaya spravedlivost' v SSSR (La justice politique en URSS)*, éd. Naouka, Moscou. 2000, p.139

des malades mentaux présentant une menace pour la société» qui a légitimé la privation de liberté et l'expérimentation sur la santé des gens sans décision du tribunal.

Plusieurs équipes de médecins travaillaient à la justification de ce type de réclusion. Le fameux professeur Andrei Snezhkovski a élaboré sa pseudo théorie de la "schizophrénie spécifique à développement lent", qui était le diagnostic principal des reclus. A titre indicatif, on peut dire, que les symptômes de cette maladie, selon la théorie, étaient le *délire de la recherche de la vérité*, *l'intoxication de la philosophie*¹ et bien d'autres dont les formulations étaient dignes des textes du théâtre de l'absurde. Comme la psychanalyse était jugée inefficace (dans les années 1930), elle fut complètement supprimée de la pratique des psychiatres soviétiques. En 1969, Y. Andropov a présenté un projet pour l'augmentation du réseau des hôpitaux spéciaux dans le cadre de "la lutte pour les intérêts de l'Etat soviétique et de l'ordre public"². C'est de cette époque que date l'apparition de la notion d' "inopportunité de la correspondance" qui instaure la fermeture quasi-totale de ces institutions.

En empruntant le concept d'Irving Goffman de « l'institution totale » (*total institution*) qui l'a définie comme "un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placé dans la même situation coupé du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées"³, on pourrait dire que les *spetsbolnitsy* (hôpitaux spéciaux) représentaient les « institutions totalitaires » par excellence. L'étanchéité complète de ces établissements, l'absence de tout lien avec l'extérieur, le règlement sévère visé à soumettre et à changer l'identité du « malade », s'inscrivent bien dans la vision goffmanienne des asiles et des adaptations secondaires des reclus. Goffman a distingué cinq types d'institutions, selon cette catégorisation, on peut dire que les hôpitaux spéciaux de l'époque représentaient à la fois deux types d'institutions totales au sens goffmanienne : celles qui prennent en charge des personnes qui sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes et qui sont involontairement nocives pour la société (hôpitaux psychiatriques) et celles qui se chargent de protéger la société contre des menaces intentionnelles (prisons).

Il faut remarquer que, au fil du temps, le système perfectionnait constamment ces dispositifs pour qu'ils soient mieux adaptés aux fins idéologiques de l'époque.

¹ E. Zhirnov, *40 let repressivnoi psikiatrii (40 ans de la psychiatrie répressive)*, «Kommersant -Vlast», 6 mars 2007, Moscou

² Csitchka I. *Tainy Loubianskogo dvora (Les mystères de la Cour de Lyoubianka)*, Komsomolskaya pravda, 11 janvier 1992

³ Erving Goffman, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* (1968), Les éditions de Minuit, Paris, 1998, p. 41

L'introduction des neuroleptiques datant de l'époque de la "guerre froide" a considérablement élargi la gamme des méthodes utilisées : le premier neuroleptiques, l'*aminasine* a augmenté les capacités des docteurs à influencer la conscience de leurs patients. Les récits des patients de ces hôpitaux témoignent des méthodes utilisées pour que les malades perdent leur conscience identitaire et leur forme humaine :

«Après l'enquête et l'instruction, on m'a mis dans l'hôpital de Kazan. On m'introduisait des neuroleptiques sans arrêt et sans pitié. Etre toujours sous l'action des neuroleptiques est une chose affreuse. C'est impossible à décrire. Pas de repos ni le jour ni la nuit. L'homme n'est plus un être humain. Il devient tout simplement une espèce, un être misérable, amené à l'état d'un animal ...L'une des méthodes était la suivante : on vous force à vous mettre à nu, enveloppe par un drap mouillé, on vous attache au lit et laisse comme ça pendant une période prolongée jusqu'à ce que la personne ne se met à pousser des cris car le drap très étroitement collé à la peau, en séchant, cause une douleur insupportable. On appelle ça « oukoutka » (l'enveloppement). Dans l'hôpital spécial de Leningrad on a souvent utilisé ça¹».

Parmi les méthodes utilisées à l'époque, les auteurs en mentionnent d'autres, plus sophistiquées et dignes de l'Inquisition au moyen-âge (par exemple, l'enfermement dans des caisses avec des insectes etc.). Comme mesure «pédagogique» on utilisait les criminels en tant que gardiens de reclus ; les criminels offensaient et blessaient brutalement les patients.

En 1983, sous menace d'être exclu de L'Association psychiatrique mondiale (l'APM) à cause des abus de la psychiatrie soviétique, l'Organisation psychiatrique soviétique a quitté l'APM pour protester contre la calomnie à l'égard des établissements psychiatriques soviétiques.

En 1988, à l'époque de perestroïka, "l'âge d'or" de la psychiatrie répressive s'est achevé, on a révisé la législation: la plupart des hôpitaux spéciaux ont été supprimés, les autres sont devenus "normaux" et sont passés sous la compétence du Ministère de la Santé, 776 mille personnes ont été reconnues normales et leurs enregistrements dans les registres de dispensaires psychiatriques ont été annulés. On peut dire, semble-t-il, que la psychiatrie répressive a été dénoncée et reconnue comme crime contre l'humanité (mais un peu en sourdine, sans large discussion publique, sans déclaration officielle à ce sujet). Cependant, il y a peu de temps, l'ancien ministre de la Santé, Tatiana Dmitrieva, directeur actuel du Centre de la médecine légale psychiatrique Serbski (l'Institut principale de la psychologie répressive dans les années 1960-1980) a pu déclarer que «le système organisé d'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques n'a jamais existé"².

¹ Tarassov A., *Psikhiatria : kontrol' soznania (La psychiatrie : contrôle de la conscience ou de ce qui en reste)*, l'almanach «Nevolia», № 9, 2006

² Podrabnek A. *Psikhiatory letchat pamiat' (Les psychiatres soignent la mémoire)*, Grani, 25 mars.2007

Ainsi, ce sujet reste soumis à une certaine *omerta* au niveau officiel mais surtout au niveau de la psychiatrie actuelle, exempte à jamais, comme affirment les responsables dans ce domaine, de toute trace de violence et dont les patients ne sont plus humiliés et maltraités. Cependant, comme le prouvent les témoignages reçus dans le cadre de notre recherche, il semble que ce ne soit pas vraiment le cas.

En analysant l'aspect historique de ces institutions, nous avons vu comment le système a réussi à élaborer et à mettre en place un appareil efficace de punition de l'individu révolté ou tout simplement de neutralisation de toute manifestation de la pensée individuelle et des procédures spécifiques d'effacement de l'identité sociale. Est-ce qu'on peut dire que ce système bien élaboré, ayant déjà ces propres traditions et "rites", avec tous les éléments d'instrumentalisation des soins médicaux aux fins politiques, des dispositifs propres à influencer la conscience humaine, avec toutes les générations de médecins et de personnel médical qui travaillaient à l'époque de la médecine répressive et continuent de travailler aujourd'hui tout en conservant leur manière d'envisager le problème du traitement psychiatrique, est tout à coup devenu caduc, nul, tout à fait supprimé en 1988 avec la révision de la législation et les transformations de l'organisation des hôpitaux spéciaux ? Est-ce que cela peut se produire tout en gardant l'ancien personnel médical, les mêmes règlements intérieurs et les dispositifs médicaux anciennement élaborés qui continuent aujourd'hui à fonctionner ? Est-ce que cela est possible sans une large discussion publique et sans la formation d'une opinion publique bien définie à l'égard de ce problème ? (il faut remarquer que ce problème reste un certain tabou même dans les médias, les publications ne sont pas très nombreuses, la plupart de ces publications sont situées sur Internet, à la télévision les émissions consacrées à ce problème sont rares et d'habitude sont émises par les chaînes de second plan dont les spectateurs ne sont pas nombreux).

Il nous semble, qu'une réponse affirmative aux questions posées puisse être mise en cause. Ces institutions restent très étanches à toute information et à tout lien extérieur. L'étanchéité de ces établissements, les règlements intérieurs spécifique, les pratiques observées font penser que les traditions soviétiques ne sont pas tout à fait révolues.

L'hospitalisation disqualifiante : l'étude des cas cliniques

Cas clinique № 1: l'hôpital psychiatrique № 3 Skvortsova-Stepanova de Saint-Pétersbourg

Au cours de mes divers expériences d'observations j'ai pu collecté quelques informations sur le fonctionnement de cet hôpital, j'ai eu la possibilité de parler avec un malade (qui se trouve dans cet établissement depuis plus de 10 ans), avec les médecins et le chef adjoint de cet établissement, d'observe les pratiques. S, âgé de 60 ans qui est atteint de schizophrénie (accélérée après un accident de travail) depuis presque 25 ans.

Formellement, S. n'a pas le droit de se trouver dans cet hôpital car l'hôpital psychiatrique n'est pas un internat d'aliéné. Le but de l'hôpital comme nous a expliqué son adjoint chef est «de fournir une assistance médicale de courte durée, 12 mois au maximum sinon ces malades doivent être envoyés chez eux pour vivre dans leur famille, soit à un internat d'aliéné si ces malades ont des problèmes avec leur parents.. S et les gens comme lui , n'a pas le droit s'y trouver.. Mais nous ne pouvons pas les jeter dans la rue. D'une part, ils n'ont pas de parents, d'autre part ils ne veulent pas aller à l'internat... c'est un grand problème».

Cependant, S. se trouve dans cet hôpital depuis plus de 10 ans (avec beaucoup d'autres personnes malades qui se trouvent dans la même situation). Le problème principal de ces gens consiste en ce que qu'il ne peuvent pas rentrer chez eux parce que soit ils n'ont pas de parents ou les membres de leur famille les abandonnent ou refusent de les prendre en charge (parfois pour des raison économiques, car la pension d'invalidité accordée à ces malades est de 50-80 dollars par mois et, selon l'avis de la famille cela ne suffit pas pour assurer la nourriture et acheter des médicaments nécessaires), soit parce que ces malades bien qu'ils aient un logement, ne peuvent pas y entrer à cause de la résistance des voisins (cela concerne surtout le logement sous forme d'une chambre dans l'appartement communautaire) - c'est le cas de S.

Pourquoi ces malades préfèrent rester dans l'hôpital ? S. refuse d'aller dans un internat d'aliéné, car dans ce cas-là, premièrement, L'Etat le prive même de cette pension d'invalidité (on considère que la personne n'aura besoin de rien dès lors que l'Etat l'aura prise en charge), deuxièmement son logement va passer sous le tutorat de l'administration de l'internat, donc au fond, on le prive à la fois de la pension d'invalidité et de son logement. De ce fait, beaucoup de malades chroniques préfèrent soit rester dans l'hôpital le plus longuement possible soit vivre dans la rue (au moins, ils gardent comme ça sa pension). Ainsi, le personnel de l'hôpital souligne souvent dans les conversations avec ces malades qu'ils leur accordent un privilège en permettant de rester dans l'hôpital et qu'ils se trouvent à leur merci. Cependant, les intentions du personnel ne sont pas tout à fait désintéressées (nous allons en parler plus bas).

Dans l'hôpital le comportement des malades est strictement contrôlé par le personnel, surtout on contrôle ce qui concerne ses finances, ses biens, et les conversations avec des gens venus

« de l'extérieur ». Il y a des gardiens à l'intérieur de l'hôpital (à propos, on peut remarquer que devant cet hôpital il y a toujours des représentants d'une organisation pour la Défense des droits de l'homme, qui donne des consultations aux membres des familles des malades, et collecte également les témoignages concernant la violation des droits de l'homme dans l'hôpital).

Un aide-soignant ou une infirmière est toujours présent pour contrôler non seulement le comportement du malade mais aussi celui du visiteur. Il faut dire que l'accès aux malades est très limité : ils ont le droit de voir les visiteurs pendant deux heures deux fois par semaine et en présence des aides-soignants. Les malades n'ont pas le droit d'avoir quelque effet personnel (ce qui, selon I. Goffman, constitue un facteur important dans les processus identitaires de la personne) (il n'y a pas même de table de nuit à côté du lit) bien que S, selon la conclusion écrite de son médecin traitant, ne représente pas de danger pour la société et peut vivre dans son logement à condition de prendre régulièrement ses médicaments. Cependant, depuis quelques années, on ne permet pas à S de sortir dans la cour de l'hôpital (les médecins expliquant ce fait par le manque de personnel et par leur bas salaire, donc «ils ne peuvent pas pour cet argent promener les malades»).

Les produits d'alimentation apportés doivent être remis à l'entrée, il est strictement interdit de donner aux malades les produits même autorisés (bonbons, biscuits). Les bonbons servent d'outils d'encouragement ou de punition pour un bon ou mauvais comportement et sont dosés exclusivement par le personnel médical.

Pendant les conversations, S. essaie de parler tout bas pour que le personnel ne puisse pas entendre de quoi il s'agit. Selon les paroles de son ex-femme, S. a considérablement changé depuis le début de son hospitalisation "*ils l'ont cassé moralement, il n'a jamais été comme ça, il a peur de tout*". S. mentionne souvent qu'il dépend entièrement de l'humeur des infirmières et des médecins et en cas de non-respect du règlement intérieur on lui fait des piqûres *d'aminasine et de finalepsine* et que toute tentative de prendre des décisions autonomes concernant son destin est tout à fait inutile. S. éprouve constamment une peur des actions du personnel. Une fois il devait signer une demande au chef de l'hôpital, au moment de la signature un aide-soignant a extorqué brusquement le papier en disant que dans cet établissement on ne peut rien signer et écrire rien sans autorisation du médecin (bien sur, le médecin n'a pas donné l'autorisation de signer une plainte contre lui). Il faut dire que l'atmosphère de peur règne dans cet établissement : les patients ont peur du personnel médical, les aides-soignants et les infirmières éprouvent le peur à l'égard des médecins et soulignent que leurs actions doivent correspondre aux dispositions du règlement intérieur qui cependant peuvent être changés par décision des médecins, ces derniers ont peur de leur supérieurs (adjoint

chef, chef du département etc.). Parfois, le personnel prend telle ou telle décision en se basant non pas sur le bon sens mais sur les attentes des supérieurs.

Toute information concernant les événements qui se déroulent dans l'hôpital est strictement protégée et gardée secrète : une jour S. s'est cassé le col du fémur. En expliquant comment cela s'est passé, les différents médecins ont donné des versions différentes : un des patient a frappé, il a glissé, etc... Comme l'opération nécessaire pour que S. puissent marcher n'est pas remboursé et coûte, selon le traumatologue de l'hôpital «au moins 100 000 roubles (~3800 dollars)», son ex-femme est arrivé en Russie (d'Allemagne) pour essayer de vendre sa chambre, acheter une chambre d'une surface plus petite et utiliser la différence pour payer les opérations nécessaires. Cependant, tout d'abord les médecins ont refusé de laisser entrer le notaire dans l'hôpital, ensuite, après la plainte écrite, on a autorisé la visite de notaire, mais de façon bizarre, une semaine avant la visite, les médecins avaient annoncé qu'il y avait des les problèmes avec les médicaments et donc S. n'a pas reçu ses médicaments qu'il prenait régulièrement depuis 25 ans. Au moment d'arrivée du notaire, le malade n'était pas en état de signer aucun document.

Voilà le bilan de la situation : S. ne peut pas revenir chez lui dans son logement à cause de la résistance de ses voisins, il n'a pas de parents qui puissent le prendre chez eux, il refuse d'aller dans l'internat d'aliéné puisque dans ce cas on le priverait de sa pension et de son logement, et le personnel médical cherche à devenir son tuteur pour gérer son bien, donc lui comme beaucoup d'autre reclus de cet établissement est déjà bien préparé pour se trouver un jour dans la rue.

Les cas de privation du logement dans les hôpitaux psychiatrique

La typicité des cas de privation du logement au sein des hôpitaux psychiatrique confirme la conclusion du rapport de la "Fédération Internationale de Helsinki" et de l'organisation russe «Pour les droits de l'homme» qui en 2003, ont effectué un audit de la situation dans les hôpitaux psychiatriques russes. Dans ce rapport, il est indiqué que «il existe une pratique très répandue d'utiliser l'hospitalisation dans les hôpital psychiatrique comme moyen de s'emparer du logement de la personne. Cette pratique porte un caractère criminel et mène à l'augmentation du nombre des sans-abri"¹.

V, chef du département de travail avec les sans-abri d'un centre d'hébergement pour les sans-abri à Saint-Petersbourg, en analysant les trajectoires des sans-abri, a abordé ce problème :

¹. *Les droits de l'homme et la psychiatrie en Fédération de Russie. Le rapport sur les resiltats de l'audit et des articles*, 2004 (recueil sous la direction de A. Novikov/Le Groupe de Moscou-Helsinki (Moskovskaïa Khelsinskaïa grouppa).

«oui...on pratique la privation du logement dans les hôpitaux psychiatriques... vous le savez vous-même parfaitement...Je connais beaucoup de cas quand les gens étaient détenus dans les hôpitaux... car vous le savez, normalement, pour signer les documents il faut que le tribunal reconnaisse cette personne comme incapable... et les hôpitaux psychiatrique ont un avantage – le médecin en chef peut émettre ce certificat sur l'incapacité ... voilà.....Très souvent, les parents se mettent en accord avec le personnel... ils paient de l'argent aux médecins... ensuite ils reçoivent ce certificat sur l'incapacité, deviennent les tuteurs du malade... et à partir de ce moment ils ont le droit de gérer son bien, y compris l'immobilier...»

L'hôpital psychiatrique est souvent utilisé en tant qu'outil de privation la personne de son logement dans d'autres circonstances. Voilà l'extrait du témoignage d'un sans-abri de 40 ans (récit publié dans le recueil "Tell me your story" édité par la fondation Notchlezhka :

“Mes voisins de l'appartement communautaire ont organisé un atelier clandestin dans l'appartement, le machine outil travaillait tout le temps...ils m'offensaient toujours et étaient très hostiles...une fois, j'ai fait appeler l'inspecteur de district, mais ce dernier était très grossier avec moi, il a parlé longuement avec mes voisins et ensuite il m'a dit que tout va bien et que j'ai deux possibilités : soit je dois garder le silence sur ce qui se passe dans l'appartement soit on me fait disparaître.. Je lui ai demandé : comment vous pouvez me faire disparaître ? Il a répondu que je finirais ma vie dans la psychouchka (hôpital psychiatrique)... Je ne savais qu'il parlait sérieusement... Je n'ai pas cru et je me suis adressé au chef du département de la police en présentant une demande écrite. Après quelques jours quelqu'un de police m'a appelé et nous avons fixé un rendez-vous chez moi. A l'heure fixée, le policier est venu et s'est mis à me poser des questions à propos de ma famille. Je lui ai dit que je suis seul et que j'ai 40 ans il a proposé d'aller à la police pour dresser un procès-verbal. Dès que je suis arrivé à la police quelques aide-medecins sont apparus et j'ai été amené dans un hôpital psychiatrique. Dans l'hôpital, on m'a traité de façon très brutale. Après le traitement, trois mois passés en hôpital, j'ai eu du mal à marcher, j'avais beaucoup de problèmes avec mes jambes, des douleurs insupportables dans les articulations et je ne pouvais plus lire, ne pouvais me concentrer et étais en grande dépression...quand je suis revenue ma chambre était déjà vendue ”.

En analysant les cas décrits, il nous semble important de souligner que, dans ces hôpitaux, d'une part, on pratique la privation du logement de façon criminelle et donc s'établit un lien direct entre les pratiques des hôpitaux et le nombre des sans-abri en général, d'autre part ce milieu aux moyens de procédures de mortifications et de déshumanisation contribue fortement à la destruction, à la transformation presque à l'effacement de l'identité et, de ce fait, l'étape du séjour des sans abri (ou futurs sans-abri) dans les hôpitaux décrits fait partie du processus de désocialisation de ce groupe de population.

En examinant le rôle de l'hospitalisation dans les trajectoires des sans-abri, on peut remarquer que non seulement les hôpitaux psychiatriques peuvent servir de cadre à des événements importants dans les carrières des sans-abri. Les deux exemples décrits ci-dessous vont mettre en

évidence que l'hospitalisation dans des hôpitaux d'autres spécialisations peut également avoir des impacts considérables sur les destins des sans-abri.

Cas clinique № 2 : l'hôpital pour les tuberculeux de Pavlovsk (banlieue de Saint-Pétersbourg)

Pendant notre travail dans le "Bus de nuit", nous avons rencontré des sans-abri qui ont raconté leurs histoires liées à l'hôpital pour les tuberculeux. Cette affaire est intéressante pour notre étude pour plusieurs raisons, à savoir : il s'agit d'un schéma de privation du logement qui fonctionne depuis longtemps (selon le témoignage reçu) et les participants de ce schéma sont des représentants des institutions officielles (de l'hôpital, de la milice, des employés du service du logement, des employés du bureau des passeports etc.).

Le chef du centre d'enregistrement des sans-abri de Saint-Pétersbourg décrit la situation dans cet hôpital en mettant l'accent sur un taux de mortalité très élevé :

"La situation avec la tuberculose¹ parmi les bomzh est catastrophique. L'hôpital de Pavlovsk est prévue pour 500 places... environ 300 places sont occupées. On les retape et fait sortir dans la rue.... Le problème que les résidences du troisième âge ne reçoivent pas les malades tuberculeux et oncologiques. D'une année à l'autre la statistique de morts augmente.... L'année dernière le nombre de ceux qui ont reçu la police d'assurance médicale dans notre centre d'enregistrement des bomzh et qui sont morts dans les hôpitaux est de 325 Les morts sont enregistrés comme non identifiés".

Selon le témoignage d'Alexandre, sans abris de 36 ans, qui vit actuellement dans cet hôpital prévu pour les tuberculeux de Saint-Pétersbourg et de Pavlovsk (banlieue de Saint-Pétersbourg). Son rêve est d'obtenir le passeport étranger et de franchir la frontière pour vivre en Allemagne. En attendant, il observe les pratiques dans l'hôpital dans lequel il vit de façon temporaire. Tous d'abord il faut dire qu'il n'est pas atteint de tuberculose comme bien d'autres personnes sans-abri qui y habitent. Selon son témoignage, dans l'hôpital il y a beaucoup de gens qui ont été amenés par les membres de leurs familles, et, après avoir passé quelque temps à l'hôpital, ils sortent de cet hôpital mais sans logement (leur famille les abandonne), par conséquent, ces gens se trouvent dans la rue. Selon A.

« les membres de la famille font ça.... souvent le fils... il paye un peu tout le monde – aux médecins pour qu'ils donnent des certificats de mort (faux certificats), dans le service du logement – pour annuler l'enregistrement, à la milice pour qu'ils ferment les yeux aux employés du bureau du logement pour qu'ils changent les registres, au bureau des passeports pour qu'ils apposent un

¹ il faut remarquer que ces dernières années on observe une montée en flèche des cas de tuberculose à Saint-Pétersbourg

cachet nécessaire dans le passeport... Mais cela n'est pas le pire... pire c'est le département # 8 (il rit) Le pire c'est quand un vieux atteint de tuberculose qui vit seul, sans famille et s'il est propriétaire d'un appartement ou d'une chambre.... Mauvaise situation...,s'il tombe dans notre établissement après avoir signé une procuration générale au nom d'un médecin ou d'une infirmière qui lui promet de le prendre en charge pour le reste de la vie... On lui donne un peu plus de toubasol ...Mais c'est pour les vieux... et on est dans le département 8 (rit) vous ne comprenez pas de quoi je parle ?....On appelle comme ça la morgue».

Il faut indiquer que Saint-Pétersbourg est une ville où le prix du logement est extrêmement élevé. La différence de prix de logement en Russie est très grande selon l'endroit. Selon les données de enquête sur le prix du logement effectué par l'Association des constructeurs de la Russie, par exemple, en juin de 2006 : 1 m² du logement était de 590 dollars à Briansk, de **2036** dollars à Saint-Pétersbourg et de 4699 dollars à Moscou (presque 8 fois par rapport à Briansk) Dans les villages très éloignés on peut acheter une maison pour 500- 1000 dollars.

Selon A, le fait qu'à Saint-Pétersbourg, un appartement ou même une chambre représente toute une fortune, cette pratique est spécifique à notre ville :

"J'ai un ami, atteint de tuberculose qui habitait autrefois sous Koursk, il a été dans un hôpital pareil... Il dit que là-bas, dans l'hôpital, rien à voir... il n'y a que des gens qui sont réellement malades et personne ne parle de son appartement... Ici, le soir le sujet préféré dans les bavardage c'est qui va obtenir leurs appartements...Ils comprennent tout. Les médecins ils augmentent les doses, c'est tout... Tu ne peux rien prouver ... je n'ai rien... pas d'appartement... donc je n'ai pas peur".

Il faut ajouter que pendant notre recherche on a rencontré encore quelques personnes parmi des sans-abri qui sont passés par cet hôpital et qui ont été victimes d'une entente entre le personnel médical et les membres de leur famille. Il semble que cet hôpital représente vraiment un lieu approprié pour que les personnes perdent à la fois leurs relations sociales et les droits légitimes et pour qu'elles acceptent les décisions du personnel médical qui peuvent influencer les reclus "en coopération" avec les membres de leurs familles intéressées à s'emparer du logement. La légitimité qui entourent les pratiques médicales n'y étant pas étrangère.

En parlant avec un chef du centre d'hébergement de nuit sur les trajectoires des sans-abri, il a abordé, à notre surprise, le sujet de l'hôpital de Pavlovsk. Il s'est avéré que cet hôpital était à l'époque soviétique un hôpital de type fermé, un hôpital spécial prévu pour le traitement obligatoire de la tuberculose.

- « - Vous savez, ce sont les toubibs qui ont engendré cette épidémie de tuberculose...
- Comment ça ?
- A l'époque soviétique si l'on enregistrait un cas de tuberculose, on mettait cette personne dans l'hôpital fermé et il suivait un traitement jusqu'à ce qu'il ne se soit complètement rétabli ... et ensuite, pendant la perestroïka on ménageait de l'argent et en pratique on

chassait les bomzh de l'hôpital... on leur donnait un tout petit peu de médicaments et... adieu...

- *Mais quelle était leur motivation?*
- *Il existe un groupe social porté à attraper la tuberculose... c'est le fond de la société : anciens détenus, alcooliques, toxicomanes... on hospitalise, par exemple un alcoolique... il suit un traitement mais une fois..il se grise.. tout traitement devient inutile... autrefois il y avait un hôpital fermé, isolé dans lequel on ne leur donnait rien... là-bas l'homme n'avait pas de choix...*
- *Et où était cet hôpital ?*
- *A Pavlovsk... aujourd'hui c'est un hôpital pour les tuberculeux...Maintenant cet hôpital a engendré l'épidémie de la tuberculose car ils ont chassé beaucoup de bomzh non guéris de tuberculose.... et les agents pathogènes deviennent résistants à la tuberculose... et maintenant parmi les bomzh... dieu vous garde de tomber malade de la tuberculose...parmi les bomzh cette maladie ne se guérit pas... les médicaments ne donnent pas l'effet attendu...*
- *Et quand on a commencé à chasser des hôpitaux des gens non guéris ?*
- *Depuis la perestroïka, bien sûr... c'est un problème gigantesque aujourd'hui... on sait pas quoi faire...si à l'époque soviétique on guérissait 96-97 % des cas et les gens ne tombaient plus malades, aujourd'hui même les gens atteints de tuberculose pour la première fois suivent leur traitement durant des années et n'arrivent pas à se guérir... »*

En comparant les témoignages de différentes personnes, il semble raisonnable de conclure que ces témoignages s'inscrivent dans l'hypothèse que les hôpitaux qui fonctionnaient au régime spécial à l'époque soviétique, aujourd'hui fonctionnent selon des logiques bien spécifiques, au moins, différentes de celles propres à des hôpitaux «normaux», non spéciaux. De toute façon, les conséquences du fonctionnement de cet établissement sont loin d'être positives. Il semble que la dominante commerciale se soit substituée à celle de l'idéologie. A titre d'hypothèse, on peut supposer, que cette hospitalisation raccourcie peut faire partie non seulement de la politique de l'économie des moyens et de la solution forcée due au manque de financement, mais aussi des processus liés aux fraudes avec les biens des malades.

Evidemment, compte tenu du caractère criminel des événements liés au logement se passant dans l'hôpital (même si nous nous rendons compte que les informateurs ont parfois tendance à noircir la situation) et les limites de notre étude, pour faire des conclusions justifiées, il faudrait effectuer une enquête plus élargie sur les pratiques à l'intérieur de l'hôpital, mais, néanmoins, on peut constater avec certitude qu'il s'agit d'un établissement spécifique (marqué par une grande concentration des sans-abri atteints de tuberculose) dans lequel on observe des pratiques de privation criminelle du logement et de sérieux dysfonctionnements dans l'organisation de l'aide médicale.

Cas clinique № 3 : Les hôpitaux pour enfants : sections spéciales prévues pour les enfants sans foyer

Il semble que dans la pratique verbale, le mot *spécial* utilisé dans le contexte d'un établissement médical puisse être compris en lien avec un régime particulier de réclusion et d'hétéronomie des patients. Les sections « spéciales » prévues pour les enfants sans foyer (enfants vagabonds, petits clochards) dans les hôpitaux (Morozovskaya, hôpital № 21 etc.) rappellent fortement les hôpitaux spéciaux de l'époque soviétique.

Le travailleur social de l'organisation "Médecins sans frontière", A. en racontant son expérience de travail avec les petits vagabonds, décrit les pratiques des hôpitaux.

Dans le schéma élaboré spécialement pour la lutte contre le vagabondage des enfants, la police organise de temps en temps des descentes pour arrêter les petits sans-abri. Après arrestation, les policiers amènent les enfants dans les sections spéciales des hôpitaux (officiellement pour suivre un traitement contre le pédiculose (contre les poux), faire une radiographie (pour découvrir les cas de tuberculose et effectuer d'autres examens). La plupart de ces enfants consomment de la colle (ce produit n'est pas cher – 10-40 roubles (30 cents- 1,5 dollars) et provoque très vite un état d'ivresse, d'intoxication) donc le plus souvent ces enfants ont besoin de suivre un traitement contre l'intoxication à la colle.

Bien que ces sections soient prévues pour les enfants, leur aspect rappelle plutôt une prison: les fenêtres avec des grilles, l'absence d'accès libre à l'hôpital, le gardiennage intérieur, le règlement intérieur spécial, tout concourt à rendre le lieu austère. Quand les enfants apprennent qu'il faut aller à l'hôpital, ils disent « je peux aller n'importe où mais pas à l'hôpital Morozovskaya »¹. Le problème est que dans cet hôpital on pratique les punitions physiques des enfants. Le travailleur social G. a essayé à plusieurs reprises de contacter le chef de la section de l'hôpital Morozovskaya mais chaque fois il était absent. Les enfants lui ont raconté les pratiques et les règles disciplinaires de ces établissements. La punition la plus fréquemment utilisée par le personnel médical est appelée "petite chaise"². Il faut rester dans cette position pendant une durée fixée par l'infirmière (un enfant a raconté qu'il n'avait pas pu supporter 10 min et était resté dans cette position pendant 3 min, donc il avait reçu une autre punition – exercices sur le plancher (100 fois).

¹ Gliadelov A., *Kourski vokzal (La gare de Kours)*, organisation «Les médecins sans frontières», Le chemin vers la maison, n°1 (30), 2007, p.13-14, Saint-Pétersbourg

² Cette sanction consiste en ce que l'enfant doit se mettre en position à moitié couché, plier les genoux à angle droit, les mains sont parallèles au plancher.

L'autre sanction utilisée est de faire des accroupissements sur deux jambes ou sur une jambe (également 100 fois). Dans la sections pour les filles sans foyer, on pratique les punitions collectives. Si une fille commet une faute, on punit toutes les filles (par exemple, à cause du mauvais du comportement d'une fille, toutes les filles devaient faire de *la petite chaise*). Gliadelov A.. indique que la descente dernière sur les enfants sans foyer, on a arrêté 1025 enfants qui ont été accusé de différentes transgression de la loi, 182 enfants ont été envoyés dans les sections spéciales des hôpitaux. L'auteur décrit également les cas de la violence sexuelle au seins de ces hôpitaux.

Donc, on peut constater que dans les hôpitaux on pratique les méthodes de soumission et d'humiliation des enfants sans-abri en considérant ces procédures comme élément pédagogique de ces enfants. En effet, le cadre d'une section spéciale hôpital représente un lieu idéal pour pratiquer les procédure illégales. Compte tenu de l'étanchéité de ces établissements, on n'admet pas de fuites d'informations, toute information qui pourrait gêner les responsables est bien contrôlée. Il faut remarquer, que les pratiques d'humiliation et de punition à l'égard des enfants, mènent à des conséquences presque irréversibles car l'enfant représente un individu qui n'est pas encore tout à fait construit au niveau identitaire et donc tout impact de telles pratiques peut s'avérer beaucoup plus grave pour les enfants.

Pour mieux comprendre le lien entre le phénomène des sans-abri et le fonctionnement des hôpitaux de type décrit, il nous semble possible d'avoir recours à la terminologie médicale. Dans la psychiatrie classique, on utilise la notion de *syndrome de dépersonnalisation* qui consiste en un sentiment de perte de l'unité et de l'intégrité physique et psychique, un sentiment de transformation interne, de sa propre identité accompagnés de crises d'angoisse aigue, d'attaque de panique. Ce syndrome conduit l'individu à avoir le sentiment de ne plus être lui-même, de se transformer. Cette terminologie peut être reprise et le contenu des processus provoqués par ce syndrome peut être appliqués aux sans-abri dont l'identité se transforme à la suite d'une série d'apprentissage de l'aliénation, de refus de soi-même acquise dans l'hôpital. Le résultat de l'hospitalisation, vu dans l'optique des concepts de Goffman, contribue fortement à l'évolution progressive du processus de *dépersonnalisation* chez les sans-abri, et peut servir, à un moment donné, de force motrice dans leurs carrières.

Ce processus dû au séjour dans des hôpitaux décrits ci-dessus pourrait, à notre avis, être qualifié d'*hospitalisation disqualifiante*. Ce processus d'*hospitalisation disqualifiante*, à notre avis, s'inscrit bien dans le concept goffmanien de la *carrière morale* pendant laquelle le patient passe par

l'expérience de l'abandon, de la trahison et de l'amertume, à la fin de cette carrière, la personne perd le sens moral et finit par accepter le fait d'être défini par l'institution comme un être aliéné et adopte une manière d'agir qualifiée d'autodestructrice. Goffman distinguait deux phases dans la carrière morale du malade : la phase pré-hospitalière et la phase hospitalière. En analysant cette question dans la problématique du sans-abrisme, il serait intéressant de s'interroger sur la troisième phase – phase post-hospitalière pendant laquelle, à notre avis, se forme définitivement l'identité sociale du sans-abri et continue le processus de sa dépersonnalisation. Bien sûr, ce travail demande une autre recherche centrée sur les transformations identitaires des sans-abri, anciens patients des hôpitaux psychiatrique et sur l'analyse approfondie de leurs trajectoires.

En analysant des cas décrits, il nous semble important de souligner qu'aujourd'hui, dans le cadre des hôpitaux, formés et configurés dans les conditions du système idéologique est en train de changer son profil selon les logiques du passage d'une société totalitaire aux spécificités du maintien d'"institutions- totales" vers une économie de marché et vers une démocratie «libre».

Ce passage se caractérise par un "démantèlement partiel" des dispositifs élaborés à l'époque soviétique, et par la réutilisation de ces dispositifs partiellement démantelés dans le nouveau contexte selon les logiques de l'économie du marché et de la marchandisation de l'espace médical. D'une part, ces dispositifs ouvrent les voies vers les pratiques illégales de privation du logement (surtout dans des conditions de manque de financement), d'autre part, ils fonctionnent de telle façon que *l'hospitalisation disqualifiante* fasse partie du processus de désocialisation et de désaffiliation du reclus qui subit des transformations profondes de la personnalité. Ainsi, ce double effet des hôpitaux, effet synergique, représente un facteur important qui influence la période post hospitalière des sans-abri.

2.3 Après l'orphelinat: les chemins qui mènent nulle part

Selon les données du rapport de l'organisation internationale "Human Rights Watch", en Russie, environ 15000 jeunes à l'âge de 18 ans sortent des institutions spécialisées (orphelinats, internats, maison d'enfants) chaque année. Au cours de la première année qui suit leur sortie, ~ 3000 (20%) jeunes deviennent des *bomzh*, 5000 (30 %) d'eux sont traduits en justice et 1500 (10%) se suicident¹.

Dans nos entretiens avec les sans-abri et avec les travailleurs sociaux, le sujet des orphelins (y compris les orphelins sociaux²) qui deviennent des *bomzh*, a été soulevé à plusieurs reprises. La fréquence avec laquelle nos interlocuteurs abordaient ce problème nous a fait penser que cet aspect du phénomène du *bezdomnost'*^{*} en Russie mérite d'être étudié de façon plus approfondie. Il est intéressant de remarquer que le *bezdomnost'* perçu à travers le prisme des trajectoires des orphelins, englobe presque tout le spectre des problèmes d'exclusion sociale car il s'agit des personnes mises, dès le départ, dans des conditions marquées par une forte inégalité, et ce sous plusieurs rapports.

Dans cette optique, la question *bomzh* se complexifie considérablement : l'absence (ou la précarité) des liens familiaux, les problèmes de santé liés à l'alcool et à la drogue, souvent hérités des parents privés d'autorité parentale ou morts à cause de l'alcoolisme, les capitaux culturel, social, économique et symbolique insuffisants, l'expérience traumatisante de la vie dans l'orphelinat (dont nous allons exposer la spécificité plus bas), les rapports de domination entre les élèves dans une institution fermée, les difficultés liées à l'identification identitaire, à l'intégration professionnelle et sociale. A cela s'ajoutent les dysfonctionnements des structures publiques, des

¹ *Cruelty et neglect in Russian orphanages (Cruauté et négligence dans les orphelinats russes)*, Human Rights Watch, New York · Washington · London · Brussels; 1998,

² Nous allons utiliser dans le texte le terme *orphelins* en sous-entendant qu'il s'agit non seulement des orphelins en tant que tels (dont les parents sont morts) mais également des orphelins sociaux (dont les parents ont été privés d'autorité parentale ou les ont abandonné)

* *bezdomnost'* – l'absence de domicile, terme proche de l'expression française le *phénomène des sans-abri*;

dispositifs sociaux, des normes législatives et juridiques prévus pour ce groupe de population – la conjonction de tous ces facteurs ont un grand impact sur les trajectoires des orphelins.

Les recherches européennes sur la situation des jeunes gens sans-domicile montrent le caractère multifactoriel de ce problème. L'enquête effectuée à Paris par l'INED en 1998, auprès des jeunes gens sans domicile et en situation précaire indique les caractéristiques

communes à cette population : «issus d'un milieu modeste, un décès précoce des parents ou une séparation fréquente, une faible qualification»¹ tout en soulignant la diversité des trajectoires des jeunes en fonction de leurs atouts : niveau de formation, période de séjour en France, proximité de la famille, «carrière institutionnelle» etc. En s'appuyant sur l'examen des conditions de la vie quotidienne des jeunes et en analysant l'hierarchie des situations de misère, les auteurs indiquent que «les mesures standard d'aide sociale ne parviendraient pas à leur assurer une insertion sociale rapide et que les mesures de prévention... doivent prendre en compte des domaines variés des politiques sociales, de l'aide aux familles en difficulté, du rôle de l'école et de la formation pour adultes... ». Ainsi, il s'avère que le problème mentionné est extrêmement complexe même pour des pays pourvus un niveau assez haut d'un appareil d'aide sociale et un *complexe bureaucratique-assistanciel* (notion utilisée par J. Damon dans son livre *La question SDF*) assez développé.

Malheureusement, en Russie, les dispositifs d'aide sociale se trouvent à l'état embryonnaire, c'est pourquoi nous allons examiner le problème des jeunes sortis des institutions spécialisées dans une optique plus centrée sur l'accès au logement et sur les facteurs, qui, à notre avis, représentent des pierres d'achoppement sur le chemin d'obtention du logement ; nous allons également nous interroger sur les problèmes liés au placement dans les institutions spécialisées, facteur explicatif important pour la constitution de l'identité de l'orphelin et pour son destin après internement.

La législation: un logement sur le papier

Selon l'article 57 du nouveau Code du logement (adopté en 2004, dans l'ancien Code, article 37) «un logement est accordé aux citoyens qui sont enregistrés comme nécessitant un logement, le logement est distribué selon la liste de priorité à compter du moment de l'enregistrement sauf pour les catégories de personnes indiquées dans la partie 2 du présent article». Dans la partie 2 de l'article 57 est indiqué que le logement est accordé en priorité (sans attendre leur tour) « aux enfants orphelins qui sont restés sans soutien parental (orphelins sociaux), à la

¹ Maryse Marsat et Jean-Marie Firdion, INED, 2001, *Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire*, Recherches et Prévisions, septembre 2001, N° 65.

sortie des établissements d'enseignement et des autres établissements publics, y compris des établissements d'aide sociale, élèves de familles adoptives, des orphelinats de types familiaux ; le logement est accordé à la fin du tutorat (patronage), à la fin de leur service militaire ou à la sortie des lieux de détention". Comme on peut le voir, selon la législation en vigueur, les jeunes issus des internats (orphelinats) doivent recevoir leur propre logement immédiatement à leur sortie de l'établissement public. Malheureusement, en pratique ce n'est pas le cas.

Le centre d'adaptation de Moscou a effectué une enquête (de 1991 à 1995) pour examiner les trajectoires des anciens élèves des orphelinats (internats) et déterminer les causes pour lesquelles les enfants après l'internat se trouvent sans logement. Les résultats obtenus étaient les suivants:

- Le retard de la part des organes de distribution du logement (perte de documents, erreurs de fonctionnaires, lenteur administrative, corruption) – 30,5 %
- Le manque du logement dans l'arrondissement où la personne est enregistrée – 22%
- La disparition ou l'inaction de la personne – 15, 2 %
- Le non-respect des obligations concernant l'octroi du logement par les établissements d'enseignement – 11, 9 %
- La non - réception ou la perte du logement due à la détention en prison - 10,2 %
- Le refus de la personne (refus justifié ou exigences exagérées) – 5,1 %
- L'impossibilité de vivre ensemble avec les parents, la perte du logement due à sa vente volontaire ou forcée ; la prise arbitraire du logement par des tiers – 5,1 % ¹

Il est intéressant de remarquer que dans ce document la corruption est indiquée modestement à la fin de la description de la cause principale (30 %). Tandis que selon les témoignages collectés dans le cadre de notre étude (voir le chapitre consacré à la pratique de la distribution du logement) ce facteur est loin d'être marginal. La pratique montre que, malgré les dispositions très claires de la législation en vigueur, les jeunes gens ne reçoivent que très rarement le logement auquel ils ont en principe droit.

On estime souvent que le phénomène des abandons massifs d'enfants par leurs parents dans les années 1990 est à l'origine du problème contemporaine du logement pour cette génération d'orphelins qui ont grandi. Selon les données des recherches de Liudmila Kouznetsova, qui a

¹ 1. *Postinternatnaïa adaptatiya kak element sotsial'noï pomochtchi molodeji* (L'adaptation d'après- internat comme élément de l'aide sociale à la jeunesse). Les matériaux méthodiques. Edition 4, EKSPDIP, Moscou ; 1995,

utilisé l'information du Département de l'Education, environ 60 %¹ des jeunes gens issus des orphelinats n'ont pas de logement.

La typicité du non octroi du logement se confirme par les témoignages des sans-abri et des experts, travailleurs sociaux. Dans notre entretien, un responsable du centre d'hébergement pour les *bomzh* de l'arrondissement Admiralteisky de Saint-Pétersbourg, mentionne:

«...vous savez, mon ami travaille dans le Comité du logement qui doit fournir le logement aux orphelins. Selon la loi, ils doivent recevoir un logement en priorité...mais il m'a dit « parmi 50 orphelins qui ont le droit au logement, seulement 2-3 personnes le reçoivent en réalité... ».

Ainsi, il est important de comprendre, pourquoi les jeunes gens sortis des institutions spécialisées (internats, orphelinats, établissements d'enseignement de type fermé) n'ont pas accès au logement, et quels facteurs sont à l'origine du fait que 20 % des orphelins deviennent des *bomzh*?

La raison principale : le manque de financement?

Le critère financier apparaît être une des premières causes explicatives de la situation des orphelins vis-à-vis du logement.. Selon les dispositions de la loi fédérale №159, le financement en vue d'acheter un logement aux orphelins doit être assuré par les budgets régionaux. Cependant, dans la plupart des régions, selon l'avis des experts, il n'existe pas de dispositions qui introduisent le contrôle et la responsabilité des autorités locales.

Il est intéressant de remarquer que chaque région résout ce problème à sa manière. Les données du financement prévu dans le budget de Saint-Pétersbourg pour cette catégorie de personne en attente du logement ne sont pas publiées. A Saint-Pétersbourg (la « deuxième capitale », ville suffisamment « riche » par rapport à d'autres villes russes), le Comité du logement met les orphelins sur liste d'attente, donc les cas de réception du logement sont très rares (selon les témoignages reçus).

La situation la plus heureuse est à Moscou (la ville la plus riche de la Fédération de Russie), où l'administration municipale accorde aux orphelins un logement (un appartement d'une chambre)

¹ Koundozerova L, *Sostojanie problemy zaschity vospitannikov internata v praktike obrazovanija*, (L'Etat du savoir sur le problème de la protection sociale des élèves des internats en pratique du système d'enseignement), M, NGPI, Novokouznetsk, 1998

et introduit en même temps un mécanisme de protection de ce logement : l'impossibilité d'effectuer des marchés (ventes, donation etc.) avec ce logement pendant 10 ans (cette mesure a été introduite compte tenu d'un grand nombre de fraudes dans ce domaine). A l'âge de 28 ans, l'orphelin moscovite reçoit son logement en propriété. De plus, les orphelins moscovites reçoivent une allocation chômage de 20 000 *roubles* (~555 euros) par mois s'ils sont enregistrés comme chômeurs à la bourse pour l'emploi (cas exceptionnel pour la Russie où le salaire minimum est de 1100 roubles (~30,5 euros) ; le 1^{er} septembre, ce chiffre s'élèvera à 2300 rouble (~64 euros).

Malheureusement, ce petit « îlot de bonheur » ne s'étend pas au-delà de la capitale. Dans la région Pribaïkalié, par exemple, le financement a été divisé par 17¹ en l'espace de trois ans tandis que le prix d'immobilier est monté en flèche, parallèlement le nombre d'enfants sortant des orphelinats augmente chaque année. Pourtant, cette réduction du financement ne peut pas être expliquée par la réduction du budget régional en total. Au contraire, ces dernières années, les budgets des régions augmentent constamment, donc cette réduction semble être plutôt due aux failles du système de la distribution du logement et à la formation du financement de logement au niveau local

Ainsi, toute la responsabilité concernant le logement pour les orphelins a été transmise du niveau fédéral aux autorités locales. Cette décentralisation du problème et de la responsabilité conduit à ce que le degré de financement varie non seulement des possibilités financières des régions mais aussi, compte tenu de l'absence des mécanismes de contrôle, de leur libre arbitre.

Les asymétries d'information et leurs conséquences

Aussi bizarre que cela puisse paraître, une des causes importantes de non – obtention du logement, mentionnée par des sans-abri, est qu'ils étaient dans l'ignorance concernant leur droit au logement gratuit. Bien que l'administration de l'orphelinat doive informer les jeunes gens de leur droit au logement, d'habitude elle ne le fait pas. De plus, normalement, c'est l'administration qui doit préparer tous les documents nécessaires et les présenter au Comité du logement de l'arrondissement où l'orphelinat est situé. Mais, en pratique, l'administration n'informe pas leurs pupilles sur leur droit au logement et leur propose de se faire embaucher à l'usine ou entrer dans

¹ Dans le journal édité par le parti "Edinaïa Rossia" on a publié les chiffres concernant le financement dans cette région (Pribaïkal'ie) où 7048 orphelins n'ont pas de logement: 2004 - 50 000 000 roubles (1 383 888 euros) ; en 2007 - 3 000 000 (83 333) ; *Depoutaty krouchouyt bezdomnykh detei (Les députés donnent le toit aux enfants sans logement)*, Edinaïa Rossia v Pribaïkal'e (la Russie unie en Pribaïkal'ie, №69, du 22.03.2007

un établissement d'enseignement qui peuvent accorder une chambre dans un foyer de travailleurs ou d'étudiants.

N, sans-abri de 40 ans , raconte* : ”*je suis sorti de l'orphelinat à l'âge de 15 ans...je suis entré dans le collège technique et suis devenu immédiatement un sans-abri car je n'ai pas réussi à réunir les documents nécessaires pour m'installer dans un foyer d'étudiants.. A cette époque je ne savais pas que j'avais le droit de recevoir un logement en priorité en tant que personne issue de l'orphelinat... ”.*

Voilà un autre témoignage :

L, sans-abri de 32 ans : « *Après l'orphelinat je suis entré dans un collège de construction.. ensuite, on m'a expulsé à cause de ma grossesse.. j'ai commencé à traîner dans la rue.. Personne ne m'avait dit que j'avais le droit au logement :*

V, responsable du centre d'hébergement de l'arrondissement Admiraltesky, a abordé ce problème pendant notre entretien : «aujourd'hui l'enfant qui sort de l'orphelinat non seulement ne reçoit pas de logement mais il ne sait même pas qu'il a le droit à ce logement».

Au premier abord, il pourrait paraître que ce problème n'est pas si grave : un jour l'orphelin devra apprendre qu'il a droit au logement et s'adressera, ensuite, aux organes publics de distribution du logement et le recevoir. Mais, la situation s'avère plus compliquée : la Douma (chambre basse du parlement russe) a adopté la loi fédérale du 21 décembre № 159- FZ “Sur les garanties supplémentaires de protection sociale pour les enfants orphelins et ceux qui sont restés sans soutien parental”. Après énumération des avantages prévus pour ce groupe de population (logement gratuit, entrée sans concours dans les établissements d'enseignement supérieures, transport gratuit et.), dans l'article 1 de la loi, il est indiqué que « ces personnes – orphelins et enfants restés sans soutien parental, âgés de 18 à 23 ans - ont le droit de profiter des garanties supplémentaires de protection sociale ». En d'autres termes, conformément à cette loi, l'orphelin se trouve privé de droit au logement s'il est âgé de plus de 23 ans.

Dans ce contexte, le déficit d'information concernant le logement ou le retard de fourniture de cette information, conduit à ce que la personne perd son droit au logement et tombe dans la situation de sans-abri.

Ce déficit d'information renvoie à l'idée de l'*asymétrie d'information*¹ c'est-à-dire à la répartition inégale de l'information entre différents acteurs. Cette situation mène à une certaine anti-sélection, en l'occurrence cette asymétrie met les orphelins hors du champ d'accès au logement et, de ce fait, fait fonction de productrice d'exclusion.

* *Rasskazhi svoyou istori'you (Raconte ton histoire)*, recueil de récits des sans-abri, , La fondation «Notchlezhka», Saint-Petersbourg, 1999

¹ George A. Akerlof , *The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism*, The Quarterly Journal of Economics, Vol. 84, No. 3 (Aug., 1970), pp. 488-500

Le cas de S¹. met en évidence les conséquences de cette asymétrie d'information et confirme le fait que pour les personnes âgées de plus de 23 ans, il est presque impossible de recevoir un logement. S. orphelin d'Omsk, a appris qu'il avait droit au logement seulement à l'âge de 28 ans. Il s'est adressé à l'administration de l'arrondissement et a essuyé un refus (les fonctionnaires justifient ce refus par la condition d'âge indiquée dans la loi fédérale mentionnée), ensuite il s'est mis à s'adresser à d'autres instances – l'administration de la ville, de la région, au tribunal, enfin, au Tribunal Constitutionnel, à l'ONU, à l'UNESCO et, finalement, à la Cour Européenne des droits de l'homme. Pour rédiger correctement des demandes et des sollicitations, il a terminé un collège juridique. Sa correspondance avec toutes ces instances constitue plus de 14 volumes. Pour l'instant, il a reçu un appartement sous la forme d'un bail commercial, il continue de lutter pour son droit au logement (au titre de propriété).

Il est clair que la plupart des orphelins dont le niveau de formation et les capitaux culturel, économique et social sont assez bas, ne sont pas capable de s'orienter dans les dédales de la législation, surtout quand ils ne sont pas au courant de leurs droits fondamentaux . Le cas de S. qui a du s'adresser à la Cour Européenne pour obtenir un logement est un cas exceptionnel qui confirme le constat que l'obtention du logement selon l'article 57 du Code du Logement est presque impossible pour ceux qui n'ont pas reçu à temps l'information nécessaire. Il faut également souligner que, au fond, la loi fédérale № 159- FZ contredit l'article № 57 du Code du logement qui n'indique pas de condition d'âge. Ainsi, cela met en évidence des dysfonctionnements et le caractère contradictoire de la législation en vigueur concernant ce groupe de population.

Il se posent quelques questions assez simples: pourquoi l'administration des orphelinats n'informent-elle pas à temps leurs élèves du droit au logement ? Est-ce qu'il existe quelques motivations de ce non - agir ? Et comment cette asymétrie d'information est utilisée par d'autres acteurs sociaux ?

Dans le chapitre consacré à la distribution du logement, aux pratiques des bureaux du logement et des comités du logement, nous avons essayé de répondre en partie à ces questions, mais, compte tenu des limites de notre étude, il faut admettre que ce sujet exigerait une étude beaucoup plus approfondie.

Le schéma qui mène vers la rue

¹ Igolkin V., Fedossenkov V., *Sirota s ogranichennym vozrastom (L'orphelin avec un âge limité)*, *Rossiskaja gazeta* , édition fédérale 3490 du 1 juin, 2004 du 1 juin, 2004

Le fait que le non-obtention du logement au titre de la propriété juste après l'orphelinat est souvent perçue par les jeunes gens de façon assez tranquille, peut être expliqué par ce que d'habitude, la personne trouve un emploi à l'usine ou entre dans un établissement d'enseignement ayant des foyers de jeunes travailleurs immédiatement à la sortie de l'orphelinat. Donc, la personne reçoit un logement sans se rendre compte du caractère précaire et incertain de ce type de logement.

Les entreprises qui ont leurs propres foyers d'ouvriers ne sont pas très nombreuses et présentent d'habitude des conditions de travail difficiles, parfois nocives pour la santé (vapeurs d'acide, entreprise de textile où il faut travailler dans des nuages de fibres, de poussière et à des températures élevées). Le logement temporaire accordé par ces entreprises représente un certain atout pour attirer les travailleurs. D'habitude, le salaire proposé est assez bas. Donc, la prestation du logement sous forme d'une pièce (où habitent d'habitude 3-4 personnes) est le seul avantage de ce travail. Le contingent des travailleurs se compose de personnes sans logement, des migrants, de gens sans famille (dans les annonces d'offre d'emploi on indique souvent: le foyer est accordé aux personnes vivant seules). Ainsi, il n'est pas étonnant que les ouvriers travaillant dans ces entreprises se trouvent souvent dans une situation de choix très limité : s'ils perdent ce travail, ils se trouvent privés de logement.

Le responsable de l'asile de nuit pour les sans-abri N., décrit la situation avec les orphelins :

“...On les pousse à entrer dans un PTU ... ensuite ils vont à l'usine...Normalement, ils doivent recevoir un logement mais... vous comprenez... on ne leur donne rien c'est pourquoi les responsables des internats veulent que leur élèves entrent à l'usine.. c'est parce que l'usine ou la fabrique donne une chambre dans un foyer (habitation collective)... mais bien sûr, ils ont ce logement tant qu'ils travaillent... dès qu'ils quittent ce travail ou si on les licencie...ils perdent ce travail... et voilà, ils se retrouvent sans logement et sans travail... »*

Si avant 1992 la législation prévoyait la réservation obligatoire des emplois pour les orphelins, aujourd'hui, d'après la loi fédérale “Sur les modifications dans la loi FZ “Sur l'Education”, la fonction d'établissement de quotas d'emplois pour les orphelins a été transmise aux autorités locales qui, comme le montre la pratique, ne remplissent pas leur obligations. L'absence d'une bonne formation professionnelle accentue le problème :

« Jusqu'à 18 ans ils ont quelques privilèges – par exemple, entrer dans des établissements d'enseignement supérieurs sans concours, ils ont le droit au logement etc.... le transport gratuit... ok... ils terminent l'internat... mais la plupart, ils n'ont pas de métier... ils n'ont pas de profession.... Je ne connais pas une

* PTU – l'école technique professionnelle destinée à préparer les ouvriers ; les élèves des PTU sont nommés *peteouchniki*. Dans le langage courant cette appellation a acquis des connotations péjoratives, en sous-entendant que les capacités mentales de ce groupe de population laissent à désirer.

seule personne qui après internat a obtenu quelque métier à faire... donc ils vont à l'usine en tant qu'ouvrier non qualifié Ensuite, ils quittent le travail... » (ibid.).

Un autre témoignage, femme sans-abri, L, 32 ans:

«...J'ai terminé avec difficulté 8 classes et je suis entrée dans l'école technique de construction... voilà.. on m'a donné une chambre dans le foyer et... je suis tombée amoureuse...car j'étais enceinte, le gérant du foyer a trouvé un prétexte pour me rayer du registre d'enregistrement du foyer...je me suis trouvée dans la rue sans enregistrement, sans argent...»

Donc, en cas de licenciement ou si la personne prend elle-même la décision de quitter son travail ou ses études, il perd sa chambre dans le foyer. Selon l'article 105 du Code du logement (adopté en 2004) «La cessation des rapports de travail ou d'enseignement constitue une clause d'annulation du contrat de bail». Dans ce contexte, il faut souligner le caractère inextricable de ce couple : activité (travail, études) - logement.

Selon l'article 103 "Sur l'expulsion des citoyens des locaux spécialisés "en cas de cessation du contrat de bail, les locataires doivent libérer les locaux d'habitat. En cas de refus de libérer les locaux, les personnes sont expulsées par voie judiciaire sans que leur soit accordé un autre logement, à l'exception des cas prévus par la partie II de l'article 102 du présent Code et de la partie 2 du présent article". La partie II de l'article cite les catégories des personnes qui ne peuvent pas être expulsées sans que leur soit accordé un autre logement. Mais la partie 2 de l'article 103 ne prévoit pas l'octroi d'un logement à des orphelins. Donc, après licenciement ou abandon des études, la personne se trouve sans logement.

Maintenant, essayons de construire le schéma que suit la personne sortant d'une institution spécialisée :

SCHEMA 2

- Vie dans l'institution spécialisée (orphelinat, internat);
- Après l'orphelinat : en dérogeant à la législation (l'article 57 du Code du logement qui prévoit l'octroi du logement), les Comités du logement n'accordent pas ce logement aux orphelins ;
- L'administration de l'orphelinat (sans fournir l'information aux orphelins sur leur droit au logement) propose aux jeunes soit de s'embaucher à l'usine ou à la fabrique qui donnent une chambre dans le foyer d'ouvriers soit d'entrer dans une école technique (PTU) qui donne également une chambre dans le foyer d'étudiants ;
- A l'âge de 23 ans, conformément à la loi № 159- FZ qui introduit une condition d'âge pour le droit au logement, la personne perd son droit au logement ;
- En cas de licenciement de l'usine ou d'expulsion d'établissement d'enseignement, l'orphelin reste sans logement conformément à la loi (car cette catégorie n'est pas indiquée dans la partie 2 de l'article 103 du Code du logement : catégories qui ne peuvent pas être privées du logement sans octroi d'un autre logement) ;

- L'orphelin se trouve sans logement et, dans certains cas (s'il ne trouve pas de logement chez parents ou amis ou un travail qui lui permettrait de louer un logement), il commence à mener la vie de vagabond ;

Les cas de non-octroi du logement aux jeunes gens sont devenus tellement nombreux qu'en 2001, le procureur de la Fédération de Russie a signé l'arrêt № 38 (du 22.06.2001) «Sur l'organisation de la surveillance par le procureur de l'exécution de la loi concernant la jeunesse» dans lequel est indiqué qu'il faut «exiger que les fonctionnaires du pouvoir exécutif accomplissent les dispositions de la loi «sur les garanties supplémentaires de la protection sociale des enfants orphelins et des enfants restés sans soutien parental » dans le domaine de la réception de la formation, de l'embauche au travail, de la réalisation leur droit au logement ».

Ainsi, on peut voir comment les dysfonctionnement de la législation, la violation de la loi par les fonctionnaires et les administrations des orphelinats, la pratique de non-information des orphelins sur le droit au logement conduisent à ce que la probabilité pour l'orphelin de se trouver à la rue devient très élevée.

Le passage par la prison : conséquences de la détention

Il est nécessaire d'aborder encore une fois la question du lien entre la détention en prison et le sans-abrisme, mais cette fois-ci sous l'angle de la situation des jeunes gens sortis des orphelinats. Dans le chapitre consacré à la situation des anciens détenus, nous avons décrit le cercle vicieux selon lequel les anciens détenus ont une possibilité extrêmement élevée de devenir des sans-abri et par la suite de retourner de nouveau en prison. Il faut rappeler que le fait d'être condamné constitue l'une des causes principales du phénomène des sans-abri en Russie (voir le chapitre mentionné). Comme l'indique la statistique au début de ce chapitre, 30 % des orphelins sont traduits en justice pendant la première année après la sortie de l'établissement public (orphelinat, internat).

En expliquant ce phénomène, les experts mettent l'accent sur la superposition de différents handicaps, parmi lesquels l'absence de formation professionnelle, l'absence d'aide de la part des parents ou les relations difficiles avec eux, la santé mentale troublée par l'expérience vécue (agression de la part des parents, l'impact négatif du placement dans un établissement fermé, problèmes dus à l'alcool), les difficultés économiques, qui, en s'accumulant, augmentent considérablement la probabilité des jeunes gens de se trouver en prison. Une fois condamné,

l'orphelin tombe dans le cercle vicieux mentionné. Le responsable du centre d'adaptation des sans abri anciens détenus, décrit un cas concret :

« Aliecha... c'est un de nos sans-abri... après l'orphelinat on lui a proposé de travailler à l'usine «Krasny tréougol'nik» (production des articles en caoutchouc)... il n'avait pas de métier, donc on l'a pris comme auxiliaire...et le salaire d'un auxiliaire est dérisoire... vous comprenez... mais il est comme les autres. Il veut avoir, comme ses copains, un walkman, un magnétophone, des jeans, ... il veut être à la mode, il est tout jeune... mais son salaire lui ne suffit pas même pour manger... il a le désir d'acheter des choses mais il ne peut pas...il n'a pas d'expérience de vie..il a commis une erreur, il a volé ...on l'a mis en prison... il était mis dans l'obtchak¹ avec des criminels invétérés... il est devenu un shesterka², vous comprenez ? ce qu'on a fait de lui... un opoutchenny³, que devient-il? Il a changé... maintenant il est chez nous, un sans abri..»

On constate également que les tribunaux prononcent souvent des arrêts trop sévères à l'égard des jeunes gens après l'orphelinat . Il est intéressant de rappeler la situation avec «l'affaire des sanitaires (infirmières)» décrite dans le chapitre consacré aux affaires organisées de privation du logement : les membres de ce l'affaire des *sanitars* (voir le chapitre sur les affaires organisées) est toujours en liberté (depuis 10 ans après les crimes commis) tandis que Aliecha âgé de 18 ans qui a volé un produit d'alimentation a été immédiatement condamné à deux ans de prison.

Voilà l'extrait de l'entretien avec le même responsable:

- *« Et votre Aliecha qu'est-ce qu'il a volé?*
- *Il a volé un produit d'alimentation, je ne me rappelle quoi exactement.*
- *Mais cela doit être qualifié de vol larcin, n'est-ce pas ? »*
- *Oui, c'est un vol larcin...*
- *Et quel âge avait Aliecha?*
- *Il avait 18 ans, si je ne me trompe pas...*
- *C'est-à-dire que le juge a été trop sévère à son égard?*
- *Non, pourquoi? C'est normal.. on donne 2 ans à chacun pour un vol c'est l'article № 158.. 2 ans au minimum... si c'est pas une affaire organisée et si cette transgression est la première...*
- *Sinon?*
- *Ils pourraient donner 5 ans... Et, bien sûr.. Les jeunes gens sortent de la prison complètement changés...»*

Ainsi, au niveau pénitentiaire, on observe une tendance à stigmatiser les orphelins, en les punissant de façon aussi sévère (et parfois même plus sévère que les adultes). Dans ce contexte il est intéressant de rappeler l'affirmation du chef du Direction des affaires intérieures de Tcheliabinsk, citée plus haut, qui en parlant d'une descente intitulée «*Bomzh*» dont le but était «d'arrêter les *bomzh* agressifs» a dit « *Nous avons vérifié aussi les patients des hôpitaux psychiatriques et les élèves des orphelinats y compris ceux qui ont déjà commencé sa vie*

¹ *obchak* – l'agrot de prison : la cellule commune surpeuplée, dans laquelle se produit l'apprentissage des jeunes par les détenus ayant une expérience d'activité criminelle

² *shesterka* (petit six) – l'argot de prison : laquais, esclave, être inférieur, qui réalise les désirs et les demandes des détenus autoritaires, aussi la carte la plus petite.

³ *opuchennij* (abaissé) – l'argot de prison : ceux qui appartiennent à la catégorie la plus basse des détenus ; d'habitude, ce mot est employé à l'égard des homosexuels ; les abaissés font le travail le plus sale : nettoyage des toilettes etc. ; Pirojkov V. *Les lois du monde criminel* (subculture criminelle) M, 1995

*indépendante.... Nous continuons notre travail mais il faut que la population nous aide. Informez-nous sur tout individu louche... ”*¹. Ce discours met en évidence que les orphelins sont perçus par, du moins, certains représentants du pouvoir judiciaire, comme des criminels et comme des *bomzh* potentiels bien que qu’il n’existe pas de rapport directe entre le statut de l’élève d’orphelinat et le statut de *bomzh*.

Cette pratique, vue dans l’optique du phénomène du «*mass imprisonment*» et des dysfonctionnements de l’appareil judiciaire propres à la Russie contemporaine contribue fortement à ce qu’un grand nombre d’orphelins se trouve en prison. Cela conduit à des transformations identitaires de la personne dues aux humiliations qu’elle subit en prison et constitue une “bonne préparation” à la vie à la rue (effet synergique entre l’orphelinat et la prison) et à ce que l’orphelin tombe dans le cercle vicieux «*prison – sans-abri - prison*».

L’impact du placement (orphelinats, maisons pour enfants, internats)

Le fait que le placement dans les internats (orphelinats, et autres établissements publics) deviennent pour les orphelins une expérience traumatisante sous plusieurs rapports, est confirmé par le constat du rapport du Comité de la protection des droits des enfants de Russie selon lequel, chaque année, environ 6 000 enfants s’enfuient de ces établissements à cause de «*l’impossibilité d’y vivre*»².

Les recherches européennes abordant la question du placement montrent qu’il existe des effets négatifs au placement et même un lien «*entre le fait d’avoir été placé durant l’enfance et d’avoir déclaré au moins une tentative de suicide... sans qu’on puisse en déduire un lien de causalité.... Cette détresse psychique peut tenir aux événements liés au placement lui-même mais aussi à de mauvaises conditions d’accueil dans le foyer ou la famille d’accueil, à l’incompréhension par le jeune de la décision du placement, provoquant fugue et tentative de suicide*»³.

Ce constat est d’autant plus important compte tenu des tendances observées en Russie (~10% des orphelins se suicident, voir la statistique indiquée au début du chapitre). Dans le

¹ Voir le chapitre “Quelques réflexions sur le discours en termes de nettoyages”

² . Nazarova I. *Vozmozhnosti i uslovia adaptatsii sirot (Les possibilités et les conditions de l’adaptation des orphelins)*, résultats de la recherche, Institut des problèmes socio-économiques de la population RAN. Moscou. p.71, 2001

³ Firdion J-M. *Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d’aide aux sans-domicile*, Economie et Statistique № 391-392, 2006

contexte du phénomène russe de *l'orphelinage en masse* des années 1990, l'impact négatif du placement sur les trajectoires des jeunes gens, s'amplifie à cause du caractère spécifique des établissements publics prévus pour les orphelins.

Selon les données de l'enquête élargie effectuée sous la direction de Irina Nazarova en 2000 qui portait sur le fonctionnement des institutions spécialisées (orphelinats, internats) à travers toute la Russie : «le système existant du travail avec les enfants dans les établissements publics ne contribue pas à l'adaptation de la personne (à tout âge). On utilise différentes punitions : injures, privations de repas, voies de fait, coups, on utilise également comme sanction le placement des enfants dans des hôpitaux psychiatriques, le transfert d'un orphelinat normal vers un orphelinat correctionnel. Dans les établissements publics, les enfants reçoivent des blessures dues aux actions des éducateurs et des enfants plus âgés, on constate également des blessures dues aux accidents de travail. Les orphelins à la sortie de ces institutions les qualifient d'armée, de prison, de travaux forcés... Le fonctionnement et la pratique du système des orphelinats russes confirment l'opportunité du concept de *l'institution disciplinaire* de Michel Foucault en Russie. Les enfants sont isolés et surveillés à plusieurs niveaux : l'asile pour les enfants, les orphelinats, les hôpitaux, y compris les hôpitaux psychiatriques»¹. Les sans-abri issus des institutions pour enfants évoquent dans les entretiens leur expérience de vie dans l'orphelinat. Ils parlent de maltraitance et des violences pratiquées dans ces institutions spécialisées :

L, sans abri, 32 ans : «*Tout d'abord, on nous battait, ensuite, c'était nous qui battions à l'insu des éducateurs et du directeur. Au fond, on nous a formé de telle manière que nous nous rendions compte que dans cette vie personne n'avait besoin de nous..... Pour chaque petite faute on me donnait sur la gueule... En cas de grande faute, les éducateurs permettaient à d'autres pupilles de faire temnouïou (coups noirs)... c'est-à-dire on ouvre la porte dans le dortoir et on jette une couverture sur la personne pour qu'elle ne voie pas ceux qui la battent et ensuite, plusieurs personnes à la fois se mettent à battre brutalement la personne..*»

Le placement dans les institutions spécialisées est souvent perçu par les jeunes comme la période la plus difficile de leur vie, qu'ils veulent oublier le plus vite possible. Les rapports de domination entre les élèves, la pratique du bizutage, le caractère limité de la communication avec le monde extérieur, l'expérience de la vie dans une institution quasi-fermée conduisent à ce que les jeunes deviennent, selon l'avis des experts, un groupe assez spécifique marqué par un sentiment de non-appartenance, d'être étranger, intrus vis-à-vis du monde extérieur, d'être « une personne de trop dont personne n'a besoin ».

¹ Nazarova I. *Vozmozhnosti i ouslovia adaptatsii sirot (Les possibilités et les conditions de l'adaptation des orphelins)*, résultats de la recherche, Institut des problèmes socio-économiques de la population RAN. Moscou. p.71, 2001

K, sans-abri, 24 ans «*Ma mère buvait, elle a été privée d'autorité parentale par décision du tribunal... je me suis trouvée dans l'orphelinat (internat). Les jours que j'ai passés dans l'internat étaient affreux... cela me rappelait un cauchemar. Personne ne s'occupait de nous... après le repas du soir qui se terminait à 18-19 h on nous forçait à aller au lit pour que les éducateurs soient libres*»

Certains auteurs parlent de développement de l'effet d'*hospitalisme* en parlant des élèves des institutions spécialisées. Ce terme, introduit par R. Spitz pour les petits enfants placés dans une institution et privés de possibilité de communiquer avec leur mère, implique un certain retardement de son développement psychique et physique et, de façon générale, tout un décalage de la perception du monde dû à la déprivation émotionnelle.

Pendant le séjour dans ces institutions, les jeunes perdent le sens de la maison. Ils deviennent en quelque sorte des "migrants" et gardent ce statut pendant plusieurs années en prouvant que la migration n'est pas un fait géographique mais plutôt un phénomène social. R. Park¹ considère qu'il ne faut pas identifier la migration juste à des déplacements. Elle comprend, entre autres, des changements du lieu de domicile et la destruction des liens familiaux.

Les élèves des institutions spécialisées changent des établissements, des départements, des classes, (transferts dus à l'âge, au niveau du développement). Ainsi, les élèves des orphelinats sont mis dans les conditions qui contribuent au développement du sentiment d'étrangeté.

En examinant les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés au cours de la recherche du logement, l'ensemble des problèmes liés au "manque de capitaux" dont disposent les orphelins, aux relations avec leurs parents, l'expérience traumatisante de la vie dans un établissement pour enfant, à la situation précaire vis-à-vis du travail, le fonctionnement du schéma que nous avons construit et le caractère contradictoire de la base normative, on peut dire que la conjonction de ces facteurs conduisent à ce qu'un grand nombre d'orphelins issus d'institutions spécialisées présentent une probabilité élevée de se trouver sans logement et sans travail.

Ainsi, la génération de *l'orphelinage en masse* apparue dans le contexte des changements économiques et sociaux radicaux dans les années 1990 risque de se transformer en génération de "nouveaux sans-abri".

L'analyse de la situation actuelle des sans-abri issus des institutions spécialisées pour les enfants met en évidence de grands dysfonctionnements presque à tous les niveaux de l'organisation sociale : des structures sociales publiques, de la législation en vigueur, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire, de l'espace de l'emploi, des dispositifs d'aide sociale etc. Ce constat fait

¹ R. Park R.E. *Race and Culture*. Glencoe. Free press. 1950. Part 26. *Marginal Man*. Chapitre 26. Human migration and the marginal Man, Collected Papers, Vol. I, p.345-346, 349-356).

penser que la recherche des solutions appropriées à l'égard de ce problème, doit passer par l'adoption d'une approche pluridimensionnelle et qu'il faut essayer d'élaborer des dispositifs et des mécanismes de réinsertion de ce groupe de population qui pourraient prendre en compte tous les facteurs mentionnés.

2.4. Les zones de cristallisation de la *bezdomnost'* en Russie

Dans les chapitres précédents nous avons examiné les impacts du passage des sans-abri par les institutions marquées par une organisation interne spécifique et par le caractère contradictoire de la base normative notamment en matière de logement pour ceux qui sont passés par ces institutions. Les répercussions de ce passage sur les trajectoires des sans-abri, nous semble-t-il, sont d'une importance capitale et méritent une attention particulière.

La spécificité du fonctionnement de ces institutions dans l'optique du phénomène des sans-abri s'inscrit, à notre avis, dans le concept de Michel Foucault des "institutions disciplinaires" qui a proposé une analyse en termes de « dispositifs de pouvoir » (comme une microphysique du pouvoir agissant à l'intérieur de l'hôpital, de l'école, de la prison, de la famille etc.). Ces dispositifs ne sont pas seulement locaux mais pénètrent tout le tissu social et donc, cette « économie générale du pouvoir » configure les phénomènes et les processus sociaux. Selon Foucault : « (...) ce sur quoi s'appliquent ces dispositifs, ce ne sont pas les transgressions par rapport à une loi centrale, mais autour de l'appareil de production – le « commerce » et l'« industrie », - mais toute une multiplicités d'illégalismes, avec leur diversité de nature et d'origine, leur rôle spécifique dans le profit....[...] et que finalement ce qui préside à tous ces mécanismes, ce n'est pas le fonctionnement unitaire d'un appareil ou d'une institution mais la nécessité d'un combat et les règles d'une stratégie"¹.

Envisagé du point de vue du phénomène du sans-abrisme, le fonctionnement de ces dispositifs prend une signification particulière : le décalage entre les rôles déclarés des institutions examinées et les résultats de leur fonctionnement est gigantesque. Dans le contexte dans la Russie contemporaine, les logiques de la transition vers l'économie de marché configurent les lieux et

¹ Foucault M., 1975, *Surveiller et Punir, Naissance de la prison*, Edition Gallimard, p.314

définissent les stratégies, les pratiques, les méthodes et les manières d'agir adoptées par différents agents sociaux.

L'approche foucauldienne pourrait être utile pour mieux comprendre les processus de la marginalisation et de l'exclusion car: "(...) les notions d'institution de répression, de rejet, d'exclusion, de marginalisation ne sont pas adéquates pour décrire au centre même de la ville la formation (...) des petites ruses, des procédés calculés, des techniques, des "sciences" qui permettent la fabrication de l'individu disciplinaire"¹.

Ainsi, aujourd'hui, la «fabrication de l'individu disciplinaire» peut être perçue plutôt comme le produit des nouvelles logiques propres aux inspirations de la société productiviste «qui reposent sur le principe de l'égalité formelle de tous les citoyens et sur la participation directe ou indirecte de leur membres à l'activité de production»² et celles d'évincement de la couche marginale qui ne participe ni à la production ni à la consommation et, de ce fait, représente un certain danger pour le reste de la société. A notre avis, la fabrication de l'«individu disciplinaire» s'inscrit dans le processus de la *disqualification sociale* (S. Paugam) et de la transformation identitaire que subit la personne sans domicile. Donc, le rôle des institutions disciplinaires dans le développement de ce processus et des dispositifs qu'ils mettent en œuvre doit être pris en compte.

La spécificité du cas russe réside, à notre avis, en cette transition des logiques et des « règles des stratégies » régies par la dominante idéologique vers celles définie par la dominante de commercialisation de tous les domaines de la société allant dans le sens d'une société fonctionnant dans les conditions de l'économie de marché, principes qui sont en train de s'imposer en Russie. Les processus liés à ce passage sont, à notre avis, à l'origine de la formation, pour ainsi dire, de *zones de cristallisation de la bezdomnost'*.

Ces *zones de cristallisation du bezdomnost'* pourraient être définies comme les cadres d'existence des personnes qui d'une part, sont construits de manière à transformer l'identité de ces personnes dans le sens d'une dégradation et de la dépersonnalisation de l'individu, et d'autre part, représentent tout un complexe des dispositifs et de mécanismes propices à la privation du logement des personnes.

Il est à noter que ces zones se caractérisent par le maintien (réutilisation) de dispositifs développés autrefois dans un nouveau contexte économique. Il faut également remarquer que le premier composant des *zones de cristallisation* a été constitué et élaboré à l'époque soviétique

¹ Ibid. p.315

² Dominique Schnapper., *Integration et exclusion dans les sociétés modernes* dans L'Exclusion, l'état des savoirs, sous la direction de Serge Paugam, Edition la Découverte, Paris, 1996, p..25

(comme complexe des dispositifs de répression et de soumission de l'individu bien qu'ils soient à demi - démantelés), tandis que le deuxième est en lien avec les transformations socio-économiques propres à la Russie contemporaine. Donc, le facteur administratif et le facteur commercial, en agissant ensemble, produisent l'effet d'une double exclusion.

Ainsi, il apparaît, que ces *zones de cristallisation* relèvent du caractère transitoire de la situation de la Russie contemporaine.

Il faut dire que ces *zones de cristallisation* ne fonctionnent pas de façon autonome et indépendante et n'ont pas de caractère strictement déterministe à l'égard des personnes qui se trouvent dans le champ de leurs actions mais se mettent en marche sous l'effet de la conjonction de multiples facteurs, parmi lesquels on peut dégager :

- la personne qui tombe dans cette zone doit être bien "préparée" (il s'agit du cumul des handicaps ou « effet Matthieu » : difficultés vis-à-vis au travail, perte des liens familiaux, problèmes de santé (compris la santé mentale) traumatismes psychiques, faible dotation en capitaux culturels, économiques, sociaux etc.). En d'autres termes, pour que la *zone de cristallisation* soit efficace au sens de la production du sans-abrisme il faut que la personne se trouve à une étape avancée de *disqualification sociale*;
- Il faut que l'atmosphère extérieure de ces zones soit propre au développement du processus de marginalisation de la personne (dysfonctionnement de la base normative, déréglementation de l'espace du travail, absence des dispositifs d'aide sociale, stigmatisation de ce groupe de population etc.);

Ainsi, en analysant la question de l'impact du fonctionnement des institutions examinées, il semble justifié de supposer que ces institutions représentent une matrice idéale pour la formation des *zones de cristallisation de la bezdomnost'* qui, à leur tour, peuvent faire fonction des catalyseurs des processus de marginalisation et d'exclusion sociale en général.

III. Dans le clair-obscur de la loi

3.1 La législation pour les autres

Dans les chapitres précédents nous avons traité la question des problèmes de la législation concernant les sans-abri anciens détenus et les orphelins. Nous avons essayé de mettre en évidence le caractère contradictoire et même discriminant de cet aspect de la législation et l'impact des dysfonctionnements législatifs sur les trajectoires de ce groupe que sont les sans-abri.

Dans le présent chapitre nous voudrions aborder deux aspects importants des dysfonctionnements de la législation en vigueur concernant les sans-abri dans leur ensemble : les normes législatives qui prévoient la privation du logement et les dispositions qui agissent de façon à mettre des personnes sans-abri et sans-papiers dans une situation de non appartenance à aucune collectivité et, de ce fait, à les mettre dans la position des "grands exclus", exclu de la société sous de nombreux rapports. La pratique montre qu'une grande partie des sans-abri à Saint-Pétersbourg se trouvent dans une situation d'absence totale ou partielle de documents, de papiers d'identité, de livret de travail, de *propiska*, de billet militaire etc. Ainsi, pour mieux comprendre la situation des sans-abri il faut examiner ce problème en lien avec l'absence des documents et les conséquences de cette situation.

Tout d'abord, essayons d'examiner les dispositions législatives concernant les problèmes liés à l'accès au logement, ayant une importance capitale dans les carrières des sans-abri.

"Chacun a droit au logement.
Nul ne peut être privé arbitrairement de son logement"
**Article 40 de la Constitution de la
Fédération de Russie**

Les cas de la privation du logement prévus par la loi

Il faut dire que certaines normes législatives en vigueur contribuent à former les groupes à risque de personnes qui, dans des conditions défavorables peuvent perdre leur logement et devenir des sans-abri.

Un groupe à risque comprend par exemple les personnes qui, selon la loi, peuvent être expulsées de leur logement sans que leur soit accordé un autre logement. L'article 91 du nouveau Code du logement adopté en 2004 (N° 98 de l'ancien Code) prévoit l'expulsion du locataire et (ou) les membres de sa famille cohabitants «si le locataire et (ou) les membres de sa famille n'utilisent pas leur logement de manière appropriée, s'ils violent régulièrement les droits et les intérêts des voisins, ...si le logement est mal géré ou endommagé pas les locataires... les personnes coupables seront expulsées par voie judiciaire sans que leur soit accordé un autre logement».

Les parents privés d'autorité parentale représentent un autre groupe à risque car, selon le même article «ils peuvent être expulsés si le tribunal reconnaît que leur cohabitation (avec leurs enfants) est impossible».

Les étudiants et les travailleurs habitant des foyers risquent également de se trouver sans logement conformément à la législation car l'article 105 du Code du logement indique que «...la cessation des rapports de travail ou d'enseignement est une raison pour l'annulation du contrat de bail». D'après l'article 103 «Sur l'expulsion des citoyens des locaux spécialisés “en cas de cessation du contrat de bail, les locataires doivent libérer les locaux d'habitation. En cas de refus de libérer les logements d'habitation, les personnes sont expulsées par voie judiciaire sans que ne leur soit accordé d'autre logement”.

Les membres des familles militaires constituent un autre groupe à risque. En effet, l'article 15 de la Loi fédérale du 27.05.1998 «sur le statut des militaires» prévoit le droit pour les militaires et «les membres de leur famille habitant avec eux» un logement et les garanties de la réalisation de ce droit. Cependant, la législation n'a pas prévu la situation de divorce du militaire. En cas de divorce, le militaire garde, bien sûr, son droit au logement, mais son ex-femme, en perdant le statut du membre de la famille du militaire se trouve privée de ce droit.

Au cours d'une consultation du juriste-conseil de l'asile de nuit «Notchlezhka» une femme sans-abri, L. 49 ans qui est venue pour se renseigner sur la possibilité de restituer sa *propiska* a raconté qu'elle était mariée avec un militaire et qu'à la suite du divorce elle s'est retrouvée à la rue. Née à Vladivostok, elle a été privée de *propiska* dans sa ville natale car selon la législation de l'époque (jusqu'à 1995) on prive de *propiska* toute personne absente dans son logement pendant une période supérieure à 6 mois. L. suivait son mari (comme toutes les femmes des militaires) qui changeait souvent son lieu de résidence pour raisons professionnelles. Avec la perte de la *propiska*,

elle a perdu le droit à la privatisation du logement où elle habitait. Après la mort de ses parents, son logement à Vladivostok (non privatisé) a été reconnu comme « logement municipal libre ».

IL faut dire que selon les paroles du Ministre de la Défense S. Ivanov, aujourd'hui "plus de 68 500 militaires n'ont pas leur propre logement"¹. Ce problème se complexifie par le fait que les enfants de militaires se trouvent dans la même situation que leurs ex-femmes, ils n'ont pas droit au logement ni à une *propiska* permanente. A cause de l'absence de la *propiska*, les ex-femmes et leurs enfants se trouvent confrontés aux problèmes liés à l'emploi, à l'accès aux soins médicaux et à l'éducation (écoles, jardins d'enfants etc.). Des revendications d'apporter des modifications dans la législation ont été portées à plusieurs reprises par différentes organisations non gouvernementales (aussi par le mandataire sur le droit des enfants A. Golovan) mais, pour l'instant, ces changements ne sont toujours pas adoptés. Ainsi, cette lacune de la législation affecte également la génération suivante et, dans certaines conditions pourrait conduire à la reproduction du phénomène des sans-abri.

L'impact de l'application de ces dispositions aux personnes se trouvant en situation de précarité devient d'autant plus grave compte tenu du non-octroi d'un autre logement (social) à ces groupes. Il est important de noter que la définition même de ses groupes telle qu'elle est présentée dans les textes normatifs (personnes privées d'autorité parentale, portées à endommager le logement, à violer les intérêts des voisins etc.) met en évidence qu'il s'agit des catégories qui au moment de la privation du logement ont déjà accumulé un nombre des handicaps sociaux (par exemple, les problèmes dus à l'alcool, à la drogue ; l'alcoolisme chronique est l'une des raisons principales de la privation de l'autorité parentale) et se trouvent parfois dans un état de demi - marginalisation. Ainsi, l'application de ces normes législatives peut faire fonction d'un coup décisif qui provoquerait le passage de la frontière *in/out* de la société. Le fait que la loi prévoit le non - octroi d'une solution de logement alternative et l'absence de dispositifs d'aide sociale bien développés réduisent considérablement la marge de manoeuvre pour ce groupe de population après l'expulsion du logement.

«...Je n'existe plus car ne n'ai plus de papiers»

Cette phrase de Korovièv, personnage du roman de M. Boulgakov "Le Maître et Marguerite" reflète bien l'esprit de la bureaucratie paperassière qui transforme les "êtres" en

¹ Le service national d'information "Strana.ru".*Sécurité sociale des militaires*, 30.01.2007

“néant” (les personnes qui «n’ont pas de papiers»). Boulgakov caricaturait le système bureaucratique soviétique et le caractère omniprésent des documents dont le pouvoir s’étendait bien au-delà de l’univers des établissements et des institutions mais aussi sur la perception de la personne par elle-même et par ceux qui l’entourent. Mais aujourd’hui, la situation ne semble pas beaucoup avoir changé. L’organisation de la vie contemporaine et les règles actuelles de fonctionnement de l’appareil administratif sont pénétrées par les logiques paperassières.

Essayons d’effectuer une petite analyse comparative des normes déclarées par la Constitution de la Russie et la possibilité de jouir de ces normes pour les sans-abri.

“Chacun a droit au travail dans des conditions répondant aux exigences de sécurité et d'hygiène, à une rémunération du travail, sans quelque discrimination que ce soit et qui ne soit pas inférieure au minimum de rémunération du travail fixé par la loi fédérale, ainsi que le droit à la protection contre le chômage”.

Article 37 de la Constitution de la Fédération de Russie

Le droit au travail

D’après l’article 64 du Code du travail (adopté en 2001) il est indiqué qu’«il est interdit de refuser de conclure un contrat de travail de façon mal justifiée... il n’est pas admis de limiter les droits au travail... en fonction du sexe, de nationalité, de position sociale..., de lieu de résidence (y compris de présence ou d’absence de *la propiska*) sauf les cas prévus par la législation». En même temps, l’article 65 indique la liste des documents qu’il faut présenter au service du personnel pour être embauché : “ le passeport ou tout autre papier d’identité, le livret de travail, le certificat d’assurance de retraite, les documents d’enregistrement militaire...”. Bien que l’article 65 souligne que l’absence de *propiska* ne peut pas servir de prétexte pour refuser un travail, la nécessité de présenter le certificat d’assurance de retraite et ce qui n’est pas indiqué dans le Code du travail, d’avoir le numéro INN (numéro d’identification aux impôts) qui sont attribués et délivrés par l’organe territorial du Fond de pensions au lieu de *propiska*, rend la disposition sur *la propiska* nulle.

Comme les sans-abri ne peuvent pas trouver un travail de façon légale, ils sont obligés de chercher un emploi « au noir » où l’employeur en profitant de la position précaire d’un individu sans droits, propose des conditions de travail difficiles et un niveau de rémunération inférieur à celui prévu pour les hommes “avec papier”. Il est d’usage d’embaucher les *bomzh* en échange du

repas et du logement (voir le chapitre consacré au travail). Ainsi, en réalité, tout l'article 37 de la Constitution ne peut pas s'appliquer aux personnes *bomzh* .

“Quiconque se trouve légalement sur le territoire de la Fédération de Russie a le droit à la liberté de circulation, au choix du lieu de séjour et de résidence”.

Article 27 de la Constitution de la Fédération de Russie

Le droit à la liberté de circulation

D'après “Les règles d'enregistrement et d'annulation d'enregistrement des citoyens de la Fédération de Russie au lieu de séjour et au lieu de résidence dans les limites de Fédération de Russie “ [rédaction du gouvernement de RF du 23.04.1996 N 512, or 14.02.1997 N 172, du 16.03.2000 N 231, du 14.08.2002 N 599] “les citoyens sont obligés de se faire enregistrer sur lieu séjour et sur lieu de résidence dans les organes d'enregistrement... Les documents certifiant l'identité de la personne et nécessaires pour effectuer l'enregistrement sont : le passeports du citoyens de la Fédération de Russie...pour les personnes âgées de moins de 16 ans – l'acte de naissance”. Ainsi, si la personnes n'a pas de passeport elle ne peut pas se faire enregistrer, par conséquent il commet une contravention administrative et, d'après l'article 19.15 du Code sur les contraventions administratives (du 30.12.2201 N 195-Φ3) «si le citoyen de Fédération de Russie vit au lieu de séjour ou au lieu de résidence sans pièces d'identité (passeport) ou sans enregistrement ou avec une pièce d'identité (passeport) invalide, ou bien sans enregistrement sur le lieu de résidence ou sur le lieu de séjour, on peut infliger au citoyen une contravention d'un montant équivalent à 15-25 salaires minimums (1100 *roubles* x 25 = 27 500 (800 euro), après le 1^{er} septembre ce chiffre s'élèvera à 1600 euros (salaire moyen deviendra 2300 roubles)» .

Compte tenu que, selon les témoignages reçu, le processus de la restitution des passeports peut durer jusqu'à 3 ans, les sans-abri ne peuvent pas se déplacer librement sous peine d'être verbalisés par la police.

“Les citoyens de la Fédération de Russie ont le droit d’élire et d’être élus dans les organes du pouvoir d’Etat et les organes de l’auto administration locale ainsi que de participer au référendum....Les citoyens de la Fédération de Russie ont un égal accès à la fonction publique”.

Article 32 de la Constitution de la Fédération de Russie

Le droit d’élire et d’être élu

D’après les articles 16 de la Loi fédérale du 12.06.2002 -67 FZ “Sur les garanties principales des droits électoraux et du droit à la participation au référendum des citoyens de Fédération de Russie” « la raison pour enregistrement des électeurs et les participants du référendum est le fait que le lieu de résidence de l’électeur se trouve sur le territoire correspondant établi par les organes d’enregistrement des citoyens de Fédération de Russie au lieu de séjour ou au lieu de résidence».

L’article 17 de la même loi portant sur la rédaction des listes d’électeurs indique que «dans la liste est indiqué le nom, le prénom, la date de naissance, l’adresse du lieu de résidence... ». C’est-à-dire que seulement les citoyens ayant un lieu de résidence sur le territoire de circonscription électorale ont le droit de vote ; le fait de la présence de ce lieu de résidence sur ce territoire est établi par les organes de l’enregistrement territorial. De ce fait, les sans-abri, n’ayant pas de *propiska*, ne peuvent pas prendre part aux élections. Ils perdent de fait leur statut de citoyen de sujet politique.

Chacun a droit à la protection de la santé et à l’assistance médicale. L’assistance médicale dans les établissements médicaux d’Etat et municipaux est dispensée gratuitement aux citoyens sur le compte des moyens budgétaires correspondants, des cotisations d’assurance et des autres ressources.

Article 41 de la Constitution de la Fédération de Russie

Le droit à la protection de la santé

L’assistance médicale gratuite est fournie aux citoyens de Fédération de Russie sur présentation de la police d’assistance médicale obligatoire. D’après “Les Règles standard de l’assurance médicale obligatoire des citoyens » enregistrées le 24 décembre 2003 № 5359, la police d’assurance médicale est accordée soit sur la base du lieu de résidence, soit, si la personne travaille, du lieu de travail. Bien sur, il s’agit d’un travail officiel qu’on ne peut pas obtenir, comme nous l’avons montré, sans *propiska*. Selon les dispositions de l’article 6.3 des ”Règles..” : “en cas de changement de leur lieu de résidence permanent les non travailleurs doivent rendre leur police et en

recevoir une autre sur la base de leur nouveau lieu de résidence, les travailleurs doivent rendre leur police à l'administration de l'entreprise".

Dans la police d'assurance de la *Compagnie d'assurance médicale de ville (GSMK)* de Saint-Pétersbourg, il est indiqué que «La police devient caduque en cas de changement de lieu de travail, de la *propiska*, de déplacement pour un résidence permanente hors Saint-Pétersbourg». Ainsi, sans police d'assurance médicale, le sans-abri ne peut pas s'adresser aux établissements médicaux en cas de maladie.

Il faut dire, qu'à Saint-Pétersbourg, il existe deux hôpitaux avec les postes de réception des sans-abri : l'Hôpital des maladies infectieuses Botkine appelé *Botkinskie baraki* (Les baraques de Botkine) et l'hôpital de Pavlovsk pour les tuberculeux. Mais ils ne proposent qu'une assistance médicale très réduite, une hospitalisation raccourcie et le niveau de traitement très bas (à titre d'exemple, on peut noter que selon le témoignage d'un responsable du centre d'hébergement des sans-abri, la pratique de l'«hospitalisation raccourcie» et l'absence des médicaments nécessaires se trouvent à l'origine de l'épidémie de tuberculose chez les sans-abri à Saint-Pétersbourg.) Il faut noter que si à Moscou et à Saint-Pétersbourg, on a prévu, au moins, quelques postes d'assistance médicale pour les sans-abri, dans la plupart des villes de Russie (sans parler des villages) il n'existe aucune structure censée fournir une aide médicale à ce type de population.

Ainsi, les sans-abri ne peuvent pas profiter à juste titre du droit à la protection de la santé promis par la Constitution de Russie

“A chacun est garantie la protection judiciaire de ses droits et libertés”

Article 46 de la Constitution de la Fédération de Russie

Le droit à la protection judiciaire

D'après l'article 131 du Code de procédure civile (du 30 octobre 2002) pour ester en justice, la personne doit présenter un acte introductif d'instance dans lequel il faut indiquer "... le lieu de résidence du demandeur", donc sans lieu de résidence, la personne ne peut pas intenter une action civile. Cette impossibilité de s'adresser au tribunal est d'autant plus important compte tenu de la typicité des cas de violation des droits des sans-abri (l'exemple des affaires criminelles organisées, examiné dans le chapitre suivant, montre à quel point les sans-abri sont privés de tous mécanismes de protection et de défense de leurs droits).

D'après l'article 266 du même Code «la demande concernant l'établissement d'un fait ayant une importance juridique est présentée au lieu de résidence du demandeur». A la suite de cette disposition, les sans-abri sont privés du droit de confirmer par voie judiciaire tels faits comme la

présence des liens parentaux, l'enregistrement de la naissance, de l'adoption, du mariage, du divorce, de la mort, la confirmation des documents d'identité, des titres, la réception de l'héritage et bien d'autres. Les sans-abri ne peuvent également pas apporter des changements dans les registres des actes juridiques d'état civil car la demande à ce sujet doit être présentée également sur le lieu de résidence. Comme on peut le voir, presque tous les droits fondamentaux du citoyen de la Russie sont attachés au lieu de résidence et à l'enregistrement sur le lieu de résidence de la personne. Mais quelle signification la loi donne-t-elle à cette notion "lieu de résidence"?

L'article 2 de la Loi Fédérale du 25.06.1993_5242-1 «Sur le droit des citoyens de la Fédération de Russie à la liberté de circulation, au choix du lieu de séjour et de résidence dans les limites de la Fédération de Russie» donne la définition suivante de la notion «lieu de résidence» : «Le lieu de résidence : maison d'habitation, appartement, local d'habitation accordé par l'employeur, les institutions spécialisées (foyers, asiles, maisons de retraite, d'invalides, de vétérans, ou tout autre logement où le citoyen habite en tant que propriétaire, selon le contrat de bail ou en vertu d'autres raisons prévues par la législation de la Fédération de Russie». Selon cette définition, le lieu de résidence doit correspondre à certains critères (droit de propriété, droits légaux d'habiter tel ou tel logement) et se définit en fonction de la présence du droit d'habiter le logement occupé.

Ainsi, l'attachement des droits fondamentaux au droit d'habiter dans un lieu de résidence situé sur un territoire donné renverse tout les principes d'égalité des citoyens et évince les sans-abri hors de l'espace de l'existence légale. De plus il se trouve en contradiction avec les droits affirmés dans *le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* ratifié aujourd'hui par 149 pays. En l'absence de la conception bien définie de ce qu'on appelle l'Etat-providence et des mécanismes de réinsertion des sans-abri, il s'avère que cet effet centrifuge contribue à la désaffiliation et désocialisation des personnes sans domicile.

Cette configuration des normes législatives produit un fort effet centrifuge qui met les sans-abri sans papier à l'écart de la société en séparant la société en ceux «avec papiers» et «sans papiers» dont les marges de liberté sont tout à fait différentes. A notre avis, l'imperfection des normes législatives existantes crée des conditions qui contribuent fortement à ce que la personne sans papier se trouve face à un vide législatif, autrement dit dans la situation de l'impossibilité d'être reconnu par l'Etat comme un être existant.

En analysant cette architecture déboîtée de la législation, il semble que c'est pas l'individu qui soit placé au cœur de l'organisation de la vie sociale et dont les intérêts doivent être protégés par les dispositifs législatifs, mais c'est les règles du fonctionnement de l'appareil bureaucratique qui s'emparent de la primauté pour que les intérêts des citoyens ne fassent pas obstacles à son "bon" fonctionnement.

3.2. Hors-la-loi

3.2.1 Les affaires criminelles organisées de privation du logement

Dans les entretiens réalisés avec les sans-abri, on trouve de nombreux témoignages concernant les affaires criminelles organisées relatives à des prises de possession frauduleuses de logements. On va appeler les *affaires organisées* tous les cas où plusieurs participants complices s'approprièrent des appartements selon un certain schéma d'actions, de façon illégale et ce, pendant une durée assez prolongée (plus de deux ans) et qui, par conséquent, représentent un facteur important contribuant à l'accroissement du nombre de *bomzh* à Saint-Pétersbourg.

En analysant les réponses des sans-abri nous avons remarqué que la plupart des gens qui ont perdu leur logement à cause de ces affaires ne peuvent que très vaguement expliquer les détails de ces affaires, ils ont du mal à préciser et à expliquer comment exactement il ont perdu leur logement («*les gens ont fait cela, je ne sait pas comment (Y,37 ans), "c'était les amis de mes amis, des gens très bons, il ont fait quelque chose (L, 41 ans)*»). La difficulté de bien comprendre la situation concrète consiste en ce que les gens qui sont devenus victimes de ce type de fraude, soit ne savent vraiment rien (certains d'entre-eux au moment de la perte du logement se trouvaient en état d'ivresse), soit ils ont peur de parler, de crainte d'être à nouveau les victimes de ces bandes organisées, soit ils sont déjà morts (le cas des affaires de sanitaires, voir plus bas). Dans la plupart des cas, les sans-abris ne voient que la partie émergée de l'affaire : on prend leur passeport, on leur promet de l'argent, ensuite ils se retrouvent sans argent ni papiers. Les mécanismes concrets de ces affaires restent douteux. Essayons de mettre plus de lumière sur les procédés et schémas criminels de privation du logement.

Dans ce chapitre nous avons étudié deux cas concrets de privation du logement par des groupes criminels organisés : le premier cas, selon les témoignages des experts et des sans-abri, représente le procédé de privation du logement le plus répandu à Saint-Pétersbourg. Ensuite, nous

allons examiner l'information concernant un autre cas (association des malfaiteurs) à la base de nos observations faites au cours des auditions du procès au tribunal.

Pendant notre entretien, l'avocat-conseil de l'asile de nuit M., en répondant à notre question concernant les situations de perte de logement chez les sans-abri, nous a dit :

"vous savez, environ 90% de ces gens (victimes de ce genre d'affaires) sont des buveurs. D'abord, on les fait spécialement s'habituer à l'ivrognerie jusqu'à ce qu'ils deviennent des alcooliques dipsomanes Et ensuite, ils (les criminels) « tiennent en laisse » leurs notaires.... Donc on les amène chez ces notaires... les gens donnent une procuration générale pour effectuer toutes les actes concernant leurs appartements... ils les donnent à ces « agents immobilier noirs ».... Aujourd'hui, il y a des gens qui exercent ce type d'activité de fraude et voilà ils obtiennent ces procurations pour la privatisation de cet appartement, le privatisent, vendent l'appartement, prennent les passeports et ensuite enregistrent cet appartement au nom d'une autre personne... »

Il faut préciser que dans la plupart des cas les victimes de ces crimes n'ont pas de relation avec leurs familles et vivent tous seuls.

M.: *"Vous comprenez, ces gens, au moins la plupart d'entre-deux, leurs parents n'ont pas besoins d'eux.... Ils sont devenus tellement asociaux... et voilà, les membres des groupes criminels cherchent les gens comme ça... il y a dans ce milieu des mecs spéciaux – des indicateurs. On les fait balader dans la ville, ils cherchent des gens dégradés ou malades qui sont déjà atteints de sclérose ou de marasme..."*

- Mais est-ce qu'ils ont des réseaux tellement développés?

-Oui, oui... en fait, je travaille comme avocat et... il y a 5 ans, j'ai travaillé sur une affaire intéressante... Au total, 12 personnes ont été impliqués dans cette affaire et mises en jugement... Parmi eux, il y avait un médecin, un sanitar de la morgue ... j'étais l'avocat de ce sanitar... je le défendais. pas très longtemps... Et voilà, qu'est-ce qu'ils faisaient? Ils trouvaient des gens comme ça - asociaux, les faisaient boire, leur donnaient quelques succédanés d'alcool, en y ajoutant quelques gouttes et voilà. ces hommes ont été envoyés "ad patres" avec succès... ensuite, on envoyait ces cadavres à la morgue où travaillait le sanitar mentionné et ce sanitar dressait des actes de décès appropriés..."

Les « envoyés »

En premier lieu, nous voudrions examiner la pratique peut être la plus répandue, (selon les témoignage des sans-abri et des experts) et en même temps la plus mal étudiée concernant l'organisation des affaires de privation du logement dans les trajectoires des sans-abri pétersbourgeois. Cette pratique consiste en ce qu'un groupe organisé envoie les gens atteint d'alcoolisme ou de toxicomanie au-delà des frontières de la ville, notamment dans les villages de

l'Oblast (région) de Leningrad en s'emparant de leurs logements. Pendant nos entretiens, les sans-abri parlent de ce problème : (Youri, 40 ans) "*C'est connu. On envoie les gens... on leur promet un appartement, par exemple, à Pskov et un paiement complémentaire, une bonne somme.... Ensuite ils reviennent à Piter¹, ou ne reviennent pas... sans argent, bien sur, sans papiers*".

En effet, non seulement les sans-abri indiquent l'existence de l'activité des groupes qui envoyaient de façon régulière des gens, résidents de Saint-Pétersbourg, dans les villages et petits villes situés pas à proximité de Saint-Pétersbourg. Dans mon entretien avec le chef de l'asile de nuit «Notchlezhka» M. Egorov, a aussi confirmé que cette pratique «*malheureusement très répandue... Mais il n'y a pas de statistique sur cette question.... peut être RUOP* peut donner quelques informations*».

Le président de la fondation de bienfaisance «Notchlezhka» V. Sokolov mentionne ce problème en soulignant l'ampleur de cette pratique:

"Il faut effectuer un projet spécial concernant l'oblast de Leningrad. Le fait est qu'à la suite de fraudes dans le domaine du logement on a fait déménager dans l'oblast de Leningrad un nombre gigantesque de gens qui se trouvaient dans une situation disons... de crise sociale. Je veux dire que tout d'abord il s'agit d'alcooliques, d'accros, de toxicomanes, de retraités sans famille, de gens avec des troubles mentaux. Ils ont été abusés. Mais aujourd'hui la question de la défense de leurs intérêts n'est pas posée. Car la société, et Saint-Pétersbourg ne s'occupe que des résidents de Saint-Pétersbourg. Mais toutes les fraudes ont été réalisées à l'aide du système nommé "enregistrement au lieu de séjour (propiska temporaire)". Souvent, on voit que dans quelques mesures de l'oblast de Leningrad on enregistre quelques dizaines de personnes".*

Vyskotka: les pratiques informelles des agents immobiliers

Selon l'enquête effectuée par Irina Bobrova² en 2005, les agents d'une agence immobilière "nettoyaient" la ville pendant plus de 3 ans en envoyant "la population dégradée" dans un petit bourg, Slantsy, situé à 180 km de Saint-Pétersbourg,. Selon les résultats de cette enquête, il y a un

¹ Saint-Pétersbourg (fam.)

* Régional'noé oupravlénié po organizovannoï prestoupnosti/Direction régionale de la lutte contre la criminalité organisée

* Le mécanisme de la fraude basée sur la *propiska temporaire* (enregistrement au lieu de séjour) consiste en ce que les normes législatives donnent la possibilité au propriétaire ou au locataire d'enregistrer temporairement un nombre illimité des personnes dans un seul local (chambre ou appartement). Ainsi, quand on promet à la personne d'échanger son appartement contre une chambre avec un supplément (d'argent), la personne reçoit son enregistrement temporaire dans un local situé dans un lieu éloigné sans pouvoir vérifier le local avant de passer le marché ; à l'arrivée sur place il découvre que quelques dizaines de personnes sont y déjà enregistrées (dans l'occurrence dans des mesures de village) (voir plus bas la partie sur le rôle de la *propiska temporaire*).

² BOBROVA, I., 2005 *V Peterburge menjajut zhizn' na kvartiru (On échange la vie contre un appartement à Saint-Pétersbourg)*, Moscou, Moskovski Komsomolets, 10.03.2005 ;

schéma bien élaboré par les agents immobilier dit " agents noirs"¹ de Saint-Pétersbourg: tout d'abord on cherche des victimes à la gare, aux marchés de puces, aux brasseries bon-marché, aux fosses d'ordures. Les conditions obligatoires qu'il faut respecter : il faut trouver un alcoolique sans famille, résident de Saint-Pétersbourg. Un jour, l'agent d'immobilier arrive chez l'homme choisi avec beaucoup de nourriture et d'alcool. Il se renseigne sur le statut du logement, la présence des parents etc. D'habitude la victime est endetté, donc, l'agent lui propose de régler ses affaire : échanger son appartement contre une maison dans un village avec un supplémentaire.

M. Bobrova écrit dans son article : "On promet aux gens un échange avantageux de leur logement avec un bon supplément. Mais par un concours d'événements bizarre, la vie de beaucoup d'anciens pétersbourgeois se termine ici, ou dans les villages situés plus loin. Selon les paroles de l'inspecteur de la milice* du quartier de Slantsy « *on fait boire les gens pendant 2 mois... après une dipsomanie de deux mois sans cesse, l'homme tombe malade de cardiomyopathies alcooliques...le cœur ne tient plus....*».... Le cimetière de Slantsy est rempli de tombeaux avec un numéro, sans nom ni prénom.. Cela fonctionne depuis trois ans et continue malgré tout.

Selon les données de Bobrova, l'inspecteur de la milice du quartier de *Vyskotka* (village près de Slantsy) mène son journal d'enregistrement de morts. Selon ce journal pendant seulement les moins de janvier - février de 2005 dans ce village 24 personnes (anciens résidents de Saint-Pétersbourg) sont mortes. La raison des morts - cardiomyopathies alcooliques ou intoxications alcooliques. L'inspecteur ajoute que :

"bien sur, tout le monde ne meurt pas, les autres partent chercher un bon destin dans d'autres villes ou villages. La plupart d'entre-eux reviennent à Saint-Pétersbourg... là-bas il est plus facile de survivre... on peut trouver un travail temporaire... on peut trouver quelque chose à manger sur les fosses à ordures...".

L'inspecteur de *Vyskotka* avoue qu'il ne peut rien faire et que ces affaires reste, proprement dit, dans l'espace légal :

"Le plus terrible est que tout est légal. Ils utilisent quelques schémas pour mener rondement cette affaire: parfois ils font enregistrer la victime dans un nouvel appartement mais il ne devient pas propriétaire de cet appartement... donc si l'homme meurt la mort est tout à fait naturelle... on amène une nouvelle victime... Dans d'autres cas l'ancien pétersbourgeois devient le propriétaire de cet appartement mais avec encore quelques propriétaires.... Donc, en fait, 2 ou 3 mètres lui appartiennent seulement... Tout est légal, aucun tribunal ne peut annuler ce marché. Ils reviennent à Saint-Pétersbourg.... Juridiquement, nous sommes impuissants. De plus, Slantsy et Vyskotka ne

¹ On appelle *chernye reel'tery* (agents immobilier noirs) ceux qui travaillant sur le marché du logement en tant qu'agents immobilier dans le cadre d'une agence immobilière légale, mais effectuent la privation du logement de façon criminelle (y compris fraude et meurtres) ;

* La police russe

sont pas les seuls endroits où l'on utilise l'alcool comme arme.. Il y a beaucoup d'endroits comme ça dans la région de Leningrad... Nous appelons ces envoyés – la cinquième vague de l'émigration russe”.

Le rôle de la *propiska temporaire*

Essayons de comprendre, pourquoi la réalisation de ces affaires est possible (compte tenu de la typicité du cas) et de mettre en évidence des logiques sous-jacentes qui se trouvent à l'origine de ce type de “chaînes”.

Tout d'abord il faut remarquer que l'activité des criminels reste dans le champ légale (au moins dans la partie concernant les documents) ce qui leur donne une certaine *carte blanche* et, en partie explique l'ampleur de ce type d'affaires. Selon l'avis des experts, c'est l'institution de la *propiska temporaire* qui se trouve au centre de ces affaires. La lacune dans la législation relative à l'espace du logement est bien évidente. Il semble, au première abord, que pour mettre un terme aux crimes basés sur l'imperfection de l'institution de la *propiska temporaire* (ci-après dénommée PT) faisant partie de cette chaîne, il suffit de modifier un peu le mécanisme de PT en établissant, par exemple, un plafond de nombre de personnes enregistrées dans le même logement. Mais il s'avère que non seulement des groupes criminels privant les gens du logement utilisent ce mécanisme.

La propiska temporaire est devenu (depuis des années 1990) un vrai *El Dorado* pour des milliers de petites entreprises et d'entrepreneurs indépendants qui ont basés leur business sur la vente des *propiskas* (temporaire et permanent). Le principe de ce business dans sa plus simple forme consiste en ce que le propriétaire enregistre dans son propre logement un grand nombre de personnes, au fond, il vend ces enregistrements.. Comme tout ce qui lui faut c'est de donner son accord dans le bureau du logement, on peut dire qu'un tel entrepreneur (ou entreprise) représente, en quelque sorte, un *vendeur de vent*. Les compagnies qui se spécialisent dans la vente de la *propiska* sont très nombreuses. Aujourd'hui, le prix d'une *propiska temporaire* (valable 6 mois) est de 3800 *roubles* (~ 110 euro)*. Officiellement, ce business est présenté comme une aide juridique liée à la préparation des papiers (service d'intermédiaire entre client et les services de passeports et de visa), mais en pratique, une grande partie de ces entreprises proposent aux clients d'acheter la *propiska* sans présentation des documents nécessaires car *la propiska* qu'ils font est fausse et faite à l'aide d'employés travaillant dans les services du logement et de la milice (sur la base de la “coopération mutuellement bénéfique”).

* l'information du Centre juridique “Granit” de Saint-Pétersbourg

Les sans-abri évoquent dans les entretiens leurs expériences d'achat des *propiska* et le problème que la *propiska* temporaire achetée se trouvait fautive après vérification par la milice* d'après la base de données, et qu'elle n'était pas enregistrée dans toutes les instances. Un des sans-abri avec qui nous avons parlé, nous a raconté qu'il avait un business de *propiska* et qu'il a enregistré plus de deux mille personnes dans une chambre d'une surface de 6 mètres carrés.

Ainsi, il s'agit des "schémas gris" pratiqués par les entreprises de «prestations de service juridiques». Cependant, il faut remarquer que l'offre n'existe pas sans demande. Le fonctionnement de ces entreprises est conditionné par une grande demande de ceux qui aspirent à s'installer, ne serait-ce que temporairement, dans de grandes villes où ils peuvent trouver un travail avec un salaire supérieur à ce qu'ils pourraient recevoir chez eux. En quelque sorte, on peut dire que cette pratique représente un procédé de dérogation à l'institution inadaptée de *propiska* en général qui fait obstacle à la libre circulation des citoyens sur le territoire de la Russie et à leur libre choix de travailler là où ils trouvent les conditions meilleures.

Donc, ce type de pratiques illégales se trouve dans la zone du croisement des intérêts de la population et de ceux des entrepreneurs et fonctionnaires des services d'enregistrement et de la milice. Dans cette optique cette forme de corruption apparaît comme «l'huile dans le rouage» pour corriger les failles existantes dans le système d'enregistrement et celles sur le marché du travail et du logement.

Ces schémas "gris" nous renvoient à la théorie des couleurs de A. Heidenheimer distinguant corruptions «noire, grise et blanche» et révèlent que la pratique des agents "noirs" (dont l'activité est désapprouvée par la société) s'appuie sur les schémas "gris" qui sont bien tolérables et même souhaitable pour une partie de la population. Ainsi, il semble logique de supposer que l'institution de la *propiska temporaire* étant d'une part productrice d'exclusion, d'autre part, apparaît comme un mécanisme "béquille" avec lequel une grande partie de la population trouve sa place sur le marché du travail et se déplace librement sur le territoire de la Russie.

L'autre aspect de ce type d'affaires, ce sont les victimes. Il convient de comprendre qui sont ces gens et pourquoi ils se trouvent dans le champ de l'action de ces schémas. Nous allons aborder cette question après avoir examiné un autre cas concret, car le profil des victimes de ces deux cas est presque le même.

* la police russe

Les affaires de type «envoyés» restent hors de l'action de la justice. Mais voilà un cas concret de privation du logement dont les malfaiteurs ont été traduits en justice (cas rare). Essayons d'examiner le fonctionnement de l'appareil judiciaire et ses résultats.

L'affaire des "sanitars"* : crime et châtement

Grâce à l'aide d'un avocat –conseil (M.) de l'asile de nuit de Saint-Pétersbourg, nous avons commencé à collecter des informations sur l'affaire dite «affaire des *sanitars*». Pendant notre entretien, l'avocat- conseil nous a dit :

... je travaille comme avocat et... il y a 5 ans, j'ai travaillé sur une affaire intéressante... Au total, 12 personnes ont été impliqués dans cette affaire et mises en jugement... Parmi eux, il y avait un médecin, un sanitar de la morgue ... j'étais l'avocat de ce sanitar... je le défendais. pas très longtemps... Et voilà, qu'est-ce qu'ils faisaient? Ils trouvaient des gens comme ça - asociaux, les faisaient boire, leur donnaient quelques succédanés d'alcool, en y ajoutant quelques gouttes et voilà. ces hommes ont été envoyés "ad patres" avec succès... ensuite, on envoyait ces cadavres à la morgue où travaillait le sanitar mentionné et ce sanitar dressait des actes de décès appropriés..."

En anticipant sur les résultats de l'étude de ce cas je dois dire que le plus frappant pour moi n'était pas tant l'ampleur de l'activité de ce groupe ou la cruauté des crimes commis (bien qu'ils soient atroces) que la manière dont cette affaire a été traitée par les instances judiciaires et le Tribunal central municipal de Saint-Pétersbourg. Bien que les informations que j'ai collectées soient assez fragmentaires, il est possible d'en tirer quelques conclusions importantes concernant l'activité de ce groupe ainsi que sur le fonctionnement du système judiciaire.

Le crime...

Les criminels s'appelaient "les *sanitars* (nettoyeurs) de la ville" en soulignant par cette appellation le fait qu'ils effectuait une « bonne affaire » en nettoyant la ville des éléments asociaux ("déchets" de la ville).

* Voir l'explication du terme *sanitar* dans le vocabulaire placé au début du mémoire. Comme variante de traduction, cette affaire pourrait être nommée aussi "l'affaire des nettoyeurs".

Selon les données du parquet¹, le groupe de 12 membres a été fondé en 1993 (la date est importante: deux ans après le commencement de la privatisation en Russie) par un certain T. Les criminels cherchaient des gens âgés portés sur l'alcool, les faisaient boire et les forçaient ensuite à signer la procuration générale au nom d'un des membres du groupe criminel qui avec cette procuration obtenaient le droit de gérer le logement de la victime. Après cela, le médecin K., membre du groupe, médecin - thérapeute d'un polyclinique de Saint-Pétersbourg préparait un « cocktail mortel » composé de médicaments violents qui était offert à la victime comme un verre d'alcool normal, la mort était immédiate. Les autres, plus heureux, qui n'étaient pas considérés comme dangereux, ont été jetés dans la rue, laissés vivants pour mener la vie de sans-abri.

Pour chaque "client" condamné à la mort, le médecin élaborait une composition individuelle pour qu'elle soit bien efficace et sûre et pour que les médecins du secours d'urgence (analogue du SAMU française) arrivés sur place après la mort puissent constater une mort naturelle due soit à une intoxication alcoolique soit au faible rythme cardiaque. C'est *le sanitar* de la morgue médico-légale de Saint-Pétersbourg N. qui aidait à éliminer totalement les cadavres. Il organisait la crémation des victimes sans autopsie. Les criminels ont prévu cette mesure pour assurer une garantie complète en cas de réalisation de l'exhumation qui pourrait être entreprise par la justice en vue d'établir les causes réelles de la mort. Ce *sanitar* L, 60 ans (à l'époque 50 ans) étant employé de la morgue, recevait des certificats timbrés de décès des victimes et ensuite, les transmettait aux membres du groupe pour qu'ils puissent accomplir toutes les formalités nécessaires pour obtenir des documents permettant d'enregistrer les appartements à leurs noms. Même, si on laissait la victime en vie, *le sanitar* dressait également un acte de décès pour les gens encore en vie. Dans ce cas-là, les documents ont été traités par un notaire. Le groupe a commis des crimes pendant trois ans. L'enquête a été ouverte en 1996 par le parquet de Saint-Pétersbourg. Au total, 15 meurtres avec préméditation (15 «épisodes» selon la terminologie judiciaire russe), quelques tentatives de meurtres et les plusieurs opérations frauduleuses avec les appartements des Saint-pétersbourgeois ont été imputés aux accusés. L'acte d'accusation comprend plus de 800 pages.

... et le châtement

Pour mieux étudier cette affaire, l'avocat-conseil de l'asile des sans-abri nous a recommandé de nous adresser directement au Tribunal Municipal de Saint-Pétersbourg. A son avis, étant donné, que l'affaire datait des années 1990 et doit vraisemblablement être fermée depuis longtemps, ce sera facile d'avoir accès aux pièces du procès. Quand nous nous sommes adressées à l'employé du Tribunal Municipal, responsable des archives des dossiers, il nous a informé que nous ne pouvions

¹ information de la Chambre Fédérale Notariale (CFN), site officielle de la CFN

pas avoir accès aux pièces du procès pour la simple raison - l'affaire est toujours ouverte. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de consulter le dossier de l'affaire avant qu'elle ne soit close.

Fait incroyable, l'instruction de cette affaire dure depuis plus de 10 ans (1996 – 2007) et comme disait l'employé mentionné *«je ne vois même pas la fin de cette affaire pour l'année à venir»*. De plus, l'employé du Tribunal Municipal nous a dit

«Vous pouvez, si vous voulez, assister aux auditions, car l'affaire est ouverte au public, mais je ne pense pas que vous puissiez trouver beaucoup d'informations intéressantes car presque tous les participants de cette affaire sont déjà en prison, je crois.... Il ne s'agit que des lenteurs administratives et des malentendus entre le procureur et les juges du Tribunal municipal».

Depuis le commencement de l'instruction (1999) le Tribunal a renvoyé l'affaire à trois reprises au parquet en considérant que dans le texte de l'acte d'accusation il y a des manquements aux exigences du Code Pénal et en demandant de les corriger. La dernière fois le dossier a été renvoyé au parquet en 2004¹.

Nous avons visité la séance de plaidoirie sur cette affaire. Nous sommes arrivées bien avant le commencement de la séance et pris une place dans la salle vide. Au fur et à mesure que les gens arrivaient et s'asseyaient à côté de nous ; Ils bavardaient sur le travail, la famille, riaient, échangeaient des plaisanteries et se sentaient bien à l'aise. On dirait qu'il s'agit d'une rencontre de vieux amis. Ils étaient 11. Donc la deuxième chose qui m'a frappé est qu'ils étaient en totale liberté contrairement à ce que m'avait dit l'employé du Tribunal.

La partie de la salle prévue pour les victimes et les parents de victimes était vide. La composition des participants de l'audition était assez bizarre : 11 personnes accusées, 1 accusé qui était placé dans la cage, sous escorte, 16 avocats défendant les accusés, un secrétaire, un accusateur (procureur) (femme), trois juges (cas exceptionnel pour le Tribunal, ce triple comité de juges était nommé spécialement pour ce procès compte tenu de la difficulté de l'affaire), trois journalistes, et aucune personne représentant les intérêts des victimes (même s'il y avait un avocat public, il n'a pas dit un mot pendant l'audition).

L'un des juges a posé des questions à chaque accusé sur son âge, lieu de résidence, état civil, nombre d'enfant, formation reçue, profession, travail actuel. Le groupe est très hétérogène sur le plan professionnel et social. K. médecin de 52 ans, continue de travailler dans la polyclinique municipale.

Ensuite, les avocats commencent à présenter, à tour de rôle, leurs requêtes dont le contenu est presque identique: il s'agit de la demande d'arrêter les poursuites judiciaires (pour tous les

¹ Le journal "Kommersant", d'après l'information de l'agence d'information ITARR-TASS. 14.02.06.

meurtres commis avant 1996) concernant leurs clients en raison de l'expiration du délai de prescription*. Chaque fois, en demandant d'arrêter les poursuites, les avocats citent les crimes imputés à leurs clients (les épisodes concrets): meurtres organisés, morts des victimes par asphyxie, intoxication, faible rythme cardiaque, (cas datés de 1993, 1994, 1995, 1996). Parmi les noms des victimes citées il y a beaucoup de femmes. Dans ces demandes on indique la punition prévue : étant donné la gravité du crime la punition prévue pour ce type de crime selon la législation russe est soit la réclusion à vie soit la peine de mort.

Ensuite, suit la déclaration de l'accusateur public. Pour sa part, elle demande d'arrêter toutes poursuites judiciaires concernant les crimes de cette affaire commis avant 1996 pour raison d'expiration du délai de persécution. Après avoir écouté toutes les demandes les juges annoncent que l'examen de ces demandes n'est pas de la compétence du tribunal et par conséquent, ils remettent la séance à la semaine suivante.

Nous sommes assisté également à l'audition suivante : la séance était encore plus courte que la précédente, elle a duré environ 30 min. Le tribunal (3 juges) a décidé de ne satisfaire aucune des requêtes qui avait été présentées à la séances précédentes. Une autre requête a été présentée par l'avocat (M) avec la demande d'envoyer le dossier de M. à la Cour Suprême pour prendre une décision définitive. La prochaine audition a été fixée à la fin de décembre 2006.

Après les auditions nous avons réussi à parler avec deux membres de ce groupe. Le sanitaire L. (60 ans) (ancien client de l'avocat conseil), en répondant à ma question concernant l'acte d'accusation qu'il avait reçu, il m'a répondu :

"Le plus ridicule est que le seul fait qui figure dans cet acte c'est que je suis accusé de meurtres prémédités en complicité avec un groupe criminel organisé. Et dans la prison, on m'a dit, écoutez –moi bien, que moi, j'ai tué 52 personnes.... Absurde... C'est tout... Dans l'acte d'accusation on n'a pas indiqué ni qui démembrait des gens, ni qui tenait la corde, ni qui versait du poison... rien... C'était un juge d'instruction qui très mal menait l'enquête... Sa tête ne marche pas bien, elle est un peu folle. Elle s'est fait virer après.... Maintenant elle travaille dans le comité des droits de l'homme... Et donc elle n'a pas trouvé de preuves. L'accusation est infondée."

En revanche, en parlant des autres membres du groupe il était beaucoup plus ouvert:

Mais il y a quand même les gens coupables dans le groupe?

* Selon la législation russe, le délai de prescription pour les affaires pénales est de 10 ans. Etant donné que l'enquête a été ouverte en 1996, c'est en 2006 qu'expire le délai de prescription pour cette affaire.

-Oui, les gens sont différents... Ce M, par exemple, il a dit n'importe quoi pendant l'enquête et après il a tué encore quelque hommes, il les a démembrés.... c'est un monstre.. Il est une personne moralement mutilée. Maintenant il est condamné à vie".

Un autre membre du groupe V. (monteur de meuble, 45 ans) a dit un peu plus sur cette affaire
" ils écoutent les témoignages oniroïdes de cet idiot M. Tout continue... on m'a imputé 10-meurtres, imaginez ? c'est de la folie...

- Mais comment le groupe a-t-il été formé?

- L'instruction a pris comme principe le "qui connaît qui". Par exemple, moi, j'ai fait des études dans un collège avec T (organisateur du groupe) c'est pourquoi on m'a mis sur la liste... Et M, un homme est venu chez T et lui a dit, il y a un jeune, il fait des appartements... Moi, je ne connaissais pas ce M ... il est un béjaune...Mais c'est un salaud, quand on l'a libéré après 4 ans de prisons avec tout le monde... après, imaginez, il a tué 3 ou 4 personne pour acquérir un appartement, les a démembré... idiot... maintenant il est gardé en prison, dans une cellule d'isolement... de plus, maintenant il est condamné à la réclusion à vie et c'est pourquoi ses témoignages ne sont que des délires.....

-Et on vous a arrêté sans raison?

Ils ont fait ça de manière maligne. Ils (les officiers) m'ont fait venir sans témoin, sans avocat et il m'ont demandé "quelle propriété avez-vous?". Je leur ai répondu honnêtement que j'ai quelques appartements.... parce qu'on a enregistré quelques appartement à mon nom. De plus, c'était la RUOP qui a ouvert cette affaire.. en fait, cette Direction n'avait pas le droit de le faire.. c'est l'affaire du procureur... Ensuite il m'ont dit "donne-nous 50 mille, on va fermer l'affaire".....*

-Oui vous a dit ça?

- Les officiers de RUOP....J'ai refusé, on m'a arrêté tout de suite... Je ne savais pas à l'époque comment il fallait se comporter. On m'a pris pour rien..."

En analysant ce cas, il faut dire que cette affaire (qualifiée de crime organisé) est un cas presque rarissime dans la pratique judiciaire post-soviétique. Bien que de tels crimes soient assez nombreux, il est extrêmement difficile de trouver tous les indices nécessaires pour ouvrir une enquête pour une association des malfaiteurs (d'habitude on se limite à un cas isolé, pris de façon fragmentaire). De plus, la législation russe prévoit une punition plus sévère pour les crimes commis par un groupe organisé par rapport à un crime fait par un individu. Donc, les participants du groupe sont extrêmement intéressés à transformer l'affaire organisée en affaire individuelle.

Il nous semble important de souligner l'importance de l'appellation de cette affaire. Dans le chapitre consacré au discours en termes de « nettoyages » nous avons abordé la question d'une

* RUOP : la Direction régionale de la lutte contre la criminalité organisée (Régiional'noé oupravlénié po organizovannoï prestoupnosti)

certaine légitimité de ce discours pratiqué par les représentants du pouvoir officiel. Compte tenu des approches «légales» dans le traitement de cette question, il n'est pas étonnant que cette formulation ait été reprise par le groupe de l'affaire des *sanitars* et utilisée comme justification de ses actions. Cela les a aidé à déplacer mentalement le contenu de leur activité du domaine illégal vers le domaine du justifié, presque légalisé et de créer une certaine "idéologie hygiéniste du social". En fait, les moyens utilisés par la police et par l'association des malfaiteurs en vue de "nettoyer la ville contre les "déchets sociaux" sont différents mais la philosophie reste la même.

L'appareil judiciaire est en panne

Essayons d'examiner ce cas sans préjugés et prénotions. Il faut dire que notre but ne consiste pas à établir si ce groupe est coupable ou innocent et à usurper le rôle du tribunal. Dans tous les cas, le fait que l'affaire dure depuis plus de 10 ans reflète un handicap gigantesque de l'appareil judiciaire.

Si ce groupe est coupable, le fait que ses membres soient toujours en liberté met en évidence l'impuissance de l'appareil judiciaire (compte tenu de l'ampleur du crime). De plus, cela fait penser au rôle de la corruption* dans cette affaire et à l'impunité des meurtriers. Les paroles de V. quand il raconte qu'il pouvait facilement échapper à la justice en achetant son «indulgence » pour 50 mille dollars (voir plus haut) témoignent bien de la pratique de la corruption dès le début de cette affaire.

Si ce groupe est innocent, cela également reflète de grands dysfonctionnements dans le système judiciaire et incite à s'interroger sur les logiques de maintien de cette affaire.

Il est nécessaire de souligner les principales caractéristiques de ce procès :

- La durée sans précédent de l'instruction. Etant donné l'ampleur de l'activité du groupe, 11 ans d'instruction risquent d'aboutir à l'amnistie complète des membres du groupe en raison de l'expiration du délai de prescription ;
- l'incapacité de l'instruction à collecter des indices et les preuves nécessaires (la principale cause pour laquelle le dossier a été à trois reprises envoyé au parquet pour enquête supplémentaire) ;

* Il faut dire qu'en 1996, le centre de l'étude de la corruption de l'Université de Saint-Petersbourg dans son analyse "La fraude dans le domaine de l'immobilier à Saint-Petersbourg : rapport direct avec la criminalité organisée et la corruption" indique qu'«au cours des quatre dernières années, le nombre de crimes enregistrés sur le marché du logement a été multiplié par 13 (2516 en 1993 par rapport à 32024 en 1996)".

- la présence de grands malentendus entre les différentes instances de l'autorité judiciaire (notamment entre le parquet et les juges) ;
- L'absence de défense des représentants des victimes pendant les auditions .. Compte tenu de l'inaction des représentants des victimes, au lieu de deux parties en cause, dans le procès il n'y en, en fait, a qu'une.

Ainsi, en l'occurrence, on peut parler de grands dysfonctionnements du système judiciaire à toutes ses étapes de fonctionnement (à partir de l'ouverture de l'enquête, l'instruction, le travail du tribunal et les mécanismes de punition). Il ne faut pas oublier que la plupart des affaires de privation du logement restent hors de l'action de la justice (selon les témoignages des sans-abri qui avouent qu'ils ne se sont pas adressés au tribunal pour différentes raisons (l'absence de documents, l'absence de confiance à l'égard de la milice, du tribunal, la conviction que «le tribunal est déjà acheté» etc.) .

Le profil des victimes

Il convient de dire que les criminels des cas décrits consciemment cherchaient les gens d'un profil bien établi, qu'on pourrait appeler «groupe à risque » - un certain groupe de la population qui avait une probabilité beaucoup plus élevée que les autres d'acquérir le statut de sans-abri (ou, au pire, le statut de mort). Comme caractéristiques principales de ce groupe à risque on peut mentionner :

- leur dépendance alcoolique et toxicologique ;
- l'absence des parents chez les victimes
- l'absence chez les victimes de connaissances juridiques et d'information sur coût réel de leur logement
- l'incapacité des victimes d'estimer la situation de façon pragmatique, de se rendre compte qu'ils sont les vrais propriétaires de leurs biens (nous avons déjà parlé de ce phénomène (*habitus soviétique*) dans le chapitre consacré aux changements des années 1990.

On peut dire qu'il agit, en quelque sorte, d'un "groupe latent". Bien que ce groupe ne soit pas coordonné, il peut être perçu comme un groupe marqué par beaucoup de points communs qui reçoit sa définition de l'extérieur. La rupture des liens sociaux (absence de famille, difficulté vis-à-vis du travail etc.) et les problèmes liés à l'alcool et à la drogue propre à ce groupe crée, en quelque sorte,

une “bonne” base préparatoire pour que la personne soit prête à devenir le membre de ce groupe à risque.

Ainsi, on peut dire que la conjonction des quelques facteurs se trouve à l’origine des affaires décrites :

- la configuration imparfaite des normes réglementaires dans le domaine du logement engendre un flux des pratiques illégales ;
- La corruption «grise» liée à la *propiska temporaire* rend possible les schémas producteurs de ce type d’exclusion ;
- La formation de ce groupe à risque due au processus de la «disqualification sociale» facilite la réalisation de ces schémas ;
- l’architecture de la législation (l’impossibilité des sans-abri de s’adresser au tribunal à cause de l’absence de *propiska*, voir le chapitre précédent sur la législation) contribue à la prolifération de ce type d’affaires.
- Le fonctionnement de l’appareil judiciaire ne correspond pas aux défis de la situation actuelle et en quelque sorte, se trouve en état de crise ;

Ainsi, on peut dire que ce groupe à risque possède une marge de liberté très restreinte et n’est pas capable d’agir de façon visible et active. Il est presque évincé de l’espace de visibilité, par conséquent, telles affaires restent ignorées par la société et les mises en scène principales de telles affaires se déroulent dans les coulisses de l’espace publique.

3.2.2. Le logement non privatisé et les problèmes de prise de décision

Dans ce petit chapitre nous voudrions examiner la situation à la suite de laquelle, un grand nombre de gens ont perdu leur logement. A notre avis, cette situation mérite d'être étudiée à part car elle représente, comme montrent les témoignages, un cas caractéristique de la perte du logement dans la période d'après l'introduction de privatisation.

Tout d'abord il faut dire que la plupart des citoyens de la Russie ayant quelque logement, après 1991, ont reçu le droit de privatiser leur bien immobilier et devenir propriétaires (pas tous les citoyens car une partie de locaux a été exclue de la liste de logement à privatiser, par exemple, les chambres d'appartement communautaire, logement en état d'avarie etc.). Ainsi, la question importante surgit : comment faire un bon choix : privatiser ou ne pas privatiser? et comment gérer cette propriété ? Bien que, de prime abord, ces questions semblent banales, la manière dont les gens résolvent ce problème de choix, montre que beaucoup de schémas et pratiques de privation du logement sont basées sur cette incertitude de prise de décision et sur le jeu des autres acteurs sociaux dans ce champ.

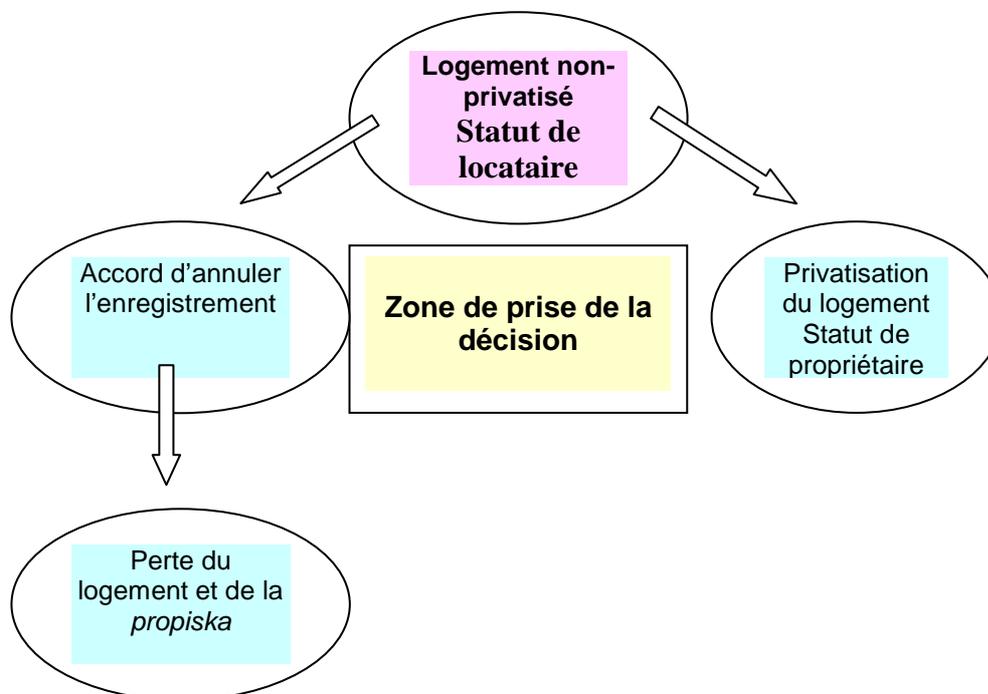
Dans le chapitre précédent, nous avons examiné les cas liés où l'alcool a été utilisé pour que la personne ne soit pas en mesure de prendre une décision consciente en effectuant les opérations avec son logement. Mais l'analyse des témoignages des sans-abri montre qu'un nombre de gens ayant toute sa conscience et en toute lucidité, ont tout simplement donné leur logement à des gens soit mal connus soit tout à fait inconnus. Comment et pourquoi cela se passe?

Voici un témoignage de L, 41 ans, femme sans-abri:

«C'était les amis de mes amis, des gens très bons, il ont fait quelque chose (L, 41 ans)... je ne sais pas quoi exactement... mais lui, Timour il m'a dit qu'il me donne une autre chambre un peu plus petite mais bonne et de l'argent...mon logement n'était pas privatisé.. une fois nous sommes allés au bureaux du logement où j'ai mis ma signature comme quoi j'annule mon enregistrement et c'est Timour qui s'y enregistre ... ».

Il faut dire que pour réaliser son droit à la privatisation, il faut effectuer de nombreuses démarches auprès de différentes instances, tandis que pour annuler son enregistrement (*propiska*) il suffit de mettre sa signature sur la demande dans le bureau du logement (*zhilkontora*, agence du logement).

Voilà la représentation graphique de la situation dans laquelle se trouve la personne ayant un logement non-privatisé.



Ainsi, ce choix entre l'acquisition du statut de propriétaire et la perte de la *propiska* et, par conséquent du logement, relève de la capacité de la personne de se rendre compte de la situation, d'estimer de façon pragmatique les conséquences de ses actions et de sa capacité de prendre la responsabilité de ses actes.

Il faut remarquer que le rôle ambigu de la *propiska* (rattaché au logement) comme dans bien d'autres cas fait fonction de productrice d'exclusion car le simple fait d'annuler la *propiska* entraîne la perte du logement. Pourtant, cela n'est pas évident pour les gens qui se trouvent dans cette situation.

Ainsi, se pose une question : quels facteurs déterminent la décision des personnes confrontées à la nécessité de faire un choix?

Il faut dire que la situation avec le logement non-privatisé (bien que la possibilité de privatiser le logement est accordée depuis plus de 16 ans) représente un certain écueil pour un locataire car la personne qui habite le logement, a le droit de le privatiser mais ne le fait pas, c'est-à-dire qu'elle ne fixe pas son statut de propriétaire, ne passe pas du statut de locataire au statut du propriétaire. Il est clair que le statut de locataire représente une situation beaucoup plus précaire que celui de propriétaire. Tous les mécanismes de protection de la propriété qui ont été élaborés pendant ces dernières années en Russie ne concernent pas, bien sûr, le logement municipal, non privatisé. Pourtant, les gens tardent à privatiser leur logement. Selon la statistique, 20 % du logement en Russie n'est pas encore privatisé¹.

Pour mieux comprendre la manière de penser le problème de la propriété et du logement, essayons d'examiner le témoignage donné par le membre du groupe criminel des affaires des sanitaires (voir le chapitre précédent) qui abordait la question de gens lui a donné son appartement contre un paiement symbolique :

“ C’était une époque comme ça.. Il y avait tant de gens qui buvaient beaucoup... Ces ivrognes, ils disaient eux-mêmes : j’ai pas besoin d’argent... j’ai besoin de vodka... Quand ces gens donnaient un appartement de 3 pièces pour une caisse de vodka... je ne sais pas qui pourrait refuser de l’acheter... Vous, par exemple, vous pourriez refuser ?

Il a obtenu tout a coup une propriété... Il me dit "c'est pas le mien... cela appartient à l'Etat.... Mais on m'a permis de faire avec cet appartement tout ce que je veux... et maintenant je peux faire ce que je veux –si je veux – je peux le vendre ou bien je peux l'offrir comme cadeau..." ...".

Il nous semble important de souligner la perception du logement que l'Etat propose de privatiser comme «c'est pas le mien...cela appartient à l'Etat». Il s'avère, comme nous semble, que l'idée de non-acceptation du bien immobilier proposé par l'Etat gratuitement, de non-agir remonte au problème de l'”*habitus soviétique*” que nous avons abordé dans le chapitre consacré aux changements des années 1990. Cet ”*habitus soviétique*” qui a été hérité de l'époque précédente et qui révèle des difficultés à agir indépendamment, et de prendre la responsabilité de ses actes, ainsi que l'atténuation de l'attachement à la propriété comme disposition sociale spécifique transmise d'une génération à une autre, dans certaines situations, peut constituer un facteur non négligeable

¹ Stilitzhnoe buro registratsii I Privatizatsii (Le Bureau d'enregistrement et de privatisation), 31.03.2006. www.sbrp.ru

empêchant les gens de prendre une décision pragmatique et de résister aux décisions imposées de l'extérieur (par exemple, en cas de fraude).

Un autre facteur qui influence la décision de la personne confrontée à la nécessité de faire un choix, c'est l'accès aux différentes ressources d'information : les informations concernant les modalités de privatisation, du coût du logement, des possibilités d'effectuer différentes opérations. Dans le contexte des changements permanents de la législation, des normes, des règlements, l'accès à l'information et la capacité de s'approprier de cette information reste important. Un nombre de sans-abri témoignent de ce qu'à l'origine de la perte de leur logement on trouve une "mauvaise décision" parce qu'ils ne savaient pas "ce qu'il fallait faire". Au fond, c'est la non prise de conscience qu'avec l'annulation de la *propiska* on perd le logement et le statut potentiel de propriétaire, qui se trouve à l'origine de ces actions .

On peut remarquer que ce "flou" du passage du logement non-privatisé vers le logement privatisé est configuré par les règlements en vigueur et bien que ce flou crée des conditions pour l'irruption de pratiques illégales, la législation ne prévoit aucun mécanisme de protection des intérêts des personnes ayant du mal à s'orienter dans les dédales des règlements.

Ainsi, il nous semble important de souligner que la question de la prise de décision occupe une place importante dans la compréhension des logiques des gens qui perdent leur logement à la suite d'une "fraude légale" c'est à dire d'un refus volontaire d'enregistrement. Les limites de notre travail ne nous donnent pas la possibilité d'étudier cet aspect de façon plus approfondie, mais il nous semble que une étude élargie des critères et des facteurs liés à la prise de décision pourrait être très utile.

”Ils sont des hommes comme les autres,
sauf que la question du logement les a dépravés ”*

Mikhaïl Boulgakov
«Le Maître et Marguerite»

3.3. Les failles du système de distribution du logement

Dans les chapitres précédents, nous avons évoqué l’expérience des sans-abri et leurs démarches auprès les instances publiques chargés de la distribution du logement qui en répondant aux demandes des sans-abri ayant officiellement le droit au logement (orphelins, anciens détenus (condamnés après 1995) etc.) indiquaient souvent le manque de logement libre comme l’une des raisons principales de leur refus. Compte tenu de la situation actuelle sur le marché de l’immobilier - les prix de l’immobilier sont montés en flèche - il semble que le logement deviendrait un enjeu de plus en plus important et un domaine de plus en plus difficile à gérer pour ceux qui se trouvent au gouvernail de la distribution du logement. Il suffit de dire que par rapport aux prix du début des années 1990 (~ 120-150 dollars par m²) le prix du logement a été multiplié par 20 fois. Pour la seule année 2006 le prix du logement à Saint-Pétersbourg a augmenté deux fois 123 %¹ soit de 1190 à 2450 dollars par mètre carré ; aujourd’hui, un appartement d’une surface de 40 m² coûte environ 98 000 dollars.

Dans ce contexte il n’est pas étonnant que les logement libre (inoccupé) qui, selon l’avis d’un ex-chef de la Direction de distribution de logement de Léninegrad*, représentait une surface

* paroles de Voland, personnage personnifiant le diable dans le roman de M. Boulgakov.

¹ Delovoï Peterbourg (Pétersbourg d’affaires), *Tseny na rvarirty zamedlilis’ Les prix des appartements se rélentissent*, 22 février, 2007

* *Oupravlénié outcheta I rasprediléniá zhilplotchtchadi* (Управление учета и распределения жилплощади)

habitable relativement grande à l'époque soviétique, aujourd'hui se soit réduit considérablement. Le chef du département d'enregistrement et de distribution de la surface habitable de l'arrondissement Vassiléostrovski de Saint-Pétersbourg nous a répondu le même: «oui... c'est ça...pour l'instant, il n'y a pas assez de logement disponible pour ces catégories (sans-abri ayant le droit au logement)».

Il faut dire qu'il y a deux sources pour la formation du parc du logement prévu pour ces catégories : la première c'est le financement par les budgets régionaux (financement budgétaire) et la deuxième, c'est le logement dit libre ou "libéré". Donc, pour mieux comprendre la situation relative à la distribution du logement, il faut répondre à quelques questions qui nous semble importantes: Comment fonctionne le système de distribution du logement? Comment forme-t-on ce logement dit «libre» ou "libéré" prévu pour les "*catégories de population socialement pas protégées*»? Quel est le volume de financement pour le logement prévu pour ce groupe de population (sur l'exemple de Saint-Pétersbourg) ? Il faut remarquer que nous allons aborder ici aborder la question du logement prévu seulement pour une partie des sans-abri ayant officiellement droit au logement (invalides, anciens détenus, orphelins). Pour le reste des sans-abri, on ne prévoit aucun logement social donc ils ne peuvent pas même s'adresser à ces instances.

Tout d'abord, essayons de décrire le système en question. La hiérarchie du système de la distribution du logement à Saint-Pétersbourg est la suivante : soumis au gouvernement de la ville de Saint-Pétersbourg, c'est le Comité du logement (Zhilitchny Komitet) de Saint-Pétersbourg qui se trouve au sommet de cette pyramide, il émet des arrêts et des décisions concernant le logement de Saint-Pétersbourg, effectue le contrôle de l'exécution des arrêts du gouvernement et définit la politique du logement en général, de plus le Comité du logement est chargé d'assurer la coordination entre les organes des collectivités locales.

Les départements de l'inventaire et de la distribution du logement d'arrondissements*, soumis au Comité du logement de la ville, doivent exécuter les ordres du Comité du logement de Saint-Pétersbourg. De plus, les départements de l'inventaire et de la distribution du logement doivent «effectuer l'inventaire du logement libre...enregistrer les citoyens ayant besoin un logement... accorder un logement aux personnes enregistrées.... rédiger les listes d'attente selon la

* Cette locution est souvent utilisée dans les textes officielles et les programmes des partis politiques à l'égard des groupes de population jugés pauvres : retraités, orphelins, mères - célibataires, invalides etc. Il est intéressant de noter que cette catégorisation comprend par son appellation même l'idée de l'absence d'aide sociale au niveau étatique.;

* *Otdelenie po utchetu i raspredeleniju zhilploschadi*

convention de bail social, trouver un logement pour les *l'gotniki* (personnes ayant les privilèges) dans le parc du logement neuf ou du logement libéré et accorder ce logement à tour de rôle conformément aux règles de priorité fixées par la législation en vigueur... examiner les demandes écrites des citoyens »¹. Donc ce sont les départements de l'inventaire et de la distribution qui travaillent directement avec les "personnes ayant besoin d'un logement".

De plus, au même niveau se trouvent les Commissions interdépartementales sur les problèmes des sans-abri (soumis au Comité de la protection sociale²) qui doivent examiner les demandes des sans-abri et leur accorder du logement, en travaillant ensemble avec les départements d'inventaire et de distribution du logement d'arrondissement.

Il ne faut pas oublier qu'il existe encore un étage, le niveau le plus inférieur du système du logement, à savoir les bureaux du logement, (agences du logement, appelés *zhilkontory*) qui sont chargés d'effectuer l'enregistrement territorial des citoyens (la *propiska*), de tenir des registres et des livres de maison en fixant les déplacements des locataires, d'effectuer la collecte des données concernant le fond libre (libéré), ainsi que d'assurer des services communaux, les travaux de réparations et de maintenance du fond du logement.

Essayons de suivre le fonctionnement de ce système de bas en haut.

Les pratiques des bureaux du logement

Bien que les bureaux du logement représentent le niveau le plus bas de ce système, leur rôle dans la gestion du parc du logement est loin d'être marginal. Sans parler des questions liées à la *propiska* et à tout le complexe des problèmes de cette institution dont nous avons parlé dans le chapitre consacré à la fraude sur le marché du logement, il nous semble important de souligner que les bureaux du logement sont chargés non seulement de collecter et de tenir toute la documentation concernant les données et le mouvement du fond libre ou libéré mais aussi de transmettre ces informations aux départements de l'inventaire et de la distribution du logement. Ainsi, ce sont les bureaux du logement qui se trouvent au cœur de la formation de la banque de donnée du logement si important pour les sans-abri ayant officiellement droit au logement.

Quand on parle du fond libre ou libéré, il s'agit du logement libéré suite au décès de propriétaires sans héritiers, en cas d'annulation de l'enregistrement des personnes habitant dans des

¹ Le site officiel de l'Administration de Saint-Pétersbourg / Le département d'inventaire (d'enregistrement) et de distribution du logement. Chiffres et faits. 2007

² Komitet sots'ial'noï zatchity

logements municipaux (non – privatisés), de déménagements des gens du logement municipal (déplacement des militaires, chambres dans les foyers d’habitation collective, améliorations des conditions du logement etc.), ainsi du logement libre apparu en cas de changement du statut de l’immobilier (de la surface commerciale en surface habitable) etc.

De prime abord, il semble, que dans une ville si grande et si dynamique que Saint-Pétersbourg, ce type de logement doit présenter une partie importante dans la répartition du logement, du moins, non négligeable.

Mais les témoignages reçus montrent que les bureaux du logement cherchent à profiter du logement libéré et à ne pas transmettre l’information aux instances supérieures. Dans les opérations immobilières les bureaux utilisent différents procédés.

Par exemple, les responsables des bureaux pratiquent la cession à bail sans conclure un contrat de bail. Selon l’avis du responsable du centre d’adaptation pour les sans-abri anciens détenus qui s’occupe de la préparation des documents et accompagne des sans-abri pendant leurs démarches auprès des instances officielles:

« ce logement, même s’il est libre, on ne laisse pas chômer... les bureaux du logement le loue de façon illégale, en noir. Les bureaux ne transmettent tout simplement pas des informations aux départements du logement d’arrondissements... Ils profitent de ce logement.. regardez, combien de noirs partout ... ils vendent leurs marchandises sur les marchés.. ils ont besoin du logement... il paient de l’argent”.*

Ainsi, bien que ce logement existe en réalité, il devient inexistant au niveau des documents. Les experts avec qui nous avons parlé indiquent que les données concernant le logement libre que les départements d’arrondissement donnent aux sans-abri (il s’agit des variantes proposées) ne correspondent pas à la situation réelle :

“Il faut effectuer un inventaire complet de ce parc du logement... on l’a fait il y a diable sait combien de temps.....les bureaux du logement donnent aux comités les données truquées, fausses... par exemple, un a proposé à un sans-abri une chambre de 9 m²...Il est venu et voit qu’un mec vit là-bas ... Normalement, le bureau doit s’adresser au tribunal, mais le bureau ne bourdonne pas...il fait ses affaires à la sourdine....il n’a indiqué aucune donnée concernant cet appartement.... il est clair qu’on les a payé.. “

« ... un autre cas... il y avait une mémé qui habitait une chambre dans l’appartement communautaire et surveillait l’appartement, quand cette mémé est morte, on a découvert que

* On appelle les *noirs* les gens issus du Caucase, ce dernier temps cette appellation s’étend à d’autres groupes, principalement issus de l’Orient et du Sud)

pendant des années plusieurs chambres dans cet appartement n'ont pas été indiquées comme logement libre dans les registres”.

Il semble que cette pratique représente une bonne source de revenu pour les bureaux du logement (aujourd'hui, pour louer une chambre à Saint-Pétersbourg il faut payer ~ 190-270 dollars par mois, pour un appartement d'une pièce - 350 – 500 dollars par mois¹, donc par année une chambre peut rapporter jusqu'à 3000 dollars et un appartement d'une pièce – à 7000 dollars . Evidemment que ces chiffres doivent être multipliés par le nombre d'appartements et chambres libres que les bureaux utilisent à but lucratif.

Etant donné que les bureaux du logement, doivent quand même transmettre quelques informations sur le logement libre aux départements d'arrondissement, ils le font mais de telle façon que le logement bon à être loué reste à leur disposition tandis que le logement impropre à servir de source de revenu vient aux départements d'arrondissement en tant que logement libéré bien documenté et enregistré :

«ils profitent du logement normal ... et voilà ils nous fourrent tout, excusez-moi, la merde qui reste.....toute la marchandise difficile... c'est dommage que je ne puisse pas vous montrer des photos..Je fais des photos spécialement pour monter aux départements pour qu'ils voient ce que les bureaux du logement nous refilent...on ne peut pas y vivre, c'est impossible même pour des bomzh »².

Un autre procédé, utilisé par les bureaux, nous a rappelé l'ingéniosité de Tchitchikov*, Ce procédé consiste à garder dans les registres les noms des locataires qui sont morts, et à continuer de payer le loyer pour ces “âmes mortes” pour ne pas donner des soupçons et ne pas provoquer des vérifications :

«Dans les bureaux du logement, ils font comme ça...la personne n'existe plus mais les bureaux font comme si elle continuait à exister.. »

«ou bien une autre chose, ils rayent des registres le nom d'une vieille qui vit seule dans un appartement ou dans une chambre non privatisée. Si ce logement n'est pas privatisé et la femme est très vieille ils comprennent qu'il n'y a pas de parents....et ils font enregistrer dans cet appartement une autre personne à l'insu de la vieille. Quand la vieille meurt, l'affaire est bouclée.

¹ *Le Tableau des prix réels des loyers (bail) à Saint-Pétersbourg* en 2006, du 31 octobre 2006, EIP (espace d'information unie sur l'immobilier), www.eip.ru;

² Ibid.

* personnage du roman de Nikolai Gogol «Les âmes mortes» dont l'escroquerie était basée sur l'utilisation des données des recensements rarement mises à jour ; il achetait à bon marché des “âmes mortes” (serfs) chez les propriétaires fonciers pour ensuite les faire passer pour les serfs réels (au niveau des documents) dont il dispose et, de ce fait, faire une bonne situation.

Celui qui a été enregistré à l'insu de la vieille privatise l'appartement et devient le propriétaire .. et cet appartement s'échappe au fond du logement libre... voilà...». (ibid.)

Ainsi, il s'avère que les bureaux du logement développent des stratégies en utilisant avec efficacité les outils qui se trouvent à leur disposition (accès à l'information, aux documents, possibilités d'apporter des modifications dans les registres et dans les livres de maison).

En l'absence de mécanismes de contrôle, les pratiques décrites et bien d'autres risquent de se trouver à l'origine, ne serait-ce qu'en partie de cette «réduction» considérable du fond libre et de ce que les données transmises vers le haut du système de la distribution du logement ne reflètent pas la situation réelle et donnent une image erronée du parc du logement libre.

Mais que se passe-t-il aux plus hauts niveaux du système de distribution du logement ? Il ne faut pas oublier que la distribution du logement en tant que telle est effectuée par les départements de l'inventaire et de la distribution d'arrondissement et aussi au niveau du Comité du logement et du gouvernement de la ville.

Le comité et les départements de distribution du logement : les nouvelles règles

Pour mettre plus en lumière sur ce qui se passe dans le Comité et les départements du logement de Saint-Pétersbourg, nous nous sommes adressés aux responsables travaillant dans ce secteur, mais, bien sûr, ils n'ont pas manifesté beaucoup de désir de nous raconter les détails de leur travail avec le logement libre. Nous avons réussi à parler avec un haut fonctionnaire, l'ex-chef de la Direction des départements de l'inventaire et de la distribution du logement de l'Ispolkom (Comité exécutif ensuite transformé en Comité du logement) de Léningrad (K) et le président du Comité de la politique du logement à l'assemblée législative. A son avis, l'origine des problèmes de la situation actuelle vis-à-vis de la distribution du logement libre pour les catégories en question remonte à l'époque des années 1990. Avant 1993, il existait non seulement un autre système de distribution du logement mais, ce qui est plus important un autre système de contrôle de la distribution de ce logement. Tout d'abord, la Direction de l'inventaire de la distribution du logement rédigeait un plan définissant la quantité du logement nécessaire pour les catégories mentionnées qui prenait en compte les données sur le logement demandé (transmis par l'administration des orphelinats, des institutions spécialisées, directions des établissements militaires, ainsi que les données basées sur les demandes des personnes physiques etc). Après l'examen du bien-fondé de ces demandes, on approuvait ce plan. Ce plan comprenait le volume de logement libre à distribuer et le volume de

logement à construire (selon le programme de la construction capitale). La distribution du logement s'effectuait selon deux principes : principe de priorité (orphelins, invalides, malades de la tuberculose, d'autres catégories spéciales (fonctionnaires, militaires etc) et celui de liste d'attente. On mettait sur la liste d'attente les personnes dont la surface habitable était inférieure à la norme établie par le Code du logement (9 m²).

Il faut remarquer que ce système n'était pas du tout idéal, les personnes dont la surface habitable était inférieure à la norme pouvaient attendre pendant des années leur tour (le financement avait ses limites), mais au bout du compte ils recevaient ce logement. En ce qui concerne les orphelins et d'autres catégories de sans domicile ayant le droit au logement en priorité, ils recevaient leur logement presque sans retard. Cependant, il ne faut pas oublier que le phénomène des sans-abri à l'époque soviétique n'«existait» pas officiellement étant latent à cause de la politique pénitentiaire à leur égard.

L'atout principal de ce système, selon l'avis de l'ex-responsable, était ce qu'après la distribution du logement (distribué en priorité et selon la liste d'attente), les départements devaient rédiger un rapport très détaillé concernant chaque acte de distribution du logement qui était scrupuleusement contrôlé et vérifié après la remise du rapport. Ce système de contrôle était, selon l'avis de notre expert, bien développé et permettait d'empêcher aux fonctionnaires d'abuser de leur pouvoir.

Après 1993, selon l'arrêt du Comité du logement, on a annulé le système de compte et de contrôle du logement distribué en considérant que le fonctionnement de ce mécanisme demande beaucoup de ressources et on s'est mis à distribuer le logement selon les instructions intérieures du Comité du logement, sans transparence et sans élaborer des mécanismes du contrôle public ; le logement était distribué également par les ordres du maire (ensuite, du gouverneur) de Saint-Pétersbourg.

«2 ans après l'annulation de l'ancien système, Sobtchak (ancien maire de Saint-Pétersbourg) m'a demandé de préparer un rapport sur la distribution du logement et sur les cas portant sur la distribution illégale du logement ... On a beaucoup travaillé, analysé des tonnes de papiers et nous sommes arrivés à la conclusion que presque 60 % de tout logement a été distribué avec telle ou telle transgression de la loi... par exemple, dans la liste des catégories des personnes ayant le droit au logement en priorité on a ajouté encore un point : divers. De ce fait, la plupart du logement a été distribué d'après ce point...

Le Petit Conseil de l'Assemblée législative a pris la décision de s'adresser à tribunal.. moi personnellement j'ai participé à ce procès en demandant de rétablir le système du contrôle de la distribution du logement pour arrêter ce flux gigantesque de trafic du logement...mais la pression de la part des fonctionnaires était si grande que le juge n'a pas pu prendre une décision indépendante... donc on nous a refusé... On a présenté une protestation... mais en vain...».

Selon l'avis de cet expert, l'ampleur de ces abus est vraiment grande «c'est vraiment un flux.. je ne parle pas des cas isolés mais d'une tendance bien nette... » car aujourd'hui la

distribution du logement s'effectue d'après les instructions intérieures du Comité du logement, inaccessibles au grand public, celles des départements d'inventaire de distribution du logement, par l'ordre du gouverneur et pour l'instant il n'existe pas de mécanismes bien développés du contrôle qui pourraient mettre en évidence les règles informelles de la distribution du logement.

Il n'est pas étonnant que, comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, les responsables de ce système tardent à répondre aux demandes envoyées par les sans-abri, pratiquent les réponses dilatoires en se référant à telle ou telle interprétation de la loi suivant le proverbe russe "la loi est comme un guidon : elle va là où tu la tournes"

Ainsi, il apparaît un grand décalage entre les dispositions législative concernant l'octroi du logement et les mécanismes de leur distribution. Par exemple, dans la loi (article 57 du Code du logement) il est indiqué que «le logement est accordé aux orphelins en priorité» mais il n'est pas indiqué selon quelles modalités cet octroi doit s'effectuer et qui contrôle l'exécution de ces dispositions. Cette nébuleuse de la législation donne une grande marge de manœuvre aux fonctionnaires qui sont intéressés à ce que l'opacité des règlements soit maintenue.

Avant de tirer les conclusions de notre enquête, il faut mentionner que nous avons entrepris quelques démarches pour recevoir l'information concernant le financement prévu dans le budget de la ville pour accorder du logement aux sans-abri ayant officiellement le droit au logement. A notre grande surprise, le responsable du département de distribution du logement d'arrondissement Vassiléostrovski nous a répondu que « pour les anciens détenus le budget ne prévoit rien, pour les autres il y a un financement pas très grand». Le "financement zéro" prévu pour les anciens détenus est le constat d'autant plus frappant compte tenu du fait que ce groupe représente la majorité de tous les sans-abri (voir les chiffres indiqués dans le chapitre consacré à la situation particulière des anciens détenu). Par cela l'Etat refuse de payer ses dettes héritées de l'époque soviétique avec son système de reproduction des sans-abri au moyen du fonctionnement du cercle vicieux décrit (prison - sans-abri - prison) et met en évidence le continuum entre la politique du passé et celle d'aujourd'hui. De plus, cette logique démontre une stratégie de distanciation des instances gouvernementales vis-à-vis des problèmes des sans-abri.

Ainsi, à notre avis, l'une des causes principales de la possibilité de la réalisation des "schémas gris" et, de façon générale, de la corruption dans le domaine du logement (qui apparaît dans les zones grises de la superposition de la sphère privée et de la sphère publique) consiste en

l'absence de la transparence de ce système de distribution qui est due, à notre avis, au sous-développement des mécanismes de contrôle démocratiques de l'appareil bureaucratique en Russie. On observe donc l'émergence d'un pouvoir sans comptes à rendre, endetté mais dont le comportement rappelle celui d'un filou qui refuse de payer ses dettes. Les mécanismes de contrôle nécessaires, à leur tour, ne peuvent pas être développés sans participation active des citoyens et sans opinion publique bien prononcée qui, semble-t-il, continue à rester dans un certain état léthargique.

Ainsi, l'opposition à cette logique de corruption qui, aboutit à ce que ce soit les sans-abri qui se trouvent en position de «racketés», doit passer par le processus de l'introduction des principes de transparence dans la politique de la distribution du logement et d'une large discussion publique.

Conclusion

En examinant les résultats de notre recherche, il faut dire que la *bezdomnost'* en Russie contemporaine apparaît comme un phénomène marqué par une très grande complexité. Pour essayer de synthétiser les logiques d'exclusion des *bomzh* en général, il serait pertinent, à notre avis, d'adopter une approche systémique. C'est-à-dire, d'un côté, ne pas réduire le phénomène à ces composants élémentaires, à un nombre limité de logiques d'exclusion mais mettre en évidence les interactions entre elles, le caractère dynamique des processus de ces interactions et, de l'autre côté, voir la cohérence de l'ensemble de ces logiques, qui s'opèrent de telle façon que le résultat des actions simultanées ne peut pas être expliqué par l'action de chaque logique prise à part.

Les changements radicaux des années 1990 - la privatisation accélérée, les réformes effectuées dans le domaine du logement, l'accroissement de la criminalité et de la corruption (lié à l'économie des personnes physiques), l'affaiblissement des institutions juridiques et les dysfonctionnements de la législation - ont amené à la différenciation de la population dans l'accès au logement. La partie la plus défavorisée de la population russe s'est trouvée sans protection de l'Etat. Compte tenu d'une certaine atrophie du «sens de propriété», et de l'absence de tout mécanisme de protection de la propriété, un grand nombre de gens a perdu leur logement à la suite de la fraude sur le marché du logement. Tous ces changements ont entraîné l'émergence d'une vague de "nouveaux *bomzh*" apparus à la suite des bouleversements des années 1990.

Ces bouleversements ont considérablement affecté un autre domaine d'une importance capitale - l'espace du travail. Ici, on observe deux logiques importantes. La première est liée au fonctionnement des outils de contrôle de l'espace du travail hérités de l'époque soviétique : d'une part, la *propiska*, dont le rôle dans la formation de la *bezdomnost'* est tout à fait spécifique et, d'autre part, le livret de travail. Le mécanisme de ces moyens de contrôle de l'Etat sur les déplacements professionnels des travailleurs et de l'accès au travail s'opère par le triage des gens entre ceux qui sont considérés comme dignes du travail, et les autres, qui sont évincés de cet espace. Ce mécanisme apparaît plutôt comme le résultat de l'inertie des mécanismes hérités de l'époque précédente et représente une sorte *d'hystérésis* de l'habitus administratif qui, en créant un décalage et un retardement de la réglementation, provoque des effets négatifs. L'autre logique est due aux changements structurels du marché du travail, à sa déréglementation, à l'impossibilité de s'adresser aux instances juridiques face au non-respect des obligations des employeurs et à l'absence de la protection de l'Etat dans ce domaine. Ainsi, il s'agit d'un phénomène de double exclusion sur l'espace du travail à l'égard des *bomzh*.

Cependant, il serait réducteur de voir l'origine du phénomène seulement dans les changements des années 1990. Un lourd héritage de la politique répressive et pénitentiaire de l'époque soviétique pratiquée à l'égard des sans-abri s'est manifesté dans les années 1990 quand les portes des prisons se sont ouvertes et un flux d'anciens détenus s'est retrouvé à la rue : nous avons montré comment un cercle vicieux a été transformé en un autre à cause du refus de la Russie nouvelle de «payer les dettes» de l'Etat soviétique. De l'autre côté, ce "refus" se trouve relié aux dysfonctionnements de l'appareil bureaucratique et de la corruption dans le système de la distribution du logement. La continuité existante entre les logiques pénitentiaires de l'époque soviétique et celles d'aujourd'hui contribue fortement à l'augmentation du phénomène d'«incarcération en masse». La politique quasi-cachée des "nettoyages" se trouve en lien avec cette logique pénitentiaire. Le jeu de ces logiques aboutit au fait que le passage par la prison persiste à occuper la première place dans les causes de la *bezdomnost'*.

La stigmatisation des *bomzh* comme potentiels criminels représente en quelque sorte une des répercussions de la logique pénitentiaire mentionnée et se lit à travers deux tendances observées : la tendance pratiquée par les structures gouvernementales qui consiste (en employant le terme *bomzh*) à stigmatiser, à présenter le monde des sans abri comme déviant et l'autre, pratiquée d'habitude par les structures non gouvernementales et par les sans-abri eux-mêmes, qui, au contraire, consiste à défaire cette image négative, à décriminaliser la perception des sans-abri en y substituant d'autres dénominations et qui, de façon générale, met en évidence la résistance faite au stigmatisme imposé.

En analysant l'impact des institutions de type «institution disciplinaire (prisons, hôpitaux, orphelinats) sur les trajectoires des sans-abri, nous avons mis en évidence l'existence de *zones de cristallisation du bezdomnost'*. Ces zones pourraient être définies comme les cadres de l'existence de la personne qui d'une part, sont construits de manière à transformer l'identité de la personne dans le sens d'une dégradation, voire d'une déshumanisation, et d'autre part, représentent un ensemble de dispositifs propices à la privation du logement de la personne. Ces zones se caractérisent par le maintien de dispositifs, développés autrefois, dans un nouveau contexte économique. Le premier composant des *zones de cristallisation* a été élaboré à l'époque soviétique. Le deuxième est en lien avec les transformations socio-économiques propres à la Russie contemporaine. Ainsi apparaît-il que ces *zones de cristallisation* relèvent du caractère transitoire de la situation de la Russie contemporaine. La spécificité du cas russe réside, à notre avis, en cette transition des logiques régies par une dominante idéologique vers celles définies par une dominante de commercialisation propre à une société fonctionnant dans les conditions de l'économie de marché. Les processus liés à ce passage sont à l'origine de la formation de *zones de cristallisation'*. De l'autre côté, ces *zones de cristallisation* ne fonctionnent pas de façon autonome au sens de production de *bezdomnost'* et ne se mettent en marche que si la personne se trouve à une étape avancée de *disqualification sociale* (considérée comme une perte progressive des liens sociaux due à un cumul d'handicaps : perte des liens familiaux, difficultés vis-à-vis du travail, problèmes de santé, etc.); et que si l'atmosphère extérieure de ces zones est propre au développement du processus de marginalisation de la personne.

Le dysfonctionnement de la base normative et les handicaps de la législation constituent, à leur tour, une des conditions du fonctionnement de ces *zones de cristallisation*. L'architecture de la législation en vigueur représente une matrice idéale pour que la personne sans domicile et sans papiers se trouve dans la situation de quelqu'un qui n'existe pas pour l'Etat. La plupart des droits fondamentaux reconnus par la Constitution de la Fédération de Russie ne peut pas être appliquée aux sans-abri qui tombent dans un certain vide législatif.

Ce caractère lacunaire de la législation contribue à l'apparition de différentes formes de fraude et de schémas criminels de privation du logement. La logique criminelle se trouve dans un rapport d'interdépendance avec différentes formes de corruption. Ces dernières, à leur tour, servent parfois d'«l'huile dans le rouage» des dispositifs fonctionnant mal de l'appareil administratif. Née au croisement des intérêts de la population et de ceux des entrepreneurs et fonctionnaires, la

propiska temporaire, tout en étant productrice d'exclusion, sert de "béquilles" pour équilibrer des asymétries du système et contourner les obstacles dans le domaine de la réglementation de l'espace du logement et du travail.

La prolifération de différentes formes de corruptions est due au sous-développement des mécanismes démocratiques du contrôle de l'appareil administratif, à l'absence de transparence des règles de fonctionnement de cet appareil et à un mouvement trop lent d'élaboration de l'opinion publique.

Ansî apparaît-il que le phénomène des sans-abri se trouve intrinsèquement inscrit dans l'organisation de la vie sociale en Russie, dans ce contexte particulier de transition vers l'économie de marché libre et vers la démocratie sur fond de difficultés à démonter l'héritage de l'époque précédente. Les difficultés que la Russie éprouve sur ce chemin explique le passage trop lent d'une politique répressive vers une politique d'assistanat et le retard dans la construction d'un système d'aide sociale bien développé en vue de la réinsertion des sans-abri.

Annexe A

Guide d'entretien pour les entretiens approfondis avec les *bomzh* de Saint-Pétersbourg

Ce guide d'entretien a été construit de telle façon qu'on puisse avoir la possibilité d'examiner les trajectoires individuelles des *bomzh* à partir de la période qui précède le basculement dans la situation de *bomzh*, jusqu'à présent (quelle que soit l'étape actuelle de tel ou tel *bomzh*) ce qui nous permettrait de suivre toute la carrière du *bomzh* et le déroulement du processus de la disqualification sociale, de la transformation des liens sociaux – en mettant l'accent sur la période transitoire de la vie «chez soi» à la vie précaire, sur les circonstances de la perte ou la non-obtention du logement. Ce questionnaire a pour but de permettre et de dégager les spécificités de la perte du logement tant dans les conditions des changements économiques, politiques et structureaux propres aux années 1990 en Russie que pendant les périodes ultérieure et actuelle.

Partie 1:

Situation antérieure du *bomzh* et profil individuel: origines sociales, âge, sexe, mode de vie des parents, formation reçue, dotation en capitaux culturels (niveau de formation, valeurs, goûts et aptitudes intériorisés), économique (sources de revenu, possessions, y compris immobilières, métiers exercés, aide de la part des parents, amis, salaire moyen), réseau de sociabilité (cercle de communication, liens avec les amis, parents).

Partie 2:

La période transitoire dans les trajectoires individuelles, le passage vers l'existence errante :

- circonstances de la perte du logement - causes de la perte d'enregistrement et de la propriété immobilière, l'entourage à cette époque, situation avec le travail, etc.
- tentatives d'entreprendre les démarches auprès des organisations concernées, des établissements judiciaires, la milice, le tribunal, niveau de connaissance sur ses droits, désir de s'adresser à des organes judiciaires ;
- difficultés principales rencontrées pendant cette étape ;
- époque de la perte du logement, perception de cette perte par les sans-abri ;
- début de la carrière de sans-abri, rapports avec les amis, parents, époux (se), accoutumance à la vie de sans abri, apparition de nouvelles relations;

Partie 3 :

L'évolution de la carrière de sans-abri:

- moyens de se procurer des repas, sources de revenu, travaux permanents et temporaires; allocations, aides de parents,
- mode de vie - façon de dormir, de s'habiller, emploi du temps, loisirs, mode de récupération, description d'une journée complète, état de santé, rapport à l'alcool, à la drogue ;
- communication avec les autres, appartenance à des groupes de *bomzh* donnés
- perception de son parcours, acceptation ou refus de son statut, définition de la situation, de leur statut, de leur philosophie de vie (justification ou désapprobation de ce mode d'existence), rapport au corps, à la dégradation de la santé ;
- difficultés principales de ce mode de vie, problèmes avec la milice, dépression, tentatives de suicide ;
- rapport aux organisations de bienfaisance, avec les instances publiques, organisations gouvernementales (correspondance, mode de communication, type de rapports, désir de restituer les documents, de s'adresser à des instances officielles);
- idées sur son avenir, espérances et aspirations.

Annexe B

Guide d'entretien avec les experts

On a élaboré ce guide d'entretien avec les experts (travailleurs sociaux, spécialistes des organismes officiels municipaux, centres d'enregistrement pour les sans-abri, travailleurs d'organisation de bienfaisance) aux fins de dégager les pratiques réelles et le fonctionnement des organismes destinés à aider les sans-abri, de collecter les observations des experts travaillant avec les sans-abri, leurs réflexions sur les causes du phénomène de *bomzh*, sur l'efficacité du système d'assistance mis en place aujourd'hui, sur le rôle de l'Etat et des entreprises privées dans l'assistance.

Profils des sans-abri

Le profil des sans-abri (âge, sexe, profil professionnel, marié ou non, ancienneté de vagabondage, rapports avec la famille, rapport au travail, amis, problèmes d'alcool, de drogue) ;

Le niveau de formation des sans-abri ;

L'ancienneté de la vie dans la rue des sans-abri qui s'adressent aux établissements sociaux ;

Le changement de profil des sans-abri dans le temps, les causes possibles de ces changements ;

Les récits des sans-abri (circonstances de perte du logement, trajectoires, spécificités, régularités découvertes par les travailleurs sociaux) ;

L'avis des experts sur les causes du phénomène, sur la situation en générale et les difficultés de réinsertion des sans-abri.

Fonctionnement de établissement

Histoire de l'établissement, qui l'a fondé et pourquoi, qui finance ?

Restitution des documents des sans-abri, rapports aux organisations gouvernementales (non gouvernementales, de bienfaisance) ;

Décrivez une journée de travail de l'établissement. Décrivez votre journée de travail

Les règles intérieures de l'établissement. Les difficultés principales du travail ;

Quelle appellation utilisez-vous pour les sans-abri? Les interactions à l'intérieur de l'établissement ;
la rotation des sans-abri, pendant combien de temps ils peuvent rester ?

Le repas, le vêtement, les demandes les plus courantes.

Les problèmes (période de considération des demandes, queue de logement)

L'assistance médicale

La réception des sans-abri (description)

L'aide des organisations privées, relations avec d'autres organisations

La correspondances avec les autres organismes, difficultés (administration de la ville etc)

Documentation utile et archives

Présence de statistiques dans cet établissement, de données d'enregistrements et de documentation sur les sans-abri.

Recherches effectuées

Possibilité de consulter la documentation et les archives de l'organisation

Bibliographie¹

1. Donerty J., Edgar. B, *La recherche sur le sans-abrisme dans l'Union Européenne*, L'observatoire européen sur le sans-abrisme, octobre, 2004
2. Guilinski Y. I. « Deviantnoe povedenie v Sankt-Petersburge na fone rossijskoj dejstvitel'nosti epokhi perestrojki » (Le comportement déviant à Saint-Pétersbourg sur fond de réalité russe à l'époque de la perestroïka), Mir Rossii (Monde de la Russie), 1995. №2
3. Goutov R. Nikoforof A. « La bezdomnost' vzgljad na problemu » (La Bezdomnost' : le regard sur le problème), revue « La population », № 4, 2001. p 117-121
4. Karlinski I., *Analiz sotsial'nogo i pravovogo polozhenija bezdomnykh v sovremennoi Rossii* (L'Analyse des conditions sociales et juridiques des sans-abris dans la Russie contemporaine), La Fondation de John D. et Catherine T. MacArthur, Delta, Saint-Petersbourg, 2004
5. Patrick Declerck, *Les naufragés*, éd. Plon, 2002
6. Goutov R. Nikoforof A., « Bezdomnost' vzgljad na problemu » (La Bezdomnost' : le regard sur le problème), Revue « La population », № 4, 2001. p 117-121
7. Anderson N, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Nathan, Paris, 1923
8. Vexliard A, *Le Clochard. Etude de psychologie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1957
9. Laurent Mucchelli, « Clochards et sans-abri : actualité de l'œuvre d'Alexandre Vexliard » ; Revue Française de sociologie, 1998, pp.105-138, édition électronique, p.18
10. Gaboriau P., Terrolle D, *Ethnologie des sans-logis : Etude d'une forme de domination sociale* , L'Harmattan, Paris, 2003
11. Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Librairie Arthème Fayard, 1995
12. *L'exclusion. L'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Edition la Découverte, Paris, 1996
13. Schnapper D., « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in *L'exclusion, l'état des savoirs*, la Découverte, Paris, 1996
14. Damon J, *La question SDF: Critique d'une action publique*, Le lien social, Paris, 2002
15. Stivenon S., « Bezdomnye v sotsial'noj strukture bol'shogo goroda » (Les sans-abris dans la structure sociale d'une grande ville), INION, RAN (Académie Nationale des Sciences), Moscou, 1997

¹ La présente bibliographie est construite selon l'ordre d'apparition des références dans le corps même du mémoire.

16. Solovieva Z., « Individoualniye traektorii bezdom'nykh » (Les Trajectoires individuelles des sans-abri), Organisation non gouvernementale «Notchkejka (Asile de nuit), Centre de recherches sociologiques indépendantes avec le concours de l'Université européenne de Saint-Pétersbourg, Saint-Pétersbourg, 2000
17. Robert Castel, « Les marginaux dans l'histoire », in *L'Exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Edition la Découverte, Paris, 1996
18. Foucault M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969
19. Bulletin "Population et sociétés", Centre de démographie et d'écologie de l'homme de l'Institut de prévision de l'économie nationale, RAN, 17 février - 2 mars 2003
20. Ekaterina Gourkina, Business-gazeta RBC-daily, Département de l'économie, 22.11.2004
21. Kleiner G., « Sovremennaja ekonomika Rossii kak ekonomika fizicheskikh lits' » (L'économie contemporaine de la Russie comme "l'économie des personnes physiques), Questions d'économie, № 4, 1997
22. « Uroven' obrazovanija rastet ot kogorty k kogorte » (Le niveau de formation augmente d'une génération à l'autre), Bulletin "Population et sociétés", Centre de démographie et d'écologie de l'homme de l'Institut de prévision de l'économie nationale, RAN, № 189 – 190, 7 - 20 février 2005
23. *Rajony Sankt-Peterburga (Les arrondissements de Saint-Pétersbourg)*, Goskomstat, Saint-Pétersbourg, 1999
24. Mouzdybaev K., *Dinamika zhizni v Spb.* (La dynamique de la vie à Saint-Pétersbourg), Smart, SPB, 1995
25. Grichanov V. « Reforma zhilja i ee sotsial'nye posledstvija » (La réforme du logement et ses conséquences sociales (publié dans 10 ans de réformes. La situation socio-démographique), RIZ, ISEP, Moscou, 2002
26. Durkheim E., *De la division du travail social*, "Les classiques des sciences sociales", livre I
27. Paugam S., *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Quadrige, PUF, 2002
28. Noureev P.M, « Transformatsii ekonomitcheskikh institoutov v post-perestroetchnoi Rossii » (Les transformations des institutions économiques dans la Russie post-soviétique), série «La Nouvelle Perspective », Fondation scientifique publique de Moscou, Moscou, 2000
29. Guilinski Y, « Deviantnoye povedenie v sankt-Petersbourg v kontekste postsovitskoi real'nosti » (Le comportement déviant à Saint-Pétersbourg dans le contexte de la réalité russe post-soviétique), Le monde de la Russie, n°2, Saint-Pétersbourg, 1995
30. L. Trotski, *Ob mobilizatsii promychlennogo proletariat*, (Sur la mobilisation du prolétariat industriel, le service de travail obligatoire, la militarisation de l'économie et l'utilisation de

- l'armée pour les besoins économiques), Predvoensovet (Conseil principal de Guerre), brochure, 1920
31. Koudriavtseva M., *Dramatourguia poprochainitchestva* (La dramaturgie de la mendicité), résultats de recherches sociologiques, Spb, 2006
 32. Bourdieu P., *Travail et travailleurs en Algérie*, avec A. Darbel, J-P Rivet, C. Seibel, Mouton, 1963
 33. S. Smirnoff, « BOMZH – finansovaya otsenka pravitel'stvennoi politiki (Les personnes sans lieu de résidence définie : L'estimation financière de la politique gouvernementale), "L'Homme et le travail", n°3, Institut de politique sociale GU, RAEN, 2004
 34. Anselm L. Strauss, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, traduit de l'américain par Maryse Falandry de Mirrors and Masks, Métailie, Paris, 1992
 35. Erving Goffman, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps* (1963) traduit de l'anglais par Alain Kihm, Collection : Le Sens commun, Edition de Minuit, Paris, 1975
 36. Galina Brandt, *Bomzhej k nam tjanut zhirnye pomojki* (Ce sont nos fosses à ordures riches qui attirent les bomzh), Journal Ouralskij kourier (Courrier de l'Oural), 6 février, 2002
 37. Nils Christie, *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, "Autrement", 2003
 38. Homeless Agency, "Facts about Homelessness: Causes of Homelessness", Retrieved, 05 octobre 2006.
 39. International Center for Prison Studies (King College of London), Roy Walmsley, *World Prison Population list (sixth edition)*, 2005
 40. David Garland, *The culture of Control. and Social Order in Contemporary Society*. Chicago: The University of Chicago Press; Oxford: Oxford University Press, 2001
 41. Bulletin "Population et sociétés" Centre de démographie et d'écologie de l'homme de l'Institut de prévision de l'économie nationale, RAN, 17 février-2-mars 2003
 42. Almanach "Nevolia", « Quelques données statistiques sur la composition des détenus en Russie », №9, Moscou, 2006
 43. Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, La santé psychique de la population de la région européenne, Faits et chiffres, Vienne, 8 septembre, 2003
 44. Tom Craig, "Homeless et mental health", Psychiatric Bulletin, 22, 1998
 45. H. Richard Lamb, « Some perspectives on deinstitutionalization », Psychiatric Services, n°52, 2001

46. Artamonov F.F., « Migratsionnoyé povedenié v klinike psichitzheskikh bol'nykh (Le comportement de migration dans une clinique de maladies mentales), Revue de neuropathologie et de psychiatrie, n°4, Korsakov, 1990
47. Afanassiev V et Guilinski Y, *Peterbourgskié bezdomnyé* (Les sans-abri pétersbourgeois : étude sociologique), RAN (Académie des sciences de Russie), Moscou, 1995
48. Nemtsov A., « Smertnost' sviazannaya s alkogolem » (La mortalité due à l'alcool) dans les régions de Russie, Bulletin d'information du Centre de démographie et d'écologie de l'homme de l'Institut de prévision économique, RAN, n°78, décembre, 2003
49. Guilinski Y., Roumiantseva G., « Souitsid v Rossii » (*Le suicide en Russie*), Bulletin d'information du Centre de démographie et de l'écologie de l'homme de l'Institut de la prévision économique, RAN, n° 25, janvier 1998
50. Koroleva L., « Vlast' i sovetskoe dissidentstvo (Le pouvoir et la dissidence soviétique), Revue «La polémique», № 11, 2005
51. Koudriavtsev V, Troussov A, *Polititicheskaya spravedlivost' v SSSR* (La justice politique en URSS), Ed. Naouka, Moscou. 2000
52. E. Zhirnov, « 40 let repressivnoi psikhiiatrii » (40 ans de psychiatrie répressive), Kommersant-Vlast', Moscou, 6 mars 2007
53. Csitchka I. Tainy, « Loubianskogo dvora » (Les mystères de la Cour de Lyoubianka), Komsomolskaya pravda, 11 janvier 1992
54. Erving Goffman, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus (1968)*, Les éditions de Minuit, Paris, 1998
55. Tarassov A., « Psikhiaatria : kontrol' soznania » (La psychiatrie : contrôle de la conscience ou de ce qui en reste), Almanach «Nevolia», № 9, 2006
56. Podrabnek A., « Psikhiaatory letchat pamiat' » (Les psychiatres soignent la mémoire), Grani, 25 mars 2007
57. *Les droits de l'homme et la psychiatrie en Fédération de Russie. Le rapport sur les résultats de l'audit et des articles*, (recueil sous la direction de A. Novikov/Le Groupe de Moscou-Helsinki (Moskovskaïa Khelsinskaïa grouppa), 2004
58. Gliadelov A., « Kourski vokzal » (La gare de Kursk), Organisation «Médecins sans frontières», Le chemin vers la maison, n°1 (30), Saint-Pétersbourg, 2007
59. *Cruelty et neglect in Russian orphanages* (Cruauté et négligence dans les orphelinats russes), Human Rights Watch, New York, Washington, London, Brussels, 1998
60. Maryse Marsat et Jean-Marie Firdion, « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », Recherches et Prévisions, INED, № 65, septembre 2001

61. *Rasskazhi svoyou istori'you* (Raconte ton histoire), recueil de récits de sans-abri, La fondation «Notchlezhka», Saint-Petersbourg, 1999
62. George A. Akerlof , “The Market for "Lemons" Quality Uncertainty and the Market Mechanism”, *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 84, n° 3, Aug., 1970
63. Igolkin V., Fedossenko V, « Sirota s ogranichennym vozrastom » (L’orphelin avec un âge limité), *Rossiskaja gazeta*, édition federale, n° 3490, 1^{er} juin 2004
64. Nazarova I., 2001 « Vozmozhnosti i ouslovia adaptatsii sirot » (Les possibilités et les conditions d’adaptation des orphelins), résultats de la recherche, Institut des problèmes socio-économiques de la population, RAN. Moscou, 2001
65. Firdion J-M., « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d’aide aux sans-domicile », *Economie et Statistique* № 391-392, 2006
66. R. Park R.E., *Race and Culture*, Collected Papers, Vol. I, Free press, Glencoe, 1950
67. Foucault M., *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Edition Gallimard, Paris, 1975
68. BOBROVA I., « V Peterburge menjajut zhizn’ na kvartiru » (On échange la vie contre un appartement à Saint-Pétersbourg), *Moskovski Komsomolets*, Moscou, 10.03.2005 ;
69. *Tableau des prix réels des loyers (bail) à Saint-Pétersbourg* en 2006, 31 octobre 2006, EIP (espace d’information unie sur l’immobilier), www.eip.ru